



**RAPPORT D'ETUDE SUR LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**CONSULTANTS**

Bonoudaba DABIRE  
Daniel BAMBARA  
Moumounou GNANKAMBARY



Partnership for Action on  
**GREEN economy**

**PAGE**



*Décembre 2015*

---

## TABLES DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>1</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION : CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>7</b>
<b>I - LE SYSTEME DE PILOTAGE ET DE GESTION DU DEVELOPPEMENT : QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES .....</b>	<b>8</b>
1.1 Les plans quinquennaux de développement : les raisons des contre-performances .....	8
<b>1.1.1 Les Plans-projets.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1.2 Les plans par objectifs.....</b>	<b>10</b>
1.2. Le renouveau de la planification : la nécessité de concilier le court, moyen et long terme.....	14
1.3 La ré-conceptualisation du développement : les initiatives nouvelles.....	16
<b>1.3.1 La promotion du concept de développement humain .....</b>	<b>16</b>
<b>1.3.2 La problématique de la gestion de la dette : l'avènement des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).....</b>	<b>17</b>
<b>II - LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SCADD : UNE COHERENCE A RENFORCER .....</b>	<b>21</b>
2.1. La SCADD : la volonté d'opérationnalisation de la vision 2025 .....	21
2.2. L'articulation des outils de pilotage et de gestion stratégique : une cohérence à renforcer .....	21
2.3 Les politiques sectorielles : quel véritable lien avec la SCADD ?.....	25
<b>2.3.1. Etat des lieux des politiques sectorielles et leur lien avec la SCADD .....</b>	<b>25</b>
<b>2.3.2. Typologie et procédures d'élaboration des politiques publiques.....</b>	<b>29</b>
2.4. La budgétisation de la SCADD : des liens à renforcer .....	34
<b>2.4.2. Le budget-programme, instrument de mise en œuvre des politiques publiques .....</b>	<b>36</b>
<b>2.4.2. Le PTIG, véritable lien à faire avec les politiques publiques .....</b>	<b>39</b>
<b>III - LES EXIGENCES D'UNE GESTION AXEE SUR LES RESULTATS : VERS UNE DEFINITION PLUS FONCTIONNELLE DES SECTEURS DE PLANIFICATION .....</b>	<b>42</b>
3.1 La clarification du concept de secteur de planification .....	42
3.2 L'évolution des secteurs de planification : forces et limites .....	43
3.3 La définition des secteurs de planification : une réelle volonté politique .....	49
3.5. Les secteurs de planification fonctionnels : l'impératif d'une synergie d'action .....	53
<b>IV - LE RENFORCEMENT DES CAPACITES : OPERATIONNALITE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE ET FORMATION DES CADRES, SOURCE D'EFFICACITE .....</b>	<b>59</b>
4.1 La CNPD .....	59
4.2 Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD .....	60
4.3 Les DGESS.....	60
4.4 Les CCR.....	61
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>62</b>
Annexe 1 : grille d'appréciation des politiques et stratégies sectorielles .....	66
Annexe 2 : programmation des entretiens.....	87
Annexe 3: termes de référence .....	90
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>97</b>

---

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

APD	: Aide publique au développement
AVV	: Autorité de mise en valeur des vallées des voltas
BND	: Banque nationale de développement
CARPAS	: Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel
CASEM	: Conseil d'administration du secteur ministériel
CEA	: Commission économique pour l'Afrique
CID	: Cadre de développement intégré
CNP	: Conseil national du plan
CNPD	: Commission nationale de la planification du développement
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DAF	: Direction de l'administration et des finances
DCPE	: Document cadre de politique économique
DEP	: Direction des études et de la planification
DGB	: Direction générale du budget
DGCOOP	: Direction générale de la coopération
DGEP	: Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DOS	: Document d'orientation stratégique
DR	: Direction régionale
DREP	: Direction régionale de l'économie et de la planification
DRPC	: Direction régionale du plan et de la coopération
DRPDP	: Division régionale de la planification et du développement populaire
DSRP	: Stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAC	: Fonds d'aide et de coopération
FIDES	: Fonds d'investissement pour le développement économique et social
GAR	: Gestion axée sur les résultats
IADM	: Initiative d'annulation de la dette multilatérale
LIPDHD	: Lettre d'intention de politique de développement humain durable
MATD	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MDS	: Ministère de la défense et de la sécurité
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MFPTSS	: Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale
MHU	: Ministère de l'habitat et de l'urbanisme
MIC	: Ministère de l'information et de la communication
MIDT	: Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports
MJ	: Ministère de la justice
MPDP	: Ministère de la planification et du développement populaire
MPEN	: Ministère des postes et de l'économie numérique
MPFG	: Ministère de la promotion de la femme et du genre
MRSI	: Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation
MSL	: Ministère des sports et des loisirs
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	: Organisation non gouvernementale
ORD	: Organisme régional de développement
PAS	: Programme d'ajustement structurel
PCD	: Plan communal de développement
PED	: Pays en développement
PIB	: Produit intérieur brut
PIP	: Programme d'Investissement Public
PMI/PME	: Petite et moyenne industrie / Petite et moyenne entreprise
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PPD	: Programme populaire de développement
PSTE	: Pays pauvre très endetté

PRD	: Plan régional de développement
PTIG	: Programme triennal d'investissement public glissant
SCADD	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SEDES	: Société française d'étude sur le développement économique et social
SNADDT	: Schéma national d'aménagement pour le développement durable du territoire
SNP	: Système national de planification
SOVICA	: Société voltaïque d'investissement et de crédit automobile
SOVOLCOM	: Société voltaïque pour le commerce
STN-SCADD	: Secrétariat technique national de la SCADD
TEE	: Tableau économique d'ensemble
TEI	: Tableau d'échanges intersectoriels
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UNICEF	: Fonds des nations unies pour l'enfance
VIH/SIDA	: Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise

## RESUME

L'étude sur la cohérence des politiques publiques a été initiée par le Gouvernement dans le cadre de la formulation du deuxième cycle de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). En substance, les résultats spécifiques attendus de cette étude étaient :

- i. L'analyse rétrospective du système de planification au Burkina Faso, mettant en évidence l'articulation et la cohérence des politiques publiques ;
- ii. La détermination de critères clairs et objectifs de définition des secteurs de planification de l'économie burkinabè ;
- iii. La définition des secteurs de planification de l'économie burkinabè ;
- iv. La définition et l'établissement d'une typologie des politiques publiques selon l'horizon temporel, le champ d'intervention, et les modalités de prise en compte des questions émergentes et d'adoption ;
- v. L'établissement des procédures d'élaboration des politiques publiques ;
- vi. La détermination d'un dispositif de vérification de la conformité des politiques publiques ;
- vii. La détermination d'un mécanisme permettant que chaque ministère, institution et collectivité territoriale se dote d'un plan d'action annuel élaboré tenant compte des ressources mobilisables ;
- viii. La détermination d'un mécanisme garantissant la prise en compte, par le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales, des plans d'action annuels ci-dessus indiqués ;
- ix. La définition des modalités et l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des dispositions définies.

L'étude a été réalisée par une équipe de trois consultants (deux experts en planification du développement et un expert en finances publiques). Sur le plan méthodologique, ils ont procédé à une large revue documentaire (les différentes politiques et stratégies sectorielles existantes) et à des entretiens avec les principaux acteurs des départements ministériels et des institutions du 12 au 14 août 2015. Il importe de souligner que le processus de réalisation de cette étude a connu deux importants moments : la réunion de cadrage du 23 juillet et le séminaire de validation du rapport provisoire les 15 et 16 octobre 2015 au cours duquel d'importantes suggestions d'améliorations et recommandations ont été faites.

### ❖ *De l'analyse rétrospective du système de planification au Burkina Faso*

Le Burkina Faso a connu une longue tradition de planification de son développement économique et social, subdivisée en quatre grandes périodes : la période des plans quinquennaux de développement, celle du renouveau de la planification et celle de la ré-conceptualisation du concept même de développement fortement marquée par l'avènement d'initiatives nouvelles. Ces différentes périodes se sont enrichies mutuellement pour en définitive consolider au fur et à mesure le système national de planification dans son ensemble. La précision des fonctions essentielles de cette technique a indiqué la nature des instruments à mettre au point pour réussir la conduite du processus de développement.

- **la prospective** : la conduite d'une étude prospective avec pour finalité de définir une vision consensuelle de société ;

- **l'orientation stratégique** : l'élaboration d'un Document d'orientation stratégique (DOS) donnant les grandes orientations pour parvenir au projet de société et à la réalisation de la vision ;
- **la programmation économique** : une programmation triennale glissante des investissements pour la mise en œuvre concrète et successive des orientations stratégiques ;
- **la mobilisation des ressources** : la mobilisation et la gestion rationnelle des ressources publiques pour réussir l'exécution des programmes d'investissements.

❖ *De la définition et l'établissement d'une typologie des politiques publiques*

Après un examen des différents instruments pratiqués au niveau du processus actuel de pilotage et d'animation du développement, il s'est avéré que celui-ci devra désormais s'appuyer sur des instruments clés que sont les résultats des études exploratoires et leur traduction en documents d'orientation stratégique, les politiques transversales et sectorielles couvrant une période de dix ans et sur des programmes plus opérationnels tels que le programme triennal d'investissements publics, le programme triennal sous-sectoriel et les plans d'actions annuels.

❖ *De l'établissement des procédures d'élaboration des politiques publiques*

Le Burkina Faso est réputé pour sa tradition de processus participatif associant aussi bien l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le Ministère de l'économie et des finances (MEF) a toujours joué le leadership dans les processus de formulation des politiques et stratégies. La Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) au regard de ses attributions demeure la cheville-ouvrière de tels processus. En outre, celle-ci devra assurer la veille afin d'éviter toute contradiction et chevauchement de ces instruments. Le contenu et les procédures d'adoption de ces instruments sont ceux contenus dans le guide d'élaboration des politiques sectorielles adopté par les autorités burkinabè en 2010, devant s'enrichir de propositions nouvelles contenues dans la présente étude. A cet effet, pour permettre à la DGEP de remplir pleinement et efficacement ses missions, la ligne budgétaire "**Appui à la planification**" dont elle dispose, devrait bénéficier d'une allocation de ressources plus importantes.

❖ *De la détermination d'un dispositif de vérification de la conformité des politiques publiques*

Il n'est point besoin de dupliquer les structures ad' hoc qui ont du mal à fonctionner faute de moyens financiers. Aussi la Commission nationale de la planification du développement (CNPD), chargée d'examiner la pertinence et la conformité des politiques sectorielles, intervenant en dernière instance avant leur adoption devra faire preuve de professionnalisme et de fermeté et veiller sur la qualité des documents. La composition de cette commission devrait être revue pour tenir compte des propositions d'élargissement.

❖ *De la détermination d'un mécanisme garantissant la prise en compte, par le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales, des plans d'action annuels*

Le Programme triennal d'investissement public glissant (PTIG) participe du souci du gouvernement d'améliorer d'une part, le système d'organisation et de gestion économique, et d'autre part, de traduire en terme de besoins d'investissement, les grandes orientations de sa politique économique et sociale. Il présente les investissements par agent et par secteur, ainsi que les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de développement fixés sur une période glissante de trois (03) ans. Les programmes sectoriels triennaux pourront donc s'arrimer au PTIG pour plus de cohérence.

Le Programme d'investissement public (PIP) perçu comme la synthèse des plans d'actions des ministères, est la tranche annuelle du PTIG. Il constitue l'instrument de prévision annuelle des dépenses d'investissement et fait partie intégrante de la loi de finances qui le traduit en son titre 5 « Investissements exécutés par l'Etat », toutes sources de financement confondues. Les plans d'actions annuels devront aussi s'arrimer au PIP. Dans tous les cas les nouvelles dispositions prises par le Gouvernement pour faire des chefs de département ministériels et institutions, ordonnateurs de leurs budgets respectifs, augurent de bonnes perspectives.

❖ *De la détermination de critères clairs et objectifs de définition des secteurs de planification de l'économie burkinabè*

Il n'existe pas de critères figés de définition des secteurs de planification. Toutefois par analogie aux secteurs de la comptabilité nationale, il a été arrêté les critères suivants d'appartenance à un secteur :

- i. les entités composant le secteur, mènent la même principale activité ou activité similaire ;
- ii. les entités composant le secteur, peuvent se constituer en groupes (sous-secteurs) menant la même activité et entretenant une forte complémentarité. Dans ce sens l'activité d'un sous-secteur peut renforcer l'activité d'autres sous-secteurs et partant celle du secteur entier ;
- iii. la synergie d'actions des sous-secteurs composant le secteur de planification doit être un principe et toutes leurs actions doivent converger à la réalisation des mêmes objectifs et de la même finalité de développement du secteur ;
- iv. le secteur de planification est un espace homogène en ce sens que l'activité d'une entité ou d'un sous-secteur ne doit pas compromettre la cohérence interne du secteur ;
- v. le secteur de planification est par définition vertical et autonome dans sa réalisation. Il est éclairé par les domaines transversaux et contribue à leur mise en œuvre.

❖ *De la définition des secteurs de planification de l'économie burkinabè*

Tenant compte des critères ci-dessus et de la riche expérience en matière de planification il est suggéré quinze secteurs, un domaine transversal et un domaine de souveraineté constitué des institutions à savoir :

1. le secteur du développement rural ;
2. le secteur des industries- énergie et commerce ;
3. le secteur des infrastructures économiques, des transports et des équipements ;
4. le secteur de la culture et du tourisme;
5. le secteur de la recherche scientifique et des innovations ;
6. le secteur de l'éducation et de la formation ;
7. le secteur de la santé et de la famille ;
8. le secteur des sports et des loisirs ;
9. le secteur de l'administration du territoire et de la décentralisation ;
10. le secteur de la défense et de la sécurité ;
11. le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité;

12. le secteur de la justice et des droits humains ;
13. le secteur de l'économie, des finances et de la monnaie ;
14. le secteur de la diplomatie et de la coopération internationale
15. le secteur de l'information
16. le domaine de la population, du genre et de la jeunesse ;
17. le domaine de la souveraineté.

Il n'y a pas de divergences profondes entre ces propositions et celles faites dans le cadre de l'étude initiée par le *Ministère de l'économie et des finances* en 2012.

Au terme de l'étude d'importantes recommandations ont été faites pour renforcer le système de pilotage et d'animation du développement. Celles-ci devront faire l'objet d'un agenda à annexer à la SCADD.

***La présente étude a le mérite d'aborder un sujet difficile. C'est pourquoi, elle devrait être considérée comme un chantier inachevé de réflexion, toujours perfectible.***





## INTRODUCTION : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso a une longue et bien riche expérience en matière de planification créant ainsi les conditions d'accueil avec esprit de suite, de toutes les nouvelles initiatives de management stratégique du développement. Cette aptitude, il l'a tirée de ses propres capacités endogènes de remise en cause opportune de ses procédures et outils de conduite du changement. A la faveur du renouveau de la planification et de la ré conceptualisation du développement, il a élaboré la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) pour la période 1995-2005 afin de promouvoir le concept de sécurité humaine. Avec l'éligibilité du pays à l'initiative de l'allègement de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTTE) après six années consécutives de conduite des réformes économiques et structurelles avec succès, les autorités burkinabè ont trouvé les ressources pour formuler en s'appuyant principalement sur la LIPDHD, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) exigible pour bénéficier des gains liés à cette initiative d'allègement de la dette. Il y a eu deux cycles de CSLP (2001-2003) et (2004-2006), le dernier ayant été prolongé jusqu'en 2010. Leur mise en œuvre successive a eu un impact certain sur la pauvreté humaine mais bien limité sur la pauvreté monétaire. Sur la base de ce constat, les autorités burkinabè ont adopté en 2010, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) mettant l'accent sur la transformation de la structure de l'économie et l'impulsion de la croissance afin de doubler le revenu par tête dans une perspective de moins de trente-cinq (35) ans. Les politiques sectorielles ont été les moyens de mise en œuvre de cette stratégie. Au terme de la mise en œuvre du premier cycle de la SCADD, au-delà de certains objectifs quantitatifs qui restent en deçà des attentes notamment en retrait des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'appropriation de la stratégie apparaît mitigée du fait de l'attentisme d'acteurs sectoriels et régionaux, et des changements institutionnels fréquents tel que cela ressort du rapport global de performance de la SCADD de l'année 2014. La faible cohérence des politiques publiques persiste et se manifeste par : i) le foisonnement et la multiplicité des politiques publiques dus aux changements institutionnels, ii) la confusion et la divergence des dénominations (contenus et horizons temporels), iii) le faible alignement des référentiels locaux notamment, les Plans régionaux de développement (PRD) et les Plans communaux de développement (PCD) aux référentiels nationaux, rendant difficile la visibilité de la contribution des collectivités territoriales à l'atteinte des objectifs nationaux de développement et renforçant les disparités régionales de développement.

C'est bien tenant compte de ce qui précède, que dans le cadre du processus d'élaboration du deuxième cycle de la SCADD (2016-2020), une réflexion est consacrée à la cohérence des politiques publiques (voir termes de référence en annexe) et conduite par une équipe de trois consultants nationaux. Sur le plan méthodologique, ceux-ci ont procédé à une large revue documentaire et à des entretiens avec les principaux acteurs des départements ministériels et des institutions (CF. programme des entretiens en annexe).

Le présent rapport d'étude se veut une contribution à la recherche de solution à une problématique qui en réalité n'est pas nouvelle et est rendue de surcroît complexe au regard du contexte politique et des évolutions institutionnelles possibles. Il s'articule autour des points ci-après :

- ❖ le système de pilotage et de gestion du développement : quelques rappels historiques ;
- ❖ les instruments de mise en œuvre de la SCADD : une cohérence à renforcer ;
- ❖ les exigences d'une gestion axée sur les résultats : vers une définition plus fonctionnelle des secteurs de planification ;

- ❖ le renforcement des capacités : opérationnalité du dispositif de pilotage et formation des cadres, source d'efficacité.

## I - LE SYSTEME DE PILOTAGE ET DE GESTION DU DEVELOPPEMENT : QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

Au Burkina Faso, la longue tradition de planification de son développement économique et social commence à la faveur de la mise en place du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) entre 1947 et 1960, devenu Fonds d'aide et de coopération (FAC) en 1959. S'appuyant sur les opportunités offertes par cet instrument de coopération, les autorités publiques se sont convaincues déjà en 1958, de la nécessité de la planification de l'action de l'Etat en tant que processus itératif de détermination et de mise en cohérence des moyens pour atteindre des objectifs à moyen terme et dans un espace donné. Elle apparaissait comme la seule voie susceptible de réaliser et de consolider l'unité nationale, de relever le niveau de vie général des populations par le travail et d'assurer la vraie justice sociale.

Cette option est devenue plus officielle et effective à partir de 1961. Depuis cette date et jusqu'en 1995, le Burkina Faso a connu cinq plans quinquennaux et un programme biennal. Après une période d'auto-ajustement qui ne s'est pas accompagnée d'une véritable mobilisation des ressources notamment extérieures, les autorités gouvernementales, à l'issue des assises sur l'économie nationale qui ont mis en exergue le déficit chronique des finances publiques, ont conclu en mars 1991, un Programme d'ajustement structurel (PAS) avec les Institutions de Bretton Woods. L'impératif de concilier le court, le moyen et le long terme et l'émergence d'initiatives nouvelles liées au renouveau du concept même de développement vont entraîner une évolution rapide du Système national de planification (SNP).

### 1.1 Les plans quinquennaux de développement : les raisons des contre-performances

La longue période des plans quinquennaux de développement (1961 à 1995) peut se subdiviser en deux sous-périodes. Celle des plans "passifs" dits "**plans-projets**" de 1961 à 1985 et celle des plans "dynamiques" dits "**plans par objectifs**" de 1986 à 1995.

#### 1.1.1 Les Plans-projets

Il faut souligner qu'en 1963, le Burkina Faso disposait à la fois d'un plan prospectif couvrant la période 1960-1975 et d'un plan quinquennal 1963-1967, traduisant ainsi sa volonté de rattraper son retard de développement économique. Ces outils n'ont malheureusement pas pu être pratiqués pour des raisons techniques et des divergences politiques. Ils ont été abandonnés au profit d'un plan intérimaire 1963-1964 qui avait pour finalité de créer les conditions pour l'instauration d'une planification de moyen et de long terme.

Après ces tentatives et au sortir du soulèvement populaire de 1966, le nouveau pouvoir s'est doté d'un plan cadre 1967-1970. Plutôt qu'un plan de type classique, il s'agissait véritablement d'un programme d'actions et d'un cadre de réformes des structures publiques, devant permettre : (i) d'assainir la gestion des finances publiques ; (ii) de mettre en place un programme financé par les aides extérieures ; (iii) de déterminer les priorités des différents secteurs de l'économie et des services administratifs ; (iv) de former l'administration aux méthodes de planification et informer la population des efforts à entreprendre et ; (v) de préparer le prochain plan de développement.

Les résultats les plus significatifs de ce cadre de réformes ont été :

- la mise en place des Organismes régionaux de développement (ORD) ;

- la création de la Société voltaïque pour le commerce (SOVOLCOM), de la Banque nationale de développement (BND) et de la Société voltaïque d'investissement et de crédit automobile (SOVICA).

La mise en œuvre du plan cadre sera prolongée en 1971, par un plan intérimaire pour donner lieu au premier plan quinquennal de développement économique et social.

**Le deuxième plan quinquennal de développement économique et social (1972-1976)**, adopté par les autorités publiques burkinabè, traduisait des progrès par rapport au précédent. Son élaboration devait respecter un certain nombre de principes :

- le principe de "plan de projets" a été retenu parce qu'il correspondait mieux à la réalité de l'économie burkinabè. Cette démarche impliquait l'établissement d'une cohérence d'ensemble après recensement de tous les projets en fonction des orientations et des objectifs généraux ;
- la décision de faire coïncider la période d'élaboration du troisième plan avec la première année de la prochaine législature ;
- l'adoption en cours d'exécution afin d'intégrer de nouveaux projets sans perturber la cohérence du plan.

Sur le plan technique, ce deuxième plan a eu le mérite d'être élaboré en se servant du bilan d'exécution du premier plan et d'études économiques (perspectives démographiques, comptes économiques de 1968 et comptes économiques prospectifs de 1976). Malgré ces quelques avancées, ce plan est demeuré une sommation des projets sans aucune analyse de type transversal (TEI) ne permettant pas d'assurer une cohérence physique entre les divers projets. La projection des dépenses, fondée sur des hypothèses de maintien de tendance ou de structures, n'a pas été bouclée par celle des revenus. Enfin, il n'existait aucune cohérence entre la programmation financière et les évolutions des finances publiques et des ressources extérieures.

**Le troisième plan quinquennal 1977-1981**, présentait les mêmes caractéristiques que les deux précédents. Mais à la différence, il se voulait la tranche d'un plan perspectif visant à mieux appréhender les problèmes de certains secteurs (éducation, adéquation formation-emploi, développement rural, etc.) qui ne peuvent être envisagés que dans le long terme. Dans le cadre de ce plan adopté à son terme en 1981, l'effort a été mis sur la recherche de la cohérence sectorielle en ce sens que les projets étaient analysés en tenant compte des objectifs quantitatifs définis dans le secteur.

Le troisième plan, malgré sa forme de plans de projets, présentait une nette évolution du point de vue des techniques de planification parce qu'il était assorti d'un bouclage macroéconomique (TEI et TEE)<sup>1</sup> établi par la Société française d'étude sur le développement économique et social (SEDES).

Les acquis de ces différents plans se sont consolidés successivement et leurs processus d'élaboration se sont continuellement améliorés en termes de démarche méthodologique d'élaboration. Ils avaient des préoccupations communes d'élévation du niveau de vie général des populations, avec comme priorité le développement rural et la préservation des ressources naturelles (Cf. création des ORD et de l'Autorité de mise en valeur des vallées des voltas (AVV) chargés de mieux canaliser les mouvements des populations).

---

<sup>1</sup>**Tableau d'échanges intersectoriels (TEI)** : Tableau synthétique décrivant les équilibres ressources-emplois de biens et services et les éléments principaux des comptes de production et d'exploitation des branches.

**Tableau économique d'ensemble (TEE)** : Tableau décrivant de façon synthétique, l'ensemble des flux économiques effectués par les différents secteurs institutionnels résidents entre eux et avec le reste du monde. Il revêt un intérêt grandiose, en ce sens qu'il permet une représentation simplifiée de la structure de l'activité économique d'un pays au cours d'une période annelle.

L'évaluation de ces premières générations d'instruments de planification du développement économique et social montre que le pays a connu quatre plans de projets. Les processus respectifs d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans traduisaient des évolutions techniques très appréciables qui ont été en fait l'œuvre de l'assistance technique étrangère qui appuyait les départements ministériels notamment celui chargé du Plan. De 1963 à 1983, le Burkina Faso a toujours disposé d'un ministère du plan même si celui-ci a subi des mutations diverses pour tenir compte du contexte politique national. La faiblesse de l'appropriation des plans par les cadres nationaux, était bien manifeste, justifiant d'une part, les difficultés qui sont apparues quant au suivi de leur exécution et d'autre part, leur faible performance. C'est dans la perspective de faire face à cette insuffisance de capacités nationales de formulation et de programmation fortement ressentie lors de l'établissement du bilan du deuxième plan et de la préparation du troisième, qu'ont été initiés avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), successivement les projets UPV/75/018 (Assistance au ministère du plan et de la coopération notamment la direction des études et des projets), UPV/79/005 (Assistance à la création des structures de planification régionale) et BKF/82/010 (Assistance à la planification et au développement).

Tirant leçons des limites des plans de projets et soucieuses d'apporter des changements structurels à l'économie nationale, les autorités burkinabè ont fait l'option de la planification globale et par objectifs.

### 1.1.2 Les plans par objectifs

La nouvelle approche a été plus effective avec l'avènement du régime révolutionnaire en août 1983. L'option économique est bien claire : édification d'une économie indépendante, autosuffisante et planifiée. La planification dans ce nouveau contexte, devait offrir un lieu et une opportunité de dialogue et d'échanges entre groupes sociaux pour rechercher un consensus par rapport aux priorités et aux exigences. Les objectifs du plan avaient désormais un caractère global et impératif "**Le plan aura force de loi pour tous les Burkinabè**". Cette nouvelle approche a eu des implications d'ordre méthodologique, organisationnel et institutionnel. A cet effet, les autorités de l'époque se sont dotées d'un Programme d'actions pour préparer ces changements : le Programme populaire de développement (PPD) 1984-1985.

**Le PPD** était un ensemble de programmes d'investissements à l'échelle nationale et provinciale dont la réalisation devait permettre de jeter les bases économiques et sociales nécessaires à l'élaboration du prochain plan quinquennal de développement populaire 1986-1990 mais surtout de répondre aux préoccupations premières des populations urbaines et rurales. Ce programme était sous-tendu particulièrement par une forte philosophie de promotion de la femme et de préservation de l'environnement (les trois luttes : lutte contre la divagation des animaux, lutte contre les feux de brousse et lutte contre la désertification). Le PPD comportait :

- un programme de base (ou programme populaire de développement), correspondant aux projets initiés au niveau des provinces ;
- un programme complémentaire ou programme d'appui, formé par les projets élaborés par les autorités centrales qui en assuraient le suivi et le contrôle ;
- les grands projets d'intérêt national qui nécessitaient des financements très importants (barrages hydro-électriques, tronçon Ouagadougou-Kaya du chemin de fer Ouagadougou-Tambao).

**Le premier plan quinquennal de développement populaire 1986-1990** : l'élaboration de ce plan a introduit d'importantes innovations d'ordre méthodologique et organisationnel.

Par rapport à **la démarche méthodologique**, à la différence des précédents plans, le plan quinquennal de développement populaire (1986-1990) s'est voulu global et intégral. Le processus de son élaboration a été précédé par une directive définissant le cadre macroéconomique à la lumière du bilan d'exécution du PPD et de l'analyse globale de la situation économique et sociale mettant en évidence les caractéristiques suivantes :

- l'extraversion accrue de l'économie nationale ;
- la modestie du taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) ;
- l'inadéquation des structures productives ;
- la forte propension à consommer.

Ainsi, l'option stratégique qui s'en dégagait était l'édification d'une économie nationale, indépendante et autosuffisante avec l'agriculture comme moteur du développement. Il importe de souligner que pour la première fois était assigné au plan, un objectif de croissance du PIB (3,1%) dont la détermination était appuyée sur le modèle d'Harrod et Domar<sup>2</sup>. Les analyses économiques et financières ont utilisé des outils tels que le Tableau d'échange intersectoriel (TEI) et le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) pour établir les niveaux d'investissements sectoriels et apprécier la cohérence d'ensemble. Notons toutefois que la fragilité des bases statistiques s'est avéré un réel handicap à l'utilisation efficace de tous ces outils.

**Le cadre organisationnel et institutionnel** : le fait le plus marquant de l'évolution de la structure chargée du plan, a été la création en 1984 du Ministère de la planification et du développement populaire (MPDP) avec pour missions :

- de traduire plus concrètement les objectifs économiques et sociaux auprès des masses, inciter celles-ci à mettre en œuvre leurs potentialités de ressources naturelles, humaines et financières en vue de concrétiser ces objectifs ;
- d'aider les provinces à faire l'inventaire de toutes leurs ressources, à en planifier l'utilisation, recueillir de façon continue toutes les données socioéconomiques des provinces pour éclairer le travail de planification ;
- de coordonner, suivre et contrôler l'ensemble de l'exécution des plans et programmes de développement.

La volonté de promouvoir le développement participatif a conduit les autorités à ériger en 1988, les "Divisions régionales de la planification et du développement populaire (DRPDP)" en " Directions régionales du plan et de la coopération (DRPC)" chargées d'animer le développement au niveau décentralisé et d'assurer la liaison avec le niveau central.

Par ailleurs, en prenant la décision auparavant en 1986, de généraliser dans tous les départements ministériels, les Directions des études et de la planification (DEP), les autorités burkinabè ont voulu disposer d'un système national de planification intégré. Les DEP étaient essentiellement chargées : i) de planifier les activités du ministère ; ii) d'étudier et mettre en forme les documents de projets à soumettre aux bailleurs de fonds ; iii) de suivre et contrôler les projets du ministère inscrits ou non dans les plans et programmes de développement ; iv) et d'assurer la liaison avec les services déconcentrés du ministère et superviser les activités des chefs de projets sous tutelle. L'instauration des réunions mensuelles des DEP a donné plus de

---

<sup>2</sup>Royes Forbes **HARROD** et Evsey **DOMAR** ont été à l'origine du premier modèle formalisé de la croissance qui a ouvert la voie aux modèles modernes de la croissance notamment celui de SOLOW.

visibilité à l'activité de planification et un meilleur suivi de l'exécution du plan. Ces directions ont été d'un apport appréciable dans le suivi et l'exécution du premier plan quinquennal de développement populaire 1986-1990.

Outre les structures centrales et déconcentrées des ministères, chargées d'animer la fonction de planification, un dispositif institutionnel a été mis en place : le **Conseil national du plan (CNP)** chargé de l'élaboration du Plan quinquennal sur la base des orientations de développement définies par le Conseil national de la révolution (CNR), en suit l'exécution et propose les ajustements nécessaires. A cet effet, il comprend :

- une **Commission nationale de synthèse** chargée d'examiner les rapports des Commissions sectorielles nationales et des Conseils provinciaux et d'en faire la synthèse, tout en veillant à l'harmonisation entre les politiques et programmes sectoriels et ceux des Conseils provinciaux. Elle élabore l'avant-projet de Plan à soumettre à l'Assemblée générale du Conseil national du Plan ;
- des **Commissions sectorielles nationales** qui avaient pour missions de faire le point de la situation de leur secteur d'activité respectif, de proposer des orientations et des objectifs, de déterminer et évaluer les moyens correspondants, de juger de la cohérence des moyens et de leur efficacité, de proposer les politiques et les programmes sectoriels, et de faire le rapport de leurs travaux à la Commission nationale de synthèse ;
- des **Conseils provinciaux du Plan** chargés d'une part, d'établir la situation économique et sociale de la province et d'autre part, de déterminer les besoins et d'élaborer les politiques et les programmes de développement en s'appuyant sur les propositions des cellules villageoises ou de secteurs.

A l'analyse, il faut relever qu'à cette période, la planification devenue éminemment politique a connu beaucoup plus d'engagement des Burkinabè et a enregistré d'importantes innovations majeures du point de vue technique et organisationnel. Toutefois, malgré le discours politique autour de ce plan, le financement du programme global des investissements d'un montant de 630 milliards de FCFA dépendait à 79% des ressources extérieures. C'est le premier plan qui a fait l'objet d'un bilan exhaustif soumis aux autorités gouvernementales. Il a été financièrement exécuté à hauteur de 60% avec une prédominance des financements extérieurs justifiant du même coup les nombreuses réalisations hors plan notamment dans les secteurs agricoles et des infrastructures économiques.

**Le deuxième Plan quinquennal de développement populaire 1991-1995** a été élaboré dans les mêmes conditions concomitamment avec le processus de négociation avec les Institutions de Bretton Woods. Par ailleurs, ce plan intervenait après un changement de régime beaucoup plus tourné vers l'ouverture et le recentrage du rôle de l'Etat sur ses missions régaliennes en faveur de celui plus accru du secteur privé. Ainsi, les objectifs globaux du Plan consistaient essentiellement à : i) assurer un taux de croissance économique de 4% par an en s'appuyant sur l'agriculture ; ii) donner une nouvelle impulsion au secteur privé ; iii) restaurer les grands équilibres macroéconomiques et financiers.

Les investissements globaux étaient estimés à 508 milliards de FCFA. Mais l'adoption du Programme d'ajustement structurel (PAS) en mars 1991 dont la mise en œuvre s'appuyait sur le PIP et les programmes d'ajustement sectoriels aux niveaux des transports, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation, a véritablement éclipsé le plan quinquennal.

Les PIP regroupaient essentiellement les projets en cours d'exécution et les projets dont le financement était acquis ou partiellement. Ils étaient révisés au moins une fois par an et constituaient les budgets d'investissement de la loi des finances élargis aux investissements des sociétés d'Etat. Pour être éligibles au

PIP, les projets devaient répondre à des critères de conformité avec les priorités nationales, de rentabilité économique, de disponibilité totale ou partielle de financement (pour les prêts à des taux concessionnels). L'arbitrage du PIP était un moment décisif du processus d'élaboration du budget de l'Etat et mettait en jeu les capacités des DEP et des Directions de l'administration et des finances (DAF) à maîtriser leurs projets respectifs. Les PIP faisaient l'objet de bilans périodiques réguliers à tel point que celui du plan quinquennal ne s'est pas révélé opportun alors même que les capacités existaient.

En effet, au cours de toute cette période de planification globale, un accent particulier a été mis sur le développement des instruments et le renforcement des capacités des structures de planification. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a joué un rôle de premier plan. Cette assistance a concerné la planification générale de l'économie, la mobilisation des ressources (organisation des tables rondes à Genève : 1991, 1993 et 1995), la coordination des aides extérieures et la formulation des politiques générales). Les projets (BKF/82/010 "Assistance à la planification et au développement" et BKF/88/010 "Appui à la planification économique"), ont permis des progrès significatifs dans les domaines de : i) l'analyse macroéconomique ; ii) la planification régionale ; iii) l'analyse des projets ; iv) la gestion des ressources ; et v) le développement participatif. De manière concrète, leur réalisation a produit d'importants acquis physiques tant au niveau du renforcement des compétences (mise en place d'une masse critique de cadres nationaux) qu'au niveau de la mise au point des instruments (la création de la banque intégrée des projets informatisée améliorant ainsi les capacités techniques d'analyse et de gestion des projets, le développement d'un modèle de sélection des projets et la réalisation d'études cartographiques pour servir de base à la politique d'aménagement du territoire). Bien d'autres initiatives méritent d'être relevées telles que :

- le projet BKF/87/P02 " Unité de population pour la planification" qui a contribué à formuler la politique nationale de population en 1991 et la prise en compte de ses objectifs dans le plan de développement ;
- le projet BKF/87/049 " Renforcement de la direction des études et de la planification du ministère de l'agriculture et de l'élevage" qui a favorisé l'émergence d'une expertise nationale au sein de la DEP ;
- le Projet BKF/86/014 "Appui à la direction des études et de la planification du ministère de l'environnement et du tourisme" en vue de renforcer les capacités de formulation, de programmation, de suivi et d'évaluation des projets du ministère ;
- le projet AID/686/0251 " Renforcement de la capacité de planification de la DEP du ministère de la santé" dans la perspective de la mise sur pied d'une stratégie et d'un programme de santé ;
- le projet "Education en appui à la DEP" financé par la Banque mondiale en vue de l'amélioration de la planification scolaire et l'établissement des cartes scolaires.

Au terme de l'examen de cette longue période des plans quinquennaux, l'on peut mettre en relief quelques faiblesses mais aussi quelques forces.

**Au titre des faiblesses**, il faut relever que la technique de planification dès les premiers instants de son adoption en tant qu'outil de conduite du processus de développement national était beaucoup plus l'affaire de l'assistance extérieure, faute de cadres nationaux. Les plans se caractérisaient par juxtaposition de projets même si cette situation a connu une nette amélioration au fil des années et plus précisément à partir de 1986 avec l'option d'une planification globale et par objectifs. Tous ces plans étaient fortement dépendants des financements extérieurs qui n'étaient pas toujours destinés prioritairement aux projets inscrits dans le plan. La

non maîtrise des financements extérieurs engendrait de nombreuses incohérences dans la programmation des investissements marquées par d'importantes réalisations hors-plan.

**Au titre des forces et des acquis**, il faut reconnaître le grand mérite, des autorités burkinabè, d'avoir œuvré de manière progressive et soutenue à la construction d'un environnement institutionnel et d'un système de planification plus ou moins stables et suffisamment réactifs. Toute chose qui, quoiqu'on dise, a facilité l'exécution des PAS. Le renforcement des capacités organisationnelles et des compétences a été un souci permanent afin que les programmes sectoriels soient plus cohérents et plus contributifs à la réalisation des objectifs des différents plans de développement. L'adoption de la politique nationale de population en 1991, l'élaboration de la stratégie nationale de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement en 1992 et de celle du plan d'action national de lutte contre la désertification en 1993 sont l'expression de la volonté des autorités de prendre en charge avec esprit de suite, ces problématiques. L'organisation du séminaire sur le renouveau de planification en 1994, a marqué un tournant décisif dans l'évolution du système national de planification.

## **1.2. Le renouveau de la planification : la nécessité de concilier le court, moyen et long terme**

Le Burkina Faso a souscrit en mars 1991, au PAS pour assainir son cadre macroéconomique et la mobilisation de ressources notamment extérieures. Les tables rondes des bailleurs de fonds de 1991 et 1993 se sont tenues respectivement autour des Documents cadres de politique économique (DCPE) 1991-1993 et 1994-1996. Il importe de relever que les programmes d'ajustements ont eu pour fondement les propositions de sortie des crises paralysantes de l'endettement de la décennie 80, de l'économiste américain John WILLIAMSON d'obédience néolibérale de l'institut d'économie internationale de Washington dénommées "**Consensus de Washington**" (voir encadré 1).

### **Encadré 1 : Le Consensus de Washington**



Le consensus de Washington a été conçu à l'origine comme un ensemble de mesures pour sortir les pays d'Amérique latine de la grave crise de 1989. Il porte entre autres sur les réformes suivantes :

- i. la discipline budgétaire visant à réduire le déficit à l'origine des crises de balance des paiements et d'inflation ;
- ii. la redéfinition des priorités en matière de dépenses publiques en vue de les réorienter au profit de la croissance et des pauvres ;
- iii. la libéralisation du commerce par la suppression de toutes les barrières protectionnistes ;
- iv. la libéralisation des investissements directs en provenance de l'étranger par la création des conditions favorisant un mouvement intense des capitaux ;
- v. la privatisation en vue d'améliorer les services par l'instauration d'une concurrence ;
- vi. la déréglementation à travers l'assouplissement des barrières à l'entrée et à la sortie des marchés, l'abolition de la protection dans les domaines concurrentiels.

Cette ambition assignée au consensus de Washington n'a pas tardé à mettre en évidence ses limites, les réalités et les capacités des différents pays récipiendaires n'étant pas les mêmes. Les résultats macroéconomiques et financiers ont été inhibés par l'ampleur des problèmes sociaux induits par la mise en œuvre de ces réformes. De nombreuses critiques se sont élevées sur l'inefficacité de la première génération des PAS de la part de certaines Organisations non gouvernementales (ONG) mais aussi de la part des organisations internationales telles que le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) à travers le célèbre ouvrage de Richard JOLLY<sup>3</sup> et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par l'adoption en 1989 d'un Cadre africain de référence des PAS (CARPAS)<sup>4</sup>. A la faveur de ces critiques, il s'est avéré nécessaire de les renforcer par une deuxième génération de mesures portant sur des réformes institutionnelles et politiques ainsi que par des mesures visant à minimiser les effets sociaux des politiques de réformes économiques et structurelles. On parlera de programme d'ajustement à visage humain.

Le Burkina Faso a conclu en mars 1991 un PAS avec les institutions de Bretton Woods, après des assises nationales sur l'économie tenues en mai 1990. Celles-ci ont fait le constat que les mesures d'auto-ajustement sous la période révolutionnaire n'ont pas été accompagnées par un accroissement des ressources internes et encore moins par une forte adhésion des partenaires extérieures aux programme et plan nationaux de développement. En conséquence, elles ont recommandé le redressement vigoureux de l'économie nationale. Dans cette perspective, il fallait favoriser le développement de l'initiative privée et recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions régaliennes notamment en mettant l'accent sur des secteurs tels que l'éducation, la santé, les finances publiques, l'agriculture et les infrastructures. Heureusement que l'avènement de ces programmes de redressement économique n'a pas engendré le démantèlement des structures chargées de la planification. Bien au contraire, celles-ci ont fortement contribué à leur mise en œuvre. Après trois années de rattrapage économique, les autorités se sont rendues à l'évidence de la nécessité d'inscrire ces politiques vertueuses de court terme dans la dynamique de planification, seule capable de conduire des changements véritables et durables.

C'est ainsi qu'elles ont initié une réflexion à travers l'organisation d'un séminaire sur le renouveau de la planification à Bobo-Dioulasso en 1994. L'objectif de ce séminaire était de clarifier les fonctions de planification dans la perspective d'une meilleure prise en compte des préoccupations de court, moyen et long termes. Les principales fonctions retenues sont :

---

<sup>3</sup> Richard JOLLY, Directeur exécutif adjoint de l'UNICEF, Ed ECONOMICA 1987

<sup>4</sup> Recommandation issue de la Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique, mars 1988

- **la prospective** qui s'est traduite par la conduite de l'étude prospective « Burkina 2025 » avec pour finalité de définir une vision consensuelle de société ;
- **l'orientation stratégique** à travers l'élaboration d'un DOS donnant les grandes orientations pour parvenir au projet de société ;
- **la programmation économique** à travers une programmation triennale glissante des investissements pour la mise en œuvre concrète et successive des orientations stratégiques ;
- **la mobilisation des ressources** pour faciliter l'exécution des programmes d'investissements.

La conduite de l'étude prospective était d'autant plus capitale que la construction d'une économie puissante et compétitive fondée sur une démarche consensuelle et participative n'était possible que si le projet s'inscrivait dans une vision commune de société. Le rôle dévolu à l'étude était donc de dégager les tendances d'évolution de la société burkinabè, de définir le profil de cette société au bout d'une génération, d'en déterminer les différents germes de changement et d'élaborer des scénarios alternatifs devant servir de base à la formulation des politiques et stratégies à moyen terme. Ce fut un apport substantiel au système national de planification. La recommandation de cette démarche nouvelle a eu des conséquences d'ordre institutionnel telles que la création du Ministère de l'économie et des finances (MEF) même si les institutions de Bretton Woods avaient déjà en son temps, insisté sur la désignation d'un ordonnateur unique. L'avènement du MEF en 1995, a eu l'avantage de regrouper l'ensemble des fonctions de planification.

Il faut relever que compte tenu de la spécificité du PAS, une structure ad hoc dénommée Secrétariat technique permanent du PAS (STP-PAS) a été mise en place en 1992 et prendra plus tard la dénomination en 1998 de Secrétariat technique pour la coordination des Programmes de développement économique et social (STC-PDES). Cette structure apparaissait comme une forme de doublure de la DGEP créée en 1995 suite au séminaire sur le renouveau de la planification. En effet, la DGEP avait entre autres missions la réalisation des études de long terme mais aussi la traduction des orientations du Gouvernement en plans et programmes de développement économique et social. Sur cette base, elle s'est appropriée la formulation du DCPE/PAS en 1996 et depuis a joué un rôle de premier plan dans la conduite des nouvelles initiatives.

### **1.3 La ré-conceptualisation du développement : les initiatives nouvelles**

Le processus de ré-conceptualisation trouve sa forme la plus achevée dans le concept de développement humain durable. Ce type de développement prône d'une part, un développement favorable par une croissance de qualité c'est-à-dire celle dont les fruits sont équitablement répartis, celle qui régénère l'environnement au lieu de le détruire et d'autre part, un développement qui permet aux citoyens de s'affirmer et d'avoir une influence sur le cours de leur existence au lieu d'être marginalisés. Il donne la priorité aux pauvres et élargit l'éventail de leurs possibilités et de leur choix. En somme ce nouveau paradigme met l'homme au centre de l'économie politique.

#### **1.3.1 La promotion du concept de développement humain**

Face aux résultats mitigés des différentes politiques sur le plan social notamment et avant même que ne s'impose le nouveau paradigme du développement humain au niveau international, le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré en 1995, la LIPDHD pour la période 1995-2005. Elle a servi de principal document de base, à la troisième table ronde générale des bailleurs de fonds tenue à Genève en juin 1995.

La finalité de cette perspective décennale était de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine qui se définit selon les cinq dimensions suivantes :

- ✓ la sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ;
- ✓ la sécurité sanitaire liée à l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- ✓ la sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable ;
- ✓ la sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain ;
- ✓ la sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité que sont la primauté du droit, la responsabilité et la participation, l'efficacité et la transparence.

Ce renouveau de politique économique et sociale était guidé par les principes fondamentaux suivants : (i) la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux indicateurs sociaux ; (ii) la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes sans restriction de libertés publiques et civiques ; (iii) la participation des populations et de la société civile (notamment les ONG et les mouvements associatifs) dans la formulation, la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques. C'est pourquoi des actions fortes portaient sur l'éducation et la santé, sur la maîtrise de la croissance démographique, sur la création d'emplois et de revenus, et sur le renforcement du rôle actif de la femme dans le processus de développement.

Cette initiative nouvelle traduisait par ailleurs, une option politique forte pour un renouveau de la planification au Burkina Faso à un moment où l'on se posait à juste titre des questions sur l'après ajustement. La LIPDHD s'est imposé comme la principale référence devant inspirer désormais l'établissement des prochains DCPE. Le principal outil de mise en œuvre est demeuré le PIP dont la fonction essentielle était d'assurer la cohérence d'ensemble des projets et programmes d'investissements et d'optimiser leur niveau d'exécution dans un contexte de raréfaction des ressources notamment extérieures. La première assemblée générale des chefs de projets et programmes, tenue en mai 1995, traduisait bien le souci des autorités burkinabè d'améliorer de manière significative les capacités de mobilisation des différentes administrations (DAF et DEP) et d'absorption des unités de coordination des projets et programmes (institution de critères et procédures de nomination et d'évaluation des chefs de projets et programmes et mise en place d'un système de motivation).

### **1.3.2 La problématique de la gestion de la dette : l'avènement des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)**

Les mesures édictées dans le cadre du consensus de Washington avaient pour finalité de créer les meilleures conditions de remboursement de la dette. Malgré tout, certains pays se sont enlisés dans leur processus de développement du fait du poids du service de la dette absorbant parfois 40 à 60% des ressources budgétaires nationales. Le mécanisme de gestion de la dette a connu diverses fortunes avant d'aboutir à cette initiative d'allègement de la dette en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTTE) jugée très avancée et plus avantageuse pour eux.

Cette initiative lancée en 1996, sous l'égide du G7, se justifiait pour trois raisons essentielles :

- ✓ les méthodes traditionnelles en matière de traitement de la dette n'ont pas permis à la plupart des pays débiteurs, d'assurer leur propre développement ;

- ✓ la pression de la société civile internationale pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (conditionnalités, efficacité limitée, inefficacité des PAS, etc.) ;
- ✓ la volonté d'humaniser le développement en veillant effectivement au bien-être des populations.

Dans le cadre de l'Initiative PPTE, il s'agissait désormais: 1) de traiter non plus seulement le service de la dette mais aussi son encours ; 2) de traiter non seulement la dette bilatérale mais aussi la dette multilatérale et 3) de traiter non seulement le rééchelonnement mais aussi l'annulation. Elle avait pour finalité de ramener l'endettement des pays qui menaient de bonnes politiques économiques à un niveau soutenable, afin d'éviter que le poids élevé des charges de leur dette ne compromette leurs efforts. Elle semblait être une solution globale aux problèmes d'endettement. Le sommet des pays les plus industrialisés tenu en septembre 1999 à Cologne lui a apporté d'importants réaménagements en élargissant le nombre des pays bénéficiaires et en assurant une rapidité dans le traitement de la dette.

Avec cette initiative, les institutions financières internationales en l'occurrence la Banque mondiale, ont rompu avec l'approche de court terme au profit d'une approche holistique et de long terme en adoptant en 1999, le Cadre de développement intégré (CID) en vue d'orienter désormais ses interventions. Ce cadre a fortement inspiré la formulation des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En effet, il suggère avec une insistance : 1) la maîtrise du processus CSLP par le pays notamment à travers une large participation des parties prenantes ; 2) une approche globale, holistique, formulée dans une perspective à long terme ; 3) la primauté des partenariats, à la fois avec les parties prenantes au niveau national et avec les partenariats extérieurs ; 4) l'accent mis sur les résultats.

Ainsi dit, les conditions de bénéfice effectif de cette initiative étaient de trois ordres : 1) la réussite durant un certain nombre d'années (six années successives) des réformes économiques ; 2) la poursuite de ces réformes ; et 3) l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté permettant d'établir le lien entre l'allègement de la dette et la lutte contre la pauvreté. L'initiative PPTE sera complétée en 2004 par l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM).

Eligible en 1997 à cette initiative, le Burkina Faso a élaboré en 2000 suivant un large processus participatif, un CSLP pour la période 2000-2002. Ainsi, le Burkina Faso devenait après l'Ouganda, le deuxième pays en Afrique au sud du Sahara à disposer d'une telle stratégie. L'avènement du CSLP a emporté l'adhésion de tous les acteurs nationaux et extérieurs de développement en tant que principale référence de leurs interventions respectives.

Le processus de révision du premier CSLP en 2003 sous l'éclairage des résultats de l'étude nationale prospective «Burkina 2025» a mis en évidence la nécessité de s'attaquer à la pauvreté dans une perspective structurelle de long terme. Cette approche plus pragmatique prônait entre autres les principes directeurs suivants :

- **l'adoption d'une posture résolument prospective** : la lutte contre la pauvreté, compte tenu des représentations diversifiées et multiformes du phénomène, requiert de meilleures pratiques de gouvernance c'est-à-dire une gouvernance dotée d'un leadership effectif ;
- **le développement du capital humain** : en raison du déficit prononcé dans ce domaine, il est urgent de mettre l'accent sur le développement du capital humain en quantité et en qualité ;
- **la promotion de l'emploi et des jeunes**: faire de l'emploi un objectif explicite des politiques macroéconomiques et des politiques sectorielles de développement ;

- **l'inculturation et l'ouverture** : il s'agit d'opérer d'une part, une rupture d'avec la pensée qui privilégie un développement exogène en faveur d'un développement plus endogène et d'autre part, une rupture d'avec la pensée que la pauvreté est une fatalité en faveur d'un comportement proactif ;
- **la promotion des Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : elle devrait consister à capitaliser les atouts des TIC en tant qu'instrument d'ouverture et de réduction de l'espace et du temps et de renforcement des capacités de dialogue.

Sur cette base, les domaines prioritaires ont été élargis à la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et le cadre de vie (désertification, assainissement, électrification rurale), la sécurité publique, les Petites et moyennes industries (PMI) et les Petites et moyennes entreprises (PME), la petite mine, le renforcement des capacités et les TIC.

A la différence de la première phase du CSLP, le processus de révision a insisté sur la prise en compte des thématiques nouvelles et surtout l'emploi des jeunes. La cohérence des politiques et des stratégies sectorielles à travers les réunions gouvernementales de cohérence des politiques et stratégies sectorielles avec le CSLP (voir encadré 2) et l'élaboration du programme d'actions prioritaires 2004-2006 qui s'est poursuivi jusqu'en 2010 en vue d'assurer plus de synergie et d'impact aux investissements prévus sur la période.

#### **Encadré 2 : Les réunions de cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP**

Les réunions de cohérence avaient pour principal objectif de mieux préciser le lien entre les politiques sectorielles et les différents axes du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, elles ont permis :

- une meilleure appropriation du cadre CSLP par les départements ministériels** : le premier responsable du département et ses principaux collaborateurs ont été amenés à découvrir ou à redécouvrir le CSLP pour en faire le rapprochement avec les politiques sectorielles. Ce résultat participe, du reste, de la mise en œuvre de la recommandation issue des assises nationales sur le CSLP, organisées en juillet 2002 ;
- une claire perception de l'importance et du rôle des politiques sectorielles en tant qu'instruments d'opérationnalisation du CSLP** : les départements ministériels qui disposent de politiques et de stratégies sectorielles ont pu indiquer avec netteté leur axe d'insertion au CSLP et leur contribution à sa mise en œuvre. Ceux qui n'en disposent pas encore ont perçu la nécessité de disposer sans délai de telles politiques et stratégies ;
- des contributions substantives à la révision du CSLP** : les échanges au cours de ces rencontres ont démontré la nécessité de tenir compte de certains domaines ou thématiques qui n'avaient pas pu l'être en 2000 lors de l'élaboration de la première version du CSLP.

L'élaboration du deuxième cycle de CSLP a coïncidé avec l'érection en 2003, des régions en collectivités territoriales. Cette donnée nouvelle avait motivé les autorités burkinabè à régionaliser le CSLP suivant une démarche qui tienne compte des spécificités de chaque région. Cette décision visait à doter les Gouverneurs de région qui entraient en fonction, d'un outil de coordination des interventions dans leur zone respective de compétence.

Sur le plan de la mobilisation des ressources extérieures, un cadre général des appuis budgétaires en appui au CSLP a été établi et perçu comme un instrument de dialogue et de programmation, entre le gouvernement et certains partenaires bilatéraux et multilatéraux favorables à l'approche "**appuis budgétaires**". En tout état de cause, la revue annuelle du CSLP déterminait les partenaires quant à la disponibilité de leurs ressources

pour accompagner la stratégie nationale de développement. Le défi à l'époque était d'organiser cette revue à bonne date pour tenir compte du calendrier budgétaire afin d'assurer une meilleure prévisibilité des financements extérieurs. Malgré les efforts, cette préoccupation demeure actuelle.

Après une décennie de mise en œuvre du CSLP, les indicateurs sociaux se sont nettement améliorés. Par contre, la pauvreté monétaire est demeurée massive (46,7% en 2009) malgré une croissance moyenne de 6% par an au cours de la période sous revue. Ce paradoxe apparent a conduit les autorités burkinabè à opter pour la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Cette option plus volontariste est centrée sur le renforcement des capacités productives de l'économie nationale.

## II - LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SCADD : UNE COHERENCE A RENFORCER

### 2.1. La SCADD : la volonté d'opérationnalisation de la vision 2025

La SCADD pour la période 2011-2015, s'inscrivait d'une part, dans la continuité des réformes engagées depuis l'adoption du CSLP en 2000 et d'autre part, dans la perspective de consolider les différents acquis enregistrés dans les domaines politique, économique et social. Elle vise à jeter les bases d'une croissance accélérée et les fondements d'un développement durable, et surtout à édifier une société moderne et solidaire. En conséquence, elle se veut l'instrument d'opérationnalisation de la vision 2025 par cycles quinquennaux.

Sur le plan quantitatif, la SCADD s'était fixée comme objectif de réaliser 10% de croissance économique par an dans la perspective de doubler le revenu par tête en moins de trente cinq (35) ans. Après quatre années d'exécution, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 5,92% en moyenne par an entre 2011 et 2014 contre 5,57% sur la période 2000-2010 et bien en-deçà de l'objectif initial visé.

En revanche, la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) connaît des avancées en matière d'éducation, de santé, de disponibilité en eau potable, de l'égalité de genre et de l'autonomisation de la femme. L'incidence de la pauvreté monétaire a été ramenée à 40,1% en 2014 contre 46,7% en 2009, assez loin des moins de 35% visés en 2015.

Les graves crises sociopolitiques de 2011 et de 2014 expliquent en grande partie ces résultats fortement mitigés. Mais au-delà, il importe d'interroger principalement la qualité des politiques et stratégies sectorielles qui sont les instruments privilégiés de mise en œuvre de la SCADD.

Sur le plan institutionnel, l'adoption de la SCADD en 2010 a été accompagnée par la création d'une nouvelle structure dénommée Secrétariat technique national de la SCADD (STN-SCADD) au détriment du STC/PDES réduit en une Direction de la coordination de la politique de réduction de la pauvreté (DCPRP) au sein de la DGEP<sup>5</sup> pour tenir compte des nouvelles ambitions données à la SCADD. La DCPRP a évolué pour prendre la dénomination de Direction du suivi et de l'évaluation des politiques publiques (DSEP)<sup>6</sup>. Dans la pratique les deux structures semblent travailler dans une parfaite harmonie mais il reste que le problème de la doublure des structures et de conflit des compétences demeure comme par le passé. Le même constat peut être fait quant au conflit de compétence entre la Direction générale du budget (DGB) et la DGEP par rapport à l'exercice d'arbitrage du titre 5 du budget de l'Etat consacré aux investissements (transféré à la DGB depuis 2007). Il importe de réaliser un audit institutionnel du MEF afin de régler durablement ces cas de figure et de mutualiser les ressources pour plus d'efficacité.

### 2.2. L'articulation des outils de pilotage et de gestion stratégique : une cohérence à renforcer

Le Burkina Faso s'est doté en 2003, d'une vision de développement à travers la réalisation de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 ». Le DOS élaboré pour traduire progressivement cette vision en réalité, a laissé place à la SCADD. Dans tous les cas, l'on tend vers l'horizon 2025 mais aucune disposition n'est

---

<sup>5</sup> Article 03 de l'arrêté n°2008-283/MEF/SG/DGEP du 29/09/08 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGEP

<sup>6</sup> Article 21 de l'arrêté n°2012-460/MEF/SG/DGEP du 31/12/12 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGEP

prise pour évaluer l'état de réalisation de cette vision compte tenu de la survenue d'évènements majeurs (la mutinerie militaire de 2011 et la crise sociopolitique de 2014).

Au niveau sectoriel et thématique, des études prospectives ont été réalisées dans les domaines de la défense nationale, de l'énergie, du coton et du VIH/SIDA. Ces importants résultats qui placent le Burkina Faso dans le cercle restreint des pays de la sous-région ayant des avancées notables en matière de planification stratégique, n'ont jamais été adoptés officiellement en Conseil des Ministres. Une prospective spatiale, à travers l'élaboration du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) est aussi disponible. Il a été adopté par le Gouvernement en 2013 mais n'a pas pu être examiné par l'Assemblée Nationale. Les études prospectives sectorielles et thématiques sont à recommander vivement parce qu'elles permettent de faire un diagnostic profond du secteur ou du domaine et de repérer les germes de changement, dans la perspective d'une meilleure planification. A côté de ces documents de prospection de long terme, existent des politiques thématiques dont la prise en compte des objectifs, dans la stratégie globale de développement national est une règle de principe. Il s'agit de :

- ✓ la politique nationale de population adoptée en 2008 ;
- ✓ la politique nationale de bonne gouvernance adoptée en août 2005 ;
- ✓ la politique nationale "genre" adoptée en 2010 ;
- ✓ la politique nationale de l'emploi adoptée en 2008 ;
- ✓ la politique nationale de renforcement des capacités adoptée en 2010 ;
- ✓ la politique nationale de la jeunesse adoptée en 2008 ;
- ✓ la politique nationale de l'habitat et de l'urbanisme adoptée en 2006 ;
- ✓ la politique nationale de développement durable en 2013.

Ces politiques horizontales (transversales) ne peuvent s'exécuter de manière efficace qu'à travers la mise à contribution des politiques verticales ou sectorielles. En clair, ces politiques doivent alimenter le processus de formulation de la stratégie globale de développement qui à son tour, sert de référence pour les politiques sectorielles. L'absence de cette hiérarchisation, a conduit à mettre toutes les politiques au même niveau et à rendre moins visible la prise en compte des politiques transversales qui en définitive, trouvent leur meilleure position dans les principes directeurs devant guider l'action comme ce fut le cas dans les précédentes stratégies de lutte contre la pauvreté. Cette approche peut être un critère de conformité de la politique sectorielle avec la stratégie globale.

Il faut relever qu'à l'exception des thématiques émergentes, la généralisation de la formulation des politiques sectorielles est un phénomène très récent au sein des départements ministériels. Leur lien avec le budget de l'Etat est plus évident dans le cadre de l'expérimentation du budget-programme dans la perspective de l'application de la directive de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) en la matière d'ici 2017. Avec le budget de moyens encore en vigueur, ce lien n'est pas très perceptible car il ressort que les projets éligibles aux dépenses d'investissement (Titre 5) ne sont pas toujours en rapport avec les politiques sectorielles. Pour rendre la contribution de ces politiques plus pertinente à la stratégie globale et renforcer le lien avec le budget, il faut un outil fédérateur et de cohérence de toutes les actions prioritaires des départements ministériels et institutions. Le PTIG a déjà fait ses preuves et donné toute la rigueur à l'exercice d'arbitrage des dépenses d'investissement conformément aux priorités nationales. Cet outil pourrait être animé par DGEP. Une telle démarche donnerait plus de confort à la matrice de performance de la SCADD qui demeure un instrument de suivi des mesures urgentes d'accompagnement, de suivi des indicateurs et de dialogue avec les partenaires. Le budget de l'Etat est l'instrument de mise en œuvre par excellence de la politique économique. Cette fonction va se renforcer avec la généralisation effective du budget-programme.



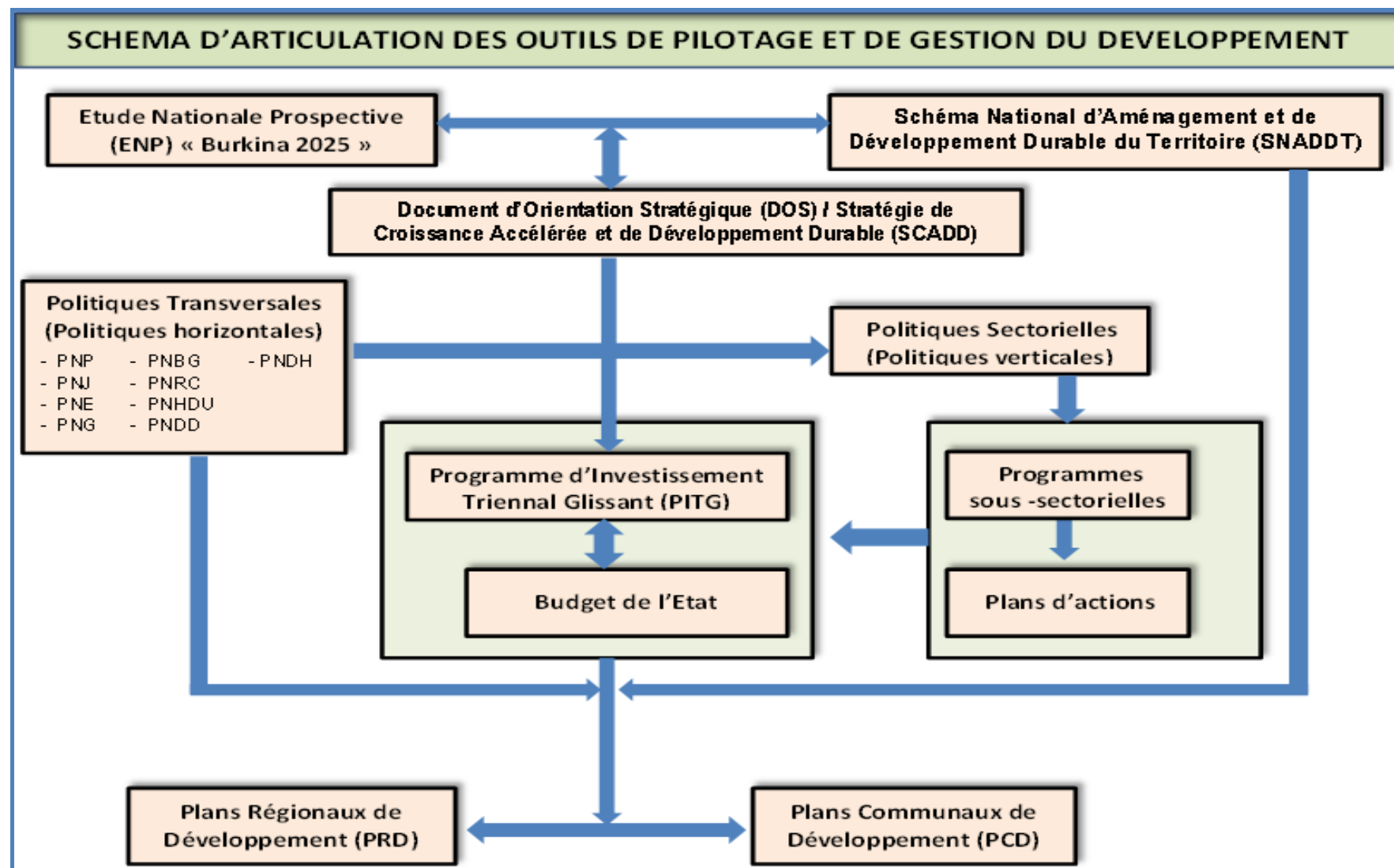
Au niveau local, les Plans régionaux de développement (PRD) devront être considérés comme les références de proximité. Ils devront refléter les véritables priorités régionales et indiquer les moyens autonomes pour les réaliser. Ces programmes devront être débarrassés des projets nationaux qui en alourdissent les différents portefeuilles de projets dont les régions n'ont pas la maîtrise, ni le calendrier de mobilisation des financements. Les collectivités territoriales selon le Code général<sup>7</sup> ont compétence d'élaborer et d'exécuter leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat et de ce fait bénéficient de l'appui des services techniques dans les conditions définies par la loi. Dans ces conditions, les PRD et les Plans communaux de développement (PCD) doivent contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

La perception du rôle de chaque outil dans le dispositif de pilotage et de gestion du développement, donne la hiérarchisation telle qu'elle ressort du schéma ci-dessous :

---

<sup>7</sup> Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, Loi n°0055-2004/AN du 21/12/2004, ensemble et ses modificatifs et textes d'application.

Schéma 1 : Articulation des outils de pilotage et de gestion du développement



## 2.3 Les politiques sectorielles : quel véritable lien avec la SCADD ?

### 2.3.1. Etat des lieux des politiques sectorielles et leur lien avec la SCADD

#### a) Avènement des politiques sectorielles

**La politique dans un secteur** reste avant tout un concept polysémique. Elle est considérée dans son acception la plus simple, comme les lignes de conduite à adopter dans le cadre de la gestion d'un secteur ou d'un domaine, pour faciliter l'atteinte des objectifs assignés au secteur ou domaine. La politique trace le cadre à l'intérieur duquel sont prises les décisions qui permettront l'atteinte des objectifs tout en assurant et optimisant la gestion des ressources et le gain de temps.

**La stratégie (ou les procédures)** est un ensemble de méthodes à suivre pour l'atteinte des objectifs. Elle fixe selon une chronologie les différentes étapes d'une démarche. Elle fixe les modalités d'exécution de la politique.

Au Burkina Faso, les politiques publiques connaissent différentes dénominations : lettre de politique (conditionnalité des PAS) indiquant les priorités et les grandes décisions à envisager dans le secteur ou le domaine, politique sectorielle, stratégie, plan d'action et programme. L'avènement de ces instruments de politique de développement quoique fortement liés à l'émergence de nouvelles thématiques ou préoccupations au plan mondial et auxquelles le Burkina Faso a généralement souscrit, s'est révélé en définitive pertinent et indispensable.

La nécessité de leur généralisation est intervenue en 2003 avec les fameuses "**réunions de cohérence avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté**" au cours desquelles chaque département ministériel devait prouver son ancrage aux principaux axes de ce cadre de référence. Cette nécessité a été renforcée avec l'expérimentation en 2009, des budgets-programmes (directive de l'UEMOA) dont la généralisation est prévue en 2017. Dans cette ferveur, il n'a malheureusement pas été pris soin d'harmoniser et de codifier ces outils même s'il faut reconnaître que pour accompagner techniquement l'établissement de ces politiques au sein des départements ministériels, les autorités burkinabè ont conçu en 2008, un guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles. Ce guide a fait l'objet d'une révision en 2009 pour tenir compte de l'impératif de promouvoir l'approche Gestion axée sur les résultats (GAR). Son adoption par le Gouvernement est intervenue en septembre 2010.

#### b) Etat des lieux des politiques sectorielles et leur lien avec la SCADD

Le Burkina Faso dispose de plus d'une soixantaine de politiques ou de stratégies sectorielles d'horizons divers comme l'indique le tableau 1. Elles présentent les caractéristiques suivantes (Cf. grille d'appréciation en annexe pour les détails) :

- l'antériorité des politiques publiques à la SCADD ;
- le décalage temporel avec la SCADD ;
- le caractère non adopté et permanent des politiques publiques ;
- la multiplicité des politiques sectorielles ;
- le format de présentation des politiques ou stratégies sectorielles ;
- le lien avec la SCADD ;
- la prise en compte des thématiques transversales : environnement, genre, lutte contre la pauvreté ;
- la culture d'évaluation rétrospective.

**L'antériorité des politiques publiques à la SCADD** : la majorité des politiques et stratégies sectorielles sont bien antérieures à la SCADD et n'ont pas pu être réajustées ; seulement dix-sept ont été élaborées au

cours de la période de la SCADD et s'y réfèrent. Pour des questions techniques, il n'a pas été jugé opportun de réajuster les politiques et stratégies antérieures alors même qu'elles demeurent les premières références sectorielles pour les intervenants dans lesdits secteurs.

**Le décalage temporel avec la SCADD** : sur plus d'une soixantaine de politiques passées en revue, à l'exception de Burkina 2025, du SNADDT et de la Politique nationale de développement durable (PNDD) à l'horizon 2050 qui se positionnent comme des références prospectives, plus d'une quarantaine couvrent des périodes supérieures à dix ans, une quinzaine, des périodes au plus égales à dix ans et moins d'une dizaine des périodes de cinq ans. En vérité, il ya une forte propension pour les politiques et stratégies sectorielles s'inscrivant dans la durée (perspective décennale). Celles élaborées après l'adoption de la SCADD en 2010, confirment bien cette tendance. Une telle situation repose avec une certaine insistance, la question de l'option temporelle du DOS : le quinquennat ou la décennie. Les politiques sectorielles en tant qu'instruments de mise en œuvre de la SCADD se nourrissent de ses orientations et non l'inverse. De ce point de vue, le cadre temporel est un élément pertinent de cohérence.

**Le caractère non adopté des politiques publiques** : il est avéré que les processus d'élaboration des politiques publiques ne sont pas achevés par une adoption officielle en Conseil des Ministres donnant l'impression que celles-ci n'engagent que les ministères initiateurs. Pour renforcer l'adhésion des acteurs aux politiques de leur secteur respectif d'intervention et donner à celles-ci tout le sceau officiel, le guide d'élaboration des politiques sectorielles<sup>8</sup> fait obligation de soumettre les avant-projets de politique en ateliers technique et national avant leur adoption en Conseil des Ministres. C'est pour raffermir cet esprit que la Commission nationale de la planification du développement (CNPD), créée en septembre 2014, a été rendue opérationnelle en mars 2015 afin de veiller sur la qualité des projets de documents de politique de développement ainsi que leurs plans d'action et surtout leur conformité avec les références stratégiques, avant leur approbation par le Gouvernement<sup>9</sup>. Une telle décision devrait aussi se préoccuper d'éteindre officiellement les stratégies ou politiques antérieures lorsque celles-ci sont remplacées par des stratégies ou politiques nouvelles.

**La multiplicité des politiques sectorielles** : la multiplicité peut simplement résulter de la volonté des départements ministériels de traduire leurs attributions en politiques comme elle peut être le fait des partenaires extérieurs. Dans le contexte nouveau de la promotion de la gestion axée sur les résultats, la multiplicité des références sectorielles est préjudiciable à la synergie d'actions, à l'efficacité et l'efficacités dans l'utilisation des ressources affectées et au suivi de la mise en œuvre. Cette évidence déjà bien perçue, commande d'aller vers une politique unique par département ministériel.

**Le format de présentation des politiques ou stratégies sectorielles** : les formats de présentation sont bien variés et n'ont pas respecté formellement les guides d'élaboration de 2008 et 2010 (voir encadré 3) considérés bien à juste titre comme des cadres minimums. En effet, le guide fait abstraction de deux éléments importants (les principes directeurs et les hypothèses et gestion des risques) dont l'observation constitue une condition de réussite de la mise en œuvre de la politique sectorielle. Les principes sont généralement des exigences liées à de bonnes pratiques telles que la bonne gouvernance, l'égalité de genre, la gestion rationnelle des ressources environnementales, etc. Les hypothèses évoquent les situations non maîtrisées

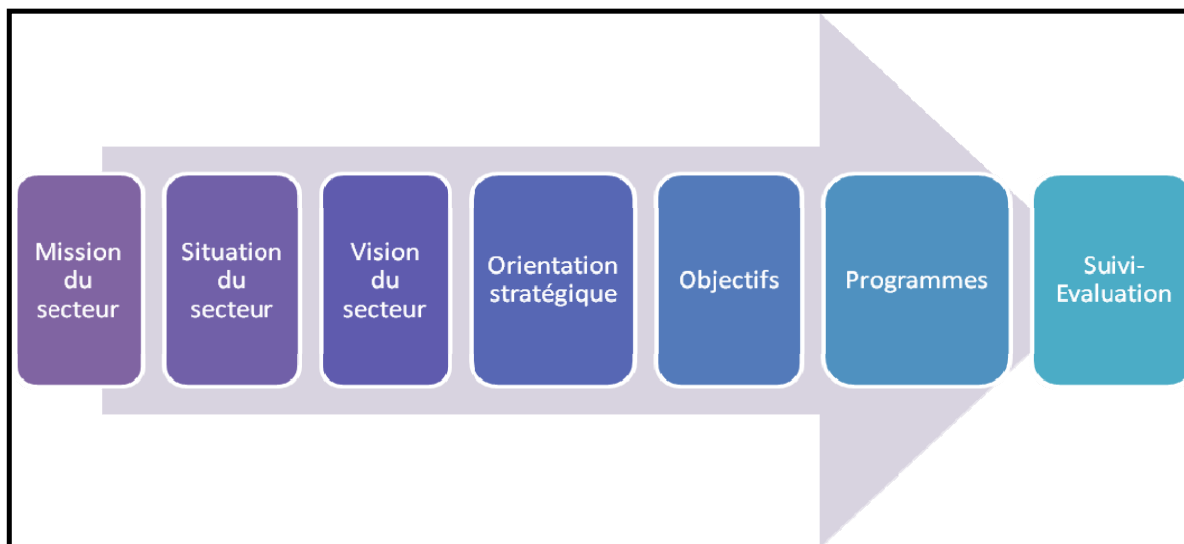
---

<sup>8</sup> Guide révisé d'élaboration des politiques sectorielles adopté en septembre 2010, P32

<sup>9</sup> Décret N°2014-828/PRES/PM/MEF du 24 sept 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission de planification du développement (CNPD), Article 3.

dont la survenue peut compromettre la réussite de la politique. En outre, il importe d'assortir les politiques publiques d'une stratégie de communication.

### Encadré 3 : Eléments clés d'une politique sectorielle



**Le lien avec la SCADD :** dans un contexte marqué par un foisonnement de politiques et de stratégies sectorielles dont les horizons sont lointains comparativement à celui de la SCADD, il n'est pas évident d'établir une nette conformité et un lien véritable entre elles. La SCADD opérationnalise séquentiellement (tous les cinq ans) la vision globale telle que définie dans "Burkina 2025". A ce propos, il devient urgent de mettre en place le dispositif de veille prospective ; mais aussi d'envisager l'évaluation de l'état de réalisation de la vision telle que prévue par l'étude. Les politiques sectorielles devraient être plus opérationnelles et devraient expliciter les objectifs de la SCADD dans le temps. Mais la situation actuelle des politiques et stratégies repose comme il a été déjà évoqué le problème de l'horizon temporel de la SCADD pour plus de cohérence. Celle-ci est une condition de l'efficacité de mise en œuvre de la politique sectorielle. Elle se joue au plan interne (entre les objectifs et les moyens, entre les différentes actions envisagées, etc.) et au plan externe (avec les différents cadres de référence). Pour assurer une meilleure cohérence avec les politiques sectorielles, les documents d'orientation à venir (troisième cycle de la SCADD doivent couvrir une période de dix ans).

**La prise en compte des thématiques émergentes :** la revue des politiques et stratégies a permis de se rendre à l'évidence des efforts faits pour la prise en compte des problématiques liées à l'environnement, au genre, à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance. Elles sont généralement évoquées au niveau des principes directeurs ; dans certains cas elles font l'objet de développement exhaustif. Comme déjà souligné, les préoccupations transversales font généralement l'objet de politique qui ne peut se mettre en œuvre par elle-même sinon que par les politiques verticales. Aussi la politique transversale devrait-elle inspirer la politique verticale.

**La culture d'évaluation rétrospective :** Les politiques et stratégies sectorielles à l'horizon 2015 sont en relecture ou le seront au cours du prochain cycle de la SCADD. Ces processus sont souvent précédés par une nouvelle analyse de la situation du secteur au lieu d'une véritable évaluation rétrospective de la politique antérieure. Une telle évaluation a l'avantage de mettre en évidence les facteurs de réussite et les différentes limites permettant de mieux orienter la formulation de la nouvelle politique.

**Tableau 1 : Situation des politiques et stratégies au niveau sectoriel et ministériel**

Secteurs / Ministères	Nombre de politiques ou stratégies	Nombre de politiques ou de stratégies		
		≤ 5 ans	≤ 10 ans	> 10 ans
<b>I- Education et formation</b>				
Ensemble des ministères chargés de l'éducation	02	-	01	01
Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA)	02	01	-	01
Ministère des enseignements secondaire et supérieur (MESS)	01	-	-	01
Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (MJFPE)	01 (transférée)	-	-	01
<b>II- Développement rural</b>				
Ensemble des ministères chargés du développement rural	04	01	-	03
Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA)	09	01	01	07
Ministère des ressources animales (MRA)	01	-	-	01
Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques (MERH)	03	-	-	03
<b>III- Industrie, commerce et artisanat</b>				
Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA)	02	-	02	-
<b>IV- Culture et tourisme</b>				
Ministère de la culture et du tourisme (MCT)	02	-	02	-
<b>V- Santé, famille et protection sociale</b>				
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère de la santé (MS)	02	-	01	01
Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN)	03	01	01	01
<b>VI- Jeunesse, emploi et sécurité sociale</b>				
Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (MJFPE)	02	-	-	02
Ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS)	01	-	-	01
<b>VII- Energie</b>				
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère des mines et de l'énergie (MME)	02	-	02	-
<b>VIII- Infrastructures, habitat et urbanisme</b>				
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère de l'habitat et de l'urbanisme	01	-	-	02
Ministère des postes et de l'économie numérique (MPEN)	01	-	-	01
Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports (MIDT)	01	-	-	01
<b>IX- Sports et loisirs</b>				
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère des sports et des loisirs (MSL)	02	-	-	02
<b>X- Population et genre</b>				

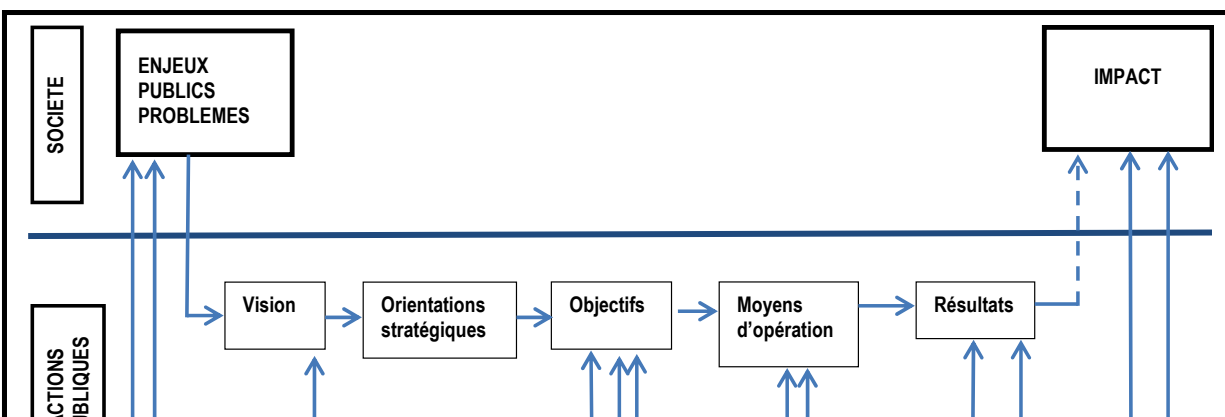
Secteurs / Ministères	Nombre de politiques ou stratégies	Nombre de politiques ou de stratégies		
		≤ 5 ans	≤ 10 ans	> 10 ans
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère de la promotion de la femme et du genre (MPFG)	01	-	-	01
Ministère de l'économie et des finances (MEF)	03 (dont 02 en vigueur)	-	-	03
<b>XI- Recherche scientifique et Innovation</b>				
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MRSI)	02	-	-	02
<b>XII- Bonne gouvernance</b>				
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS)	02	-	02	-
Ministère de la justice (MJ)	01	-	01	-
Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)	01	-	-	01
Ministère de la défense et de la sécurité (MDS)	03	01	01	01
Ministère de l'information et de la communication (MIC)	01	-	01	-
<b>XIII- Economie- Finances publiques et Monnaie</b>				
Ensemble des ministères du secteur				
Ministère de l'économie et des finances (MEF)	06	02	01	03
Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)	01	-	-	01
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>07</b>	<b>16</b>	<b>41</b>

Au total, l'engouement pour les politiques sectorielles est un mérite pour le système national de planification. Cette forte prédisposition a engendré des processus d'élaboration non achevés mais aussi différents types de politiques sectorielles dont l'articulation et la cohérence avec le principal cadre de référence ne se sont pas toujours avérées au regard des différentes caractéristiques évoquées plus haut. Il faut souligner que pour des questions de calendrier, les PRD et les PCD n'ont pas pu être examinés pour tenir compte de leur conformité avec les différents guides d'élaboration et de leur lien avec la SCADD. Dans tous les cas, les PRD et les PCD étaient dans leur ensemble, bien antérieurs à la SCADD.

### 2.3.2. Typologie et procédures d'élaboration des politiques publiques

La politique publique de développement est un ensemble de décisions et d'actions publiques coordonnées en vue de répondre à des enjeux/problèmes majeurs identifiés relevant de l'intérêt général, dans l'espoir de produire des résultats, des effets voire des impacts sur le champ social comme l'indique le schéma n°2.

**Schéma 2 : Finalité d'une politique publique**



De la revue des politiques sectorielles au Burkina Faso, il se dégage deux types de politiques de développement: les politiques thématiques ou horizontales (transversales) et les politiques verticales ou sectorielles. Tel qu'il ressort de la revue des documents de politiques, ces politiques thématiques ou horizontales peuvent être de moyen ou long termes. Les premières ne peuvent véritablement s'exécuter par elles-mêmes sinon par les deuxièmes qu'elles devraient alimenter. Elles revêtent différentes dénominations (politiques, stratégies, programmes et plan d'action) avec une prédominance des perspectives décennales. Cette variété d'appellations ne rend pas aisée la hiérarchisation de ces politiques.

Pour suppléer à cette difficulté apparente, il importe de définir clairement à partir de l'idéal de société, les types d'instruments suivant leur niveau d'opérationnalisation en leur attribuant une fois pour toute, la dénomination qui convient.



**Tableau 2 : Typologie des politiques publiques**

	Etude exploratoire de long terme	DOS	Politique horizontale ou transversale	Politique verticale ou sectorielle	PTIG	Programme triennal sous sectoriel	Plan d'action annuel
<b>Période</b>	Une génération	Dix ans	Au moins dix ans	Dix ans	Trois ans	Trois ans	Un an (Tranche ferme du programme triennal)
<b>Objectifs</b>	Réaliser une analyse diagnostique rétrospective en vue de repérer les germes de changement et de projeter un idéal de société	Réaliser séquentiellement l'idéal de société (Vision)	Traduire la volonté des autorités publiques à mettre en œuvre un engagement international au regard des spécificités nationales	Traduire la volonté des autorités publiques à résoudre un problème d'intérêt général dans un secteur donné. Tenir compte des préoccupations transversales	Expliciter sur des tranches triennales successives les orientations du DOS ; Préciser les stratégies que les autorités entendent mettre en œuvre séquentiellement pour réaliser ces orientations.	Expliciter sur des tranches annuelles les grandes orientations du secteur et celles du sous-secteur	Identifier les actions pertinentes et prioritaires à mettre en œuvre annuellement dans le cadre des stratégies séquentielles
<b>Contenu</b>	Dégager les fortes aspirations des populations ; Présenter une vision de société ; Etablir des scénarios alternatifs et des stratégies	Déterminer les grandes orientations stratégiques ; Traduire les grandes orientations en des actions prioritaires ; Tenir compte des préoccupations transversales et des engagements mondiaux.	Présenter la vision nationale ; Déterminer les grandes orientations et les objectifs ; Arrêter les principes d'actions ; Traduire les grandes orientations stratégiques en mesures et actions. Définir les grands principes d'organisation ;	Présenter le cadre des valeurs ou la vision ; Déterminer les grandes orientations et les objectifs ; Arrêter les principes d'actions (les bonnes pratiques/prise en compte des nouvelles thématiques) ; Traduire les grandes orientations stratégiques en mesures et actions ;	Exposer les mesures, programmes et actions arrêtés ; Traduire en actions les préoccupations transversales ; Préciser l'organisation et les ressources humaines nécessaires en s'appuyant sur les programmes sous-sectoriels ; Evaluer le montant	Exposer les mesures, programmes et actions arrêtés ; Traduire en actions les préoccupations transversales ; Préciser l'organisation et les ressources humaines nécessaires en s'appuyant sur les programmes sous-sectoriels ; Evaluer le montant	Arrêter les actions prioritaires de l'année ; Traduire en actions les préoccupations transversales ; Evaluer le coût des actions prioritaires.

	Etude exploratoire de long terme	DOS	Politique horizontale ou transversale	Politique verticale ou sectorielle	PTIG	Programme triennal sous sectoriel	Plan d'action annuel
			Définir la stratégie pour rendre visibles les effets de la politique au sein de la société (stratégie de communication).	Répartir les rôles et les pouvoirs de décision des acteurs ; Définir les grands principes d'organisation ; Définir la stratégie pour rendre visibles les effets de la politique au sein de la société (stratégie de communication).	indicatif du programme.	indicatif du programme.	
<b>Champ d'intervention</b>	National	National	National	Secteur/territoire national	Secteur/territoire national	Sous-secteur/territoire national	Secteur/territoire national
<b>Mode d'adoption</b>	Assemblée Nationale (Loi)	Conseil des Ministres (Décret)	Conseil des Ministres (Décret)	Conseil des Ministres (Décret)	Conseil des ministres (Décret)	Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM)	Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM)

La forte propension pour les politiques inscrites dans la durée commande que les politiques sectorielles couvrent une période de dix ans et les politiques thématiques, un horizon de dix ans et plus dans la mesure où celles-ci relèvent généralement de préoccupations liées à des changements de comportement donc à des tendances lourdes. Les différents programmes s'étaleront sur trois ans et les plans d'actions plus opérationnels, sur un an. Bien entendu, tous ces outils s'inscriront dans une dynamique de mise en œuvre d'un cadre d'orientation stratégique de référence d'une période de dix ans au moins.

Au total, le processus de pilotage et d'animation du développement devra désormais s'appuyer sur des instruments clés que sont les résultats des études exploratoires et leur traduction en DOS, les politiques transversales et sectorielles et les programmes plus opérationnels tels que le PTIG, le programme triennal sous-sectoriel et les plans d'actions annuels.

Le Burkina Faso est réputé pour sa tradition de processus participatif associant aussi bien l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le MEF a toujours joué le leadership dans les processus de formulation des politiques et stratégies. La DGEP au regard de ses attributions (voir encadré 3) demeure la cheville-ouvrière de tels processus. En outre, elle doit assurer la veille afin d'éviter toute contradiction et chevauchement de ces instruments. Le contenu et les procédures d'adoption de ces instruments sont ceux contenus dans le tableau n°2. Le guide d'élaboration des politiques sectorielles adopté par les autorités burkinabè en 2010, devrait s'enrichir de ces propositions nouvelles.

Par ailleurs, pour permettre à la DGEP de remplir pleinement et efficacement ses missions, la ligne budgétaire **“Appui à la planification”** dont elle dispose, devrait bénéficier de ressources plus importantes.

### **Encadré 3 : Les attributions de la DGEP**

La DGEP a pour mission la formulation des politiques de développement et leur traduction en plans et programmes ainsi que la coordination, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement. Elle est chargée notamment :

1. de conduire la prospective et la planification stratégique ;
2. de traduire les études exploratoires de long terme en orientations stratégiques ;
3. de traduire les orientations stratégiques du Gouvernement en plans et programmes de développement ;
4. de réaliser des études et des prévisions macroéconomiques à court, moyen et long termes ;
5. d'appuyer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles, des plans et des programmes de développement ;
6. d'élaborer et de suivre l'application de la réglementation en matière de gestion des projets et programmes de développement ;
7. de gérer la banque intégrée des projets ;
8. de coordonner et d'évaluer les investissements publics ;
9. d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale de population et d'assurer le secrétariat technique du conseil national de la population ;
10. de suivre et d'évaluer les politiques publiques ;
11. de servir de cadre d'analyse de l'intelligence économique et du développement durable ;
12. de publier le rapport annuel sur la situation économique du Burkina Faso.

La CNPD, chargée d'examiner la pertinence et la conformité des politiques sectorielles, intervenant en dernière instance avant leur adoption devra faire preuve de professionnalisme et de fermeté et veiller sur la qualité des documents.

## **2.4. La budgétisation de la SCADD : des liens à renforcer**

La mobilisation des ressources est une des fonctions majeure de la planification. De ce point de vue, le budget de l'Etat qui agrège ces ressources, devra être perçu comme la traduction financière annuelle de la stratégie nationale de développement. Ce souci a motivé les différentes réformes entreprises par les autorités burkinabè dans le domaine des finances publiques.

### **2.4.1 Etat des lieux de la budgétisation des politiques publiques de développement**

Les autorités burkinabè ont initié dans les années 90, une série de réformes visant la modernisation de la gestion des finances publiques en vue d'une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement. Ainsi, l'amélioration constante portée à la nomenclature budgétaire de l'Etat a été accompagnée par le développement de nouveaux outils de gestion dont le budget programme en 1997 (dans le cadre de la préparation du budget 1998) et le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) en 2000.

La consécration d'un titre aux investissements publics dans la nomenclature budgétaire (1996 et 2009)<sup>10</sup> démontre à dessein la volonté des autorités burkinabè de faire du lien entre le budget de l'Etat et la stratégie nationale de développement, une réalité. En outre, l'arbitrage de ce titre était placé sous la responsabilité de la DGEP ; toute chose conforme aux attributions de cette structure et à la logique d'animation des fonctions de planification. Malheureusement en 2012, cette responsabilité a été transférée à la DGB.

Entre 1991 et 1994, le niveau moyen de réalisation du PIP excédait 73% par an<sup>11</sup> en net progrès comparativement à la situation d'exécution des plans et programmes antérieurs (Plan 1967-71 : 62% ; 1972-76 : 60% ; 1977-81 : 66% ; PPD 1984-85 : 51% ; PQDP 1986-1990 : 45%). A l'issue de cette assemblée des dispositions avaient été prises<sup>12</sup> pour améliorer ce taux, en optimisant l'utilisation des ressources constituées essentiellement de financements extérieurs. Après des améliorations observées entre 1996 et 2000, période au cours de laquelle ce taux a constamment oscillé autour de 82% du fait de la nouvelle réglementation des projets rentrée en vigueur en 1996, il s'est progressivement dégradé pour stagner à moins de 65% ces dernières années alors même qu'à la faveur d'importantes réformes entreprises par les autorités burkinabè, la mobilisation des ressources a connu une nette amélioration.

En effet, entre 2008 et 2013, les prévisions définitives des recettes totales de l'Etat ont progressé à un rythme moyen de 14% passant respectivement de 1015 milliards de FCFA à 1904 milliards de FCFA. Le niveau de recouvrement de ces recettes a connu aussi une amélioration pour s'établir en moyenne à 81% par an. Les meilleures performances sont enregistrées au niveau des recettes ordinaires dont les prévisions ont évolué plus vite (15,5% en moyenne). Le niveau moyen de réalisation de cette catégorie de recettes qui représente par ailleurs, 74% des recettes totales de l'Etat, a été de 102% en moyenne par an. Les recettes extraordinaires de plus en plus résiduelles ont évolué de manière très erratique et n'ont jamais atteint le niveau de mobilisation de 50% compte tenu de la complexité des procédures des bailleurs de fonds<sup>13</sup>. Les appuis budgétaires, en application du protocole du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires

---

<sup>10</sup> Titre 6 dans la nomenclature de 1996 et titre 5 dans la nomenclature harmonisée de 2009

<sup>11</sup> Rapport introductif à l'Assemblée générale des chefs de projets, Ministère de l'économie des finances et du plan, Mai 1995

<sup>12</sup> Réglementation générale des projets

<sup>13</sup> Note de cadrage pour l'arbitrage du Budget de l'Etat gestion 2015, Assemblée Nationale-Commission des Finances et du Budget, Octobre 2014

(CGAB)<sup>14</sup> ont pris de l'ampleur et leur niveau de mobilisation a atteint en moyenne 70% contribuant à stabiliser les ressources extérieures. C'est dire que la question de la prévisibilité de l'Aide publique au développement (APD), la complexité des procédures et le long délai de réaction des donateurs demeurent encore un réel sujet de préoccupation.

Les dépenses totales de l'Etat ont évolué à un rythme plus accéléré de 18% en moyenne au cours de la période sous revue. Le niveau d'exécution a atteint en moyenne 85% par an. L'exécution des dépenses courantes, largement prises en charge sur ressources propres, semble mieux maîtrisée et plus performante, et se situe en moyenne à 93%. Les dépenses en capital compte tenu de l'apport de plus en plus important des ressources propres, ont enregistré en moyenne un niveau d'exécution de 66% par an. Il importe de relever que de 2008 à 2013, les dépenses totales de l'Etat étaient pratiquement couvertes au moins à 70% par les ressources propres.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation au Burkina Faso, la loi n° 055-004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales a opté pour le transfert des compétences aux collectivités territoriales suivant des principes et modalités de progressivité et de subsidiarité. Ainsi, onze (11) domaines de compétence à transférer ont été définis. Et en 2009, quatre (04) domaines jugés prioritaires ont été effectivement transférés. Depuis donc cette date, l'Etat procède aux transferts de ressources en accompagnement des compétences transférées dans les domaines de l'enseignement primaire, la santé et l'approvisionnement en eau potable et assainissement. En 2014, outre ces trois (03) domaines et conformément au principe de progressivité des transferts, deux (02) autres ministères que sont la culture et le tourisme et celui des sports et loisirs ont amorcé le transfert des ressources financières aux collectivités territoriales.

Entre 2009 et 2015, les ressources financières totales mises à la disposition des collectivités territoriales sont passées de 3,951 milliards de francs CFA à 102,764 milliards de francs CFA, soit une progression de 183,87%. En rapprochant au budget de l'Etat, la part du budget transféré aux collectivités territoriales est de 1,57% en moyenne.

Une difficulté majeure à relever est celle de la gestion budgétaire 2014 où les ressources financières en accompagnement des compétences transférées aux communes ont connu une réduction par titre budgétaire et par ministère. Cela a occasionné des effets collatéraux à savoir un retard dans la mise à disposition des ressources aux communes et même une suppression des dotations d'un certain nombre de communes.

Les autres difficultés portent sur :

- le manque ou l'insuffisance dans l'évaluation des besoins de financement prioritaires des collectivités territoriales pour une prévision conséquente des ressources financières ou des dotations allouées aux collectivités territoriales ;
- le manque du personnel minimal nécessaire au fonctionnement d'une collectivité territoriale en vue d'une meilleure exécution des crédits transférés ;

---

<sup>14</sup> Le cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB) initiés depuis le deuxième cycle du CSLP concerne la République Fédérale d'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse, la France, la Suède, la Banque Mondiale, la commission Européenne, la Banque Africaine de développement.

- le manque de concertation entre les ministères sectoriels et les structures exerçant la tutelle des collectivités territoriales pour la tenue de sessions d'évaluation des ressources financières à transférer chaque année aux communes.

Afin de permettre aux collectivités territoriales de disposer des ressources financières et dans le souci de faire face aux importantes charges récurrentes des infrastructures, il importe d'engager une large concertation entre les ministères sectoriels et ceux de la tutelle (ministère en charge des finances et ministère en charge de la décentralisation) pour passer en revue les difficultés liées aux financements des collectivités territoriales en vue d'y apporter les solutions appropriées.

Dans tous les cas, la gestion des budgets successifs au cours de la période sous revue ne s'est pas effectuée sans difficulté. Au total huit Lois de finances rectificatives (LFR) dont deux en 2011, ont été adoptées par l'Assemblée Nationale.

Ces lois se sont principalement caractérisées par des réallocations des ressources notamment au détriment du titre 5 consacré aux investissements. D'autres considérations ont constitué des limites à l'exécution efficaces des dépenses publiques. Il s'agit :

- ✓ des régulations répétées qui entament l'authenticité des lois de finances adoptées par l'Assemblée Nationale ;
- ✓ de la faible exécution des projets et programmes sur financement extérieur (difficultés de mobilisation des ressources externes) ;
- ✓ la faible capacité de programmation des unités de coordination des projets et programmes ;
- ✓ de la lourdeur et de la longueur des procédures nationales de passation des marchés ;
- ✓ des lourdeurs administratives liées aux contrôles multiples ;
- ✓ des déblocages tardifs des ressources transférées au profit des collectivités territoriales
- ✓ de la mobilité du personnel. #

#

Devant ces réalités diverses favorisées par la nature même du budget de l'Etat, l'avènement du budget-programme est une opportunité pour donner des réponses appropriées et durables aux multiples préoccupations.

#### **2.4.2. Le budget-programme, instrument de mise en œuvre des politiques publiques**

En 2009, les pays membres de l'UEMOA ont adopté un cadre harmonisé de gestion des finances publiques comportant six (06) directives. La directive sur la loi de finances institue le budget-programme comme outil de gestion des finances publiques et introduit des innovations dans le processus de préparation et d'exécution du budget de l'État. Elle contient des dispositions précises qui structurent en grande partie l'architecture du système de budgétisation par programme à rendre effectives d'ici à 2017.

En réalité, l'initiative n'est pas toute nouvelle pour le Burkina Faso qui avait déjà entrepris dans les années 90, une série de réformes visant la modernisation de la gestion des finances publiques en vue d'une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques. De nouveaux outils de gestion tels que le budget-programme (dans le cadre de la préparation du budget 1998) et le CDMT avaient été mis en place respectivement en 1997 et en 2000. Pour mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle directive relative aux

lois de finances, le Gouvernement a adopté en juin 2010, un document d'orientation et un programme détaillé d'activités 2010 -2015 pour l'implantation du budget-programme.

Le passage du budget de moyens au budget-programme modifie le format de présentation des crédits : à la présentation des crédits par « services ou groupe de services », le nouveau cadre harmonisé prévoit une présentation par politiques publiques poursuivies, déclinées en programmes. La présentation des crédits selon les politiques publiques devrait permettre aux acteurs externes d'apprécier plus aisément les choix budgétaires et les priorités du Gouvernement. Le système budgétaire traditionnel d'allocation de ressources reposant sur des automatismes telle la distinction « services votés / mesures nouvelles », est inadapté et inefficace dans un contexte d'évolution croissante des besoins et de rareté des ressources. Le budget traditionnel apparaît comme un document comptable et, au cours de son exécution, les services financiers dans leur ensemble n'ont en vue que des préoccupations de légalité et de régularité. Pourtant, une bonne gestion budgétaire doit également tenir compte de l'utilité et de l'efficacité des dépenses par rapport à des objectifs définis à l'avance et à des indicateurs appropriés.

Au sens de la Directive, la notion de politique publique est circonscrite au sein de chaque ministère de plein exercice budgétaire. Le programme a un périmètre, c'est-à-dire un contour qui est l'expression d'un pan bien identifiable de la politique publique dont le ministère considéré est porteur, dont il a la responsabilité. Le programme a vocation à être permanent, car les missions essentielles des ministères doivent toujours être assurées au sein de l'Etat.

Au sein de chaque ministère, la présentation des crédits sera faite programme par programme. Ainsi, les crédits budgétaires sont décomposés en programmes. Contrairement à la budgétisation par objet, le budget-programme introduit une présentation de la loi de finances par programme.

Le champ du budget-programme est ministériel. Le budget-programme d'un ministère comprend ainsi l'ensemble des programmes de ce département. Il permet de rendre opérationnelles la politique et/ou la stratégie du ministère. La budgétisation par programme nécessite une grande cohérence au niveau des politiques publiques, notamment celles-ci doivent s'arrimer au référentiel national de développement économique et social.

Le processus de mise en œuvre du budget programme a été complété par l'élaboration d'un CDMT, triennal glissant, dans le but de le renforcer. Le CDMT se fonde sur un cadrage macroéconomique de moyen terme et sur les priorités de développement du Gouvernement en vue d'assurer une allocation pluriannuelle de ressources aux différents ministères et institutions afin que ceux-ci élaborent leurs avant projets de budget programme.

Le CDMT reste par excellence l'instrument d'allocation des ressources entre les différents secteurs d'intervention de l'Etat. Couvrant une période de trois (03) ans, il détermine notamment les enveloppes sectorielles de ressources pour chaque ministère ou institution, permettant ainsi de fixer les plafonds de dépenses pour les différents secteurs.

Bien évidemment, la pertinence et le succès du CDMT sont étroitement liés notamment à la qualité des politiques publiques et des programmes des ministères ; les institutions ne bénéficiant que d'une dotation. Par conséquent, le défi majeur consiste à améliorer les performances des politiques publiques en s'appuyant sur une approche à la fois globale et pragmatique, mettant l'accent sur l'amélioration des outils/instruments, des

procédures et des compétences au niveau de la chaîne de planification –programmation – budgétisation - suivi-évaluation, de la gestion et la coordination de l'aide.

La gestion budgétaire par programme étant appelée à remplacer la gestion budgétaire de moyens, le nouveau processus de budgétisation sera axé sur les résultats. Il s'agit d'assurer une cohérence entre les allocations budgétaires et les priorités du secteur préalablement bien définies dans la stratégie sectorielle. L'enveloppe financière allouée à partir du CDMT global prend en compte toutes les dotations de dépenses, qu'elles proviennent de ressources internes que de ressources externes. La budgétisation à moyen terme axée sur les résultats permet que les actions soient réajustées afin que les résultats à atteindre soient en cohérence avec les ressources disponibles.

Cependant, jusque-là le projet de loi de finances de l'année continue d'être votée et exécutée selon la démarche du budget objet. La raison est toute simple, le cadre législatif et réglementaire des finances publiques au Burkina Faso repose toujours sur la première génération des directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA datant de 1997 à 2000. Pourtant, sans une internalisation de la deuxième génération des directives de finances publiques de l'UEMOA de 2009, le passage au budget-programme intégral de l'Etat sera impossible. Il importe donc de recommander l'accélération du processus de transposition de cette directive au plan national.

Au total, la budgétisation par programme est cohérente avec la planification et doit permettre d'assurer un alignement effectif du budget de l'État avec les priorités, objectifs et résultats attendus des politiques publiques. Chaque crédit à allouer devra être justifié pour être retenu et devra s'inscrire dans l'atteinte d'un objectif bien défini. On passe ainsi d'une logique de moyens à une logique de résultats. Toutefois, au stade actuel de la réglementation, la démarche paraît inachevée.

Le défi majeur consiste donc à internaliser les directives communautaires du cadre harmonisé des finances publiques de 2009 et d'adapter tous les outils et instruments de gestion budgétaire à l'approche budget-programme.

Un autre défi réside dans le découpage optimal des missions des départements ministériels en programmes. La directive ayant défini le programme comme « une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie »<sup>15</sup>, la démarche proposée par la structure technique chargée de la mise en place du budget-programme de l'Etat consiste à définir les programmes en partant des textes définissant les attributions de chaque ministère. Bien que cette démarche soit en conformité avec les définitions de la politique publique et du programme retenues par la Directive, il semble évident qu'un bon découpage des missions d'un ministère en programmes doit pouvoir s'appuyer sur les objectifs et résultats visés par le pan de la politique publique dont le ministère a en charge la mise en œuvre, en occurrence la politique sectorielle. En effet, de par la nature des documents, les politiques sectorielles indiquent, mieux que les textes portant attributions des ministères, les priorités, objectifs et résultats attendus pour lesquels les crédits sont demandés. Pour améliorer et parachever la démarche, il semble pertinent d'amener les acteurs à satisfaire une double exigence : (i) stabiliser à moyen terme les secteurs de planification assortis de politiques sectorielles et (ii) définir les attributions des départements ministériels en respectant à la fois la cohérence interne des secteurs de planification et le découpage des missions en programmes.

---

<sup>15</sup> MEF 2010, Guide méthodologique pour l'élaboration du Budget programme de l'Etat, page 18



Toutefois, en attendant cette internalisation et le passage au budget-programme intégral, la démarche du budget objet actuellement en vigueur pourrait s'enrichir d'une plus grande prise en compte des politiques publiques dans les dépenses d'investissement du budget de l'Etat à travers le PTIG.

A ce propos, il faut relever que d'importantes avancées viennent d'être enregistrées avec l'adoption par le Conseil National de la Transition (CNT), en novembre 2015, de la loi relative aux lois de finances<sup>16</sup>. Cette nouvelle loi introduit des innovations majeures tant attendues :

1. l'introduction de nouveaux documents dans la procédure d'élaboration du projet de loi de finances de l'année. Il s'agit du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et des Documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD). Ces deux documents se substituent au Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et CDMT ;
2. l'intervention de l'Assemblée nationale dans la phase de préparation du projet de loi de finances de l'année à travers le Débat d'orientation budgétaire (DOB) visant une meilleure maîtrise des ambitions du Gouvernement par l'Assemblée nationale ;
3. la qualité d'ordonnateur principal conféré aux Ministres sectoriels et aux présidents d'institutions constitutionnelles en ce qui concerne les crédits de leurs départements ministériels ou institutions. Une telle disposition accroît la recevabilité des services gestionnaires, amenuise tout de même les pouvoirs de régulation du ministre chargé des finances qui reste, cependant l'ordonnateur unique en ce qui concerne les dépenses de personnel de l'Etat, les recettes budgétaires et les opérations de trésorerie ;
4. la clarification de la responsabilité des acteurs chargés de la gestion des budgets publics.

Ces nouvelles dispositions amélioreront à coup sûr l'utilisation des ressources publiques à des fins de réalisation des objectifs sectoriels et nationaux de développement pour les raisons suivantes :

- la prise en compte des grandes priorités de développement à travers le PBEP ;
- l'implication de l'Assemblée nationale à la préparation de la loi de finances de l'année, renforce les capacités de veille de cette institution ;
- la clarification de la responsabilité des acteurs allègera les procédures administratives.

#### **2.4.2. Le PTIG, véritable lien à faire avec les politiques publiques**

Le CDMT doit se fonder sur un cadrage macroéconomique de moyen terme et sur les priorités de développement du Gouvernement, énoncées dans la SCADD et doit être en architecture avec les programmes des différents ministères et des besoins exprimés par les institutions, pour leur assurer une allocation pluriannuelle et réaliste des ressources et en garantir l'effectivité.

Mais, ces enveloppes sectorielles étant allouées par titre budgétaire selon la méthode des crédits votés et des mesures nouvelles, les ministères et institutions, à travers les DAF, les répartissent sans véritablement

---

<sup>16</sup> Exposé des motifs du projet de loi relatif aux lois de finances, Ministère de l'économie et des finances, novembre 2015

établir le lien avec les priorités telles que définies à travers leurs programmes respectifs. Du reste, la méthodologie de détermination des enveloppes de référence devant servir de base à l'élaboration du projet de budget des ministères, ne tient pas compte au préalable des politiques publiques et programmes de ces ministères. Malheureusement en réaction, ces ministères ou institutions ont souvent exprimé de nouveaux besoins parfois en décalage avec leurs priorités<sup>17</sup>.

Il reste clair qu'avec le budget de moyens, le lien des politiques publiques avec le budget de l'Etat n'est pas très perceptible. En effet, contrairement aux autres natures de dépenses, le CDMT ne détermine que le montant global des investissements dont la répartition ultérieure entre les ministères se fait suivant une méthodologie qui varie d'une année à l'autre. En somme, la programmation des investissements au niveau sectoriel est en décalage avec le processus d'élaboration du CDMT et la méthodologie d'arbitrage des dépenses d'investissement est réputée instable.

Pour rendre la contribution de ces politiques plus pertinentes à la stratégie globale et renforcer le lien avec le budget, il faut un outil fédérateur et de cohérence de toutes les actions prioritaires des ministères et institutions. Cet outil pourrait être le PTIG qui a déjà fait ses preuves.

Le PTIG participe du souci du gouvernement d'une part d'améliorer le système d'organisation et de gestion économique, et d'autre part de traduire en terme de besoins d'investissement, les grandes orientations de sa politique économique et sociale. Il présente les investissements par agent et par secteur, ainsi que les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de développement fixés sur une période glissante de trois (03) ans. Les programmes sectoriels triennaux pourront donc s'arrimer au PTIG pour plus de cohérence.

Le PIP perçu comme la synthèse des plans d'actions des ministères, est la tranche annuelle du PTIG. Il constitue l'instrument de prévision annuelle des dépenses d'investissement et fait partie intégrante de la loi de finances qui le traduit en son titre 5 « Investissements exécutés par l'Etat », toutes sources de financement confondues.

Les incohérences relevées sont en partie dues au fait que la fonction de programmation des investissements assurée par la DGEP jusqu'en 2007, a été transférée depuis la réforme de la programmation budgétaire intervenue la même année, à la DGB. Le retour de la fonction de programmation des investissements participerait du renforcement du lien et de la cohérence des allocations budgétaires en la matière avec l'anticipation de croissance économique du cadrag macroéconomique.

Egalement, les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) devront être fortement impliquées, en relation avec les DAF, dans la préparation des budgets ministériels. Cela aura l'avantage d'assurer le lien entre programmes sectoriels triennaux – plans d'actions - enveloppes de référence – dépenses d'investissement.

Le calendrier budgétaire devra par conséquent être revu de sorte à prendre en compte l'agencement de l'ensemble des documents et outils, ainsi que la définition du rôle de chaque acteur tout le long du processus d'élaboration du budget.

---

<sup>17</sup> La dernière législature (2013-2017) avait recommandé la suppression des besoins complémentaires des ministères et institutions et avait pris la décision de répartir les recettes supplémentaires suite à l'arbitrage du budget de l'Etat aux priorités nationales

En tout état de cause, le mécanisme le plus approprié permettant la prise en compte, par le budget de l'Etat et les budgets des collectivités territoriales, des plans d'actions annuels des ministères, institutions et collectivités devrait s'appuyer sur une option ferme d'élaboration d'un PTIG auquel les programmes sectoriels triennaux devront s'arrimer. Par ailleurs, les ressources à transférer aux collectivités devront l'être à bonne date.

### III - LES EXIGENCES D'UNE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS : VERS UNE DÉFINITION PLUS FONCTIONNELLE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

La définition des secteurs de planification est devenue une nécessité compte tenu du souci des autorités burkinabè de promouvoir désormais une gestion du budget résolument tournée vers les résultats.

#### 3.1 La clarification du concept de secteur de planification

La comptabilité nationale distingue trois grands secteurs économiques<sup>18</sup> contribuant à la formation du revenu national. Il s'agit :

- ✓ **du secteur primaire** regroupant les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles : pêche, agriculteur, bûcheron, éleveur, bois...
- ✓ **du secteur secondaire** regroupant les activités liées à la transformation des matières premières : industrie, charpentier, forgeron.
- ✓ **du secteur tertiaire** regroupant toutes les activités de production de services.

Il faut tout de même relever que le contenu de ces secteurs n'est pas figé, il varie d'un pays à un autre. Selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso, ces secteurs économiques se présentent comme suit :

- ✓ le **Secteur primaire** regroupe l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse ;
- ✓ le **Secteur secondaire** regroupe entre autres les industries extractives, boissons et tabacs, industries des textiles, fabrication de papier, industrie chimique, fabrication de produits minéraux non métalliques, ouvrages en bois et en métaux, électricité, gaz et eau, bâtiment et travaux publics, la transformation des produits alimentaires ;
- ✓ le **Secteur tertiaire** regroupe le commerce, l'hôtellerie et la restauration, les transports, les entrepôts, les établissements financiers et les assurances, les services marchands et les services non marchands.

La nomenclature INSD est essentiellement conçue pour les comptes nationaux en vue de classer et d'apprécier en volume et en valeur ajoutée la contribution du secteur à la croissance économique. Au-delà, l'INSEE<sup>19</sup> définit le secteur d'activité comme celui regroupant les entreprises qui ont la même activité principale.

---

<sup>18</sup> **Colin Grant Clark** (2 novembre 1905 – 4 septembre 1989) est un économiste et statisticien britannique, considéré comme pionnier, dans l'utilisation du Produit national brut (PNB) comme base de l'étude des économies nationales et la classification de l'économie, en trois secteurs : secteur primaire, secteur secondaire et secteur tertiaire.

<sup>19</sup> Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE/France) : Nomenclature statistique nationale d'activités - janvier 2008.

Par analogie, le secteur de planification peut se définir comme l'ensemble des acteurs (étatiques ou non étatiques) exerçant la même principale activité ou activité similaire contribuant à l'atteinte de manière complémentaire, de la même finalité et des mêmes objectifs de développement économique, social et culturel.

### **3.2 L'évolution des secteurs de planification : forces et limites**

Le Burkina Faso a une longue tradition de planification. Il a élaboré et mis en œuvre plusieurs plans quinquennaux et diverses stratégies globales de développement. La normalisation des secteurs de planification ne s'était jamais révélée comme une véritable préoccupation, donnant ainsi libre cours à l'organisation sectorielle des interventions d'un plan à un autre et d'une stratégie nationale de développement à une autre comme l'indique le tableau n°3. Avec l'avènement des initiatives nouvelles à travers la LIPDHD, l'approche par secteur a été abandonnée au profit de l'approche par axes stratégiques n'excédant guère quatre (04). En tout état de cause, à l'exception du PPD dont le découpage sectoriel correspondait à une certaine logique cohérente, dans les autres cas, le regroupement par secteurs ou par axes stratégiques ne répondait qu'à un souci de rassembler les interventions par groupe de secteurs ou par axe et non à une motivation de rechercher une véritable cohérence intra-sectorielle et intersectorielle. Alors que des secteurs de planification plus cohérents et fonctionnels conditionnent l'efficacité, de meilleurs résultats et des impacts plus perceptibles.

**Tableau 3 : Evolution des secteurs de planification**

	<b>Période de planification</b>	<b>Secteurs / Axes</b>	<b>Contenu</b>
1	Plan-Cadre (1963-1967)	Secteur rural	Développement de l'agriculture et de l'élevage. L'objectif minimal est de doubler la valeur de la production en 15 ans à partir de 1963.
		Secteur des aménagements nationaux	Réalisations d'infrastructures d'intérêt national, communes à l'ensemble du pays et dont les utilisations ne sauraient être localisées ou individualisées et les grands projets nationaux d'ordre productif.
		Secteur industriel et touristique	Développement des mines, des industries agricoles et alimentaires, des travaux publics et bâtiments, des industries de biens d'équipements et divers.
		Secteur citadin	Développement de l'administration générale, l'aménagement des services postaux, l'aménagement des télécommunications urbaines, l'amélioration de l'habitat urbain, l'amélioration de la santé dans les périmètres urbains, l'équipement des services urbains d'assistance sociale, de sport et de loisirs et l'amélioration des circuits commerciaux.
		Secteur des équipements administratifs	Construction et réhabilitation des services d'administration générale et de sécurité, des services publics et parapublics de contrôle général de l'économie, des services chargés des infrastructures de la santé publique et de l'éducation.
		Secteur des études et recherches de portée générale	Inventaire des ressources de la nation (climatologie, pédologie, agrologie, ressources en eau, prospection minière, etc.).
2	Premier Plan quinquennal (1967-1971)	Secteur du développement rural	Activités du secteur primaire
		Secteur moderne	Activités des secteurs secondaire et tertiaire.
		Secteur des infrastructures économiques	infrastructures essentielles avec une priorité accordée au réseau routier ;
		Secteur social et administratif	Questions liées à l'emploi et à la formation (Education Nationale en particulier) ainsi que les activités du Service de Santé et du Service Social ;
		Secteur de l'information et de la propagande ;	Activités d'information et de communication visant à rendre visible les actions du plan cadre ;
		Secteur des statistiques, enquêtes et recherches scientifiques ;	Informations statistiques et recherche actions ;
		secteur des investissements et leur financement	Evaluation des investissements et mobilisation des ressources
3	Deuxième Plan quinquennal (1972-1976)	Secteur rural	Activités secteur primaire
		Secteur moderne	Activités des secteurs secondaire et tertiaire
		Secteur de l'infrastructure économique	Infrastructures essentielles avec une priorité accordée au réseau routier ;
		Secteur social	Questions liées à l'emploi et à la formation (Education Nationale en particulier) Activités du Service de Santé et du Service Social
		secteur de l'information	Activités d'information et de communication visant à rendre visible les actions du plan
		Secteur des statistiques, enquêtes	Informations statistiques et recherche actions ;

	Période de planification	Secteurs / Axes	Contenu
		et recherche	
4	Troisième Plan quinquennal (1977-1981)	Secteur développement rural et maîtrise de l'eau	Agriculture Elevage Environnement Maîtrise de l'eau
		Secteur éducation, formation et emploi	Enseignements Formations techniques et professionnelles Adéquation-formation-emploi
		Secteur infrastructure économique	Infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires
		Secteur infrastructure sociale et urbanisme	Protection sociale Habitat et logement
		Secteur recherche et exploitation minière	Promotion recherche minière et exploitation
		Secteur industriel ;	industrie de transformation et commerce
		Secteur santé publique ;	Infrastructures sanitaires et soins
		Secteur Jeunesse Voltaïque et Culture	Promotion de la jeunesse et de la culture
5	Programme populaire de développement (1984-1985)	Secteur du développement rural ;	Domaine agro-sylvo-pastoral
		Secteur des industries et services ;	Domaines de l'industrie de transformation et extractive, et commerce ;
		Secteur des infrastructures;	Pistes rurales, routes, barrages, etc.
		Secteur du développement social et des ressources humaines	Domaines du bien-être de l'homme : éducation, santé, eau, etc.
6	Premier Plan quinquennal de développement populaire (1986-1990)	Secteurs de production	Agriculture Elevage Pêche Forêt Aquaculture Mines Industries publiques et privées ;
		Secteurs de soutien à la production	Energie Désenclavement Communication Tourisme Hôtellerie Aménagements hydro agricoles ;
		Secteurs sociaux	Education

	Période de planification	Secteurs / Axes	Contenu
			Recherche Santé Genre Protection de la petite enfance Arts et culture Aménagements urbains ;
		Secteur de l'organisation et de l'équipement des infrastructures administratifs	Décentralisation et déconcentration administrative Sécurité intérieure et extérieure Souveraineté nationale Gestion rationnelle des ressources humaines et financières Maîtrise de l'économie
7	Deuxième Plan quinquennal de développement populaire (1991-1995)	Secteurs de production	Agriculture Élevage Pêche Forêt Aquaculture Mines Industries publiques et privées ;
		Secteurs de soutien à la production	Énergie Désenclavement Communication Tourisme Hôtellerie Aménagements hydro agricoles
		Secteurs sociaux	Éducation Recherche Santé Genre Protection de la petite enfance Arts et culture Aménagements urbains
		Secteur de l'organisation et de l'équipement des infrastructures administratifs	Décentralisation et déconcentration administrative Sécurité intérieure et extérieure Souveraineté nationale Gestion rationnelle des ressources humaines et financières Maîtrise de l'économie
8	Lettre d'intention de politique de	Croissance soutenue et durable ;	Intensification des productions agricoles et animales ; Développement des mines ;



	<b>Période de planification</b>	<b>Secteurs / Axes</b>	<b>Contenu</b>
	développement humain durable (1995-2005)	Développement optimal des ressources humaines ;	Maitrise de la croissance démographique ; Création d'emplois et de revenus ; Rôle actif de la femme dans le développement ; Elargissement du système de protection sociale ; Accès à l'éducation ; Accès aux services de santé ; Accès à l'eau potable et à l'hygiène ;
		Bonne gouvernance	Décentralisation ; Appui à l'autopromotion des structures de la société civile ; Promotion du partenariat du développement.
		Gestion rationnelle des ressources naturelles	Sécurisation foncière ; Education environnementale ; Gestion rationnelle du capital forestier et des pâturages.
9	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2000-2010)	Croissance accélérée, fondée sur l'équité ;	Stabilité du cadre macroéconomique ; Amélioration de la compétitivité de l'économie ; Développement accéléré du monde rural.
		Accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;	Accès aux services d'éducation ; Accès aux services de santé ; Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST ; Accès à l'eau ; Habitat ; Protection sociale.
		Elargissement des opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité ;	Agriculture pourvoyeuse d'emplois ; Accélération du désenclavement ; Amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales ; Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.
		Promotion de la bonne gouvernance	Gouvernance politique (y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains) ; Gouvernance administrative ; Gouvernance économique ; Gouvernance locale
10	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (2011-2015)	Développement des piliers de la croissance accélérée ;	Promotion des pôles de croissance Développement des filières de production et des niches Agriculture-élevage Mines Artisanat, industries culturelles et touristiques Industrie

	Période de planification	Secteurs / Axes	Contenu
			Infrastructures hydro agricoles Transports et logistique Energie Technologies de l'information et de la communication Urbanisation
		Consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale ;	Education Enseignement et formation techniques et professionnels Santé (notamment la santé féminine) Protection sociale et accès aux services énergétiques modernes
		Renforcement de la bonne Gouvernance ;	Renforcement de la gouvernance économique ; Renforcement de la gouvernance politique ; Renforcement de la gouvernance administrative Consolidation de la gouvernance locale
		Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.	Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre Renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources Naturelles Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire Renforcement des capacités Intelligence économique

### 3.3 La définition des secteurs de planification : une réelle volonté politique

L'étude sur la définition des secteurs de planification du Burkina Faso, initiée par le Gouvernement en 2012<sup>20</sup>, marque une réelle volonté politique de disposer de politiques sectorielles stables et de se donner des moyens de respecter l'engagement pris par les autorités de faire du budget de l'Etat, un instrument de mise en œuvre de la politique de développement à travers les budgets-programmes découlant des politiques sectorielles.

Elle a débouché sur la définition de douze (12) secteurs (cf. tableau n°4) non motivée par des critères clairs mais plutôt par des éléments comme le lien entre les secteurs de planification et ceux de la nomenclature, l'utilité du secteur de planification et l'exclusivité entre les secteurs de planification définis. Ces secteurs sont abusivement regroupés sous ce qu'il est convenu d'appeler des branches d'activités<sup>21</sup>. C'est certainement au nom de l'utilité du secteur qu'on peut observer des associations "**Economie-Emploi-Finances**"

**Tableau 4 : Regroupement des secteurs de planification selon les trois branches**

Branches	Secteurs	Sous-secteurs	Composantes
Consolidation de l'investissement humain et la promotion sociale	Education	Education de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education de base formelle : éducation préscolaire, éducation primaire et éducation post-primaire ;</li> <li>• Education de base non formelle : alphabétisation, formation des adultes, éducation des jeunes et des adolescents et autres formes d'éducation non formelle</li> </ul>
		Enseignement secondaire et supérieur général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement secondaire</li> <li>• Enseignement supérieur</li> </ul>
		Enseignement et formation techniques et professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement technique</li> <li>• Enseignement professionnel</li> <li>• Formation professionnelle qualifiante</li> <li>• Formation aux métiers</li> </ul>
	Santé	Santé publique et privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins de santé</li> <li>• Equipements et maintenance</li> <li>• Information sanitaire</li> <li>• Recherche en santé</li> <li>• Hygiène</li> <li>• Promotion de la télé médecine</li> <li>• Nutrition</li> </ul>
		Santé traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecine traditionnelle</li> <li>• Pharmacopée traditionnelle</li> </ul>
	Travail, Protection et promotion sociales	Travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé au travail</li> <li>• Sécurité au travail</li> <li>• Travail décent</li> <li>• Dialogue social</li> <li>• Sécurité sociale</li> </ul>
		Protection et promotion sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfance et famille</li> <li>• Solidarité nationale</li> <li>• Protection sociale : filets sociaux, assurance sociale, réinsertion sociale</li> <li>• Gestion et prévention des risques et des catastrophes</li> </ul>
	Sport et loisirs	Sports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sports de masse</li> <li>• sports de compétition</li> </ul>

<sup>20</sup> Secteurs de planification au Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, septembre 2012

<sup>21</sup> La branche d'activité par définition regroupe l'ensemble des entités qui produisent le même produit

Branches	Secteurs	Sous-secteurs	Composantes	
		Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture</li> <li>• Musique</li> <li>• Jeux de société</li> </ul>	
Développement institutionnel et la souveraineté nationale	Economie, emploi et finances	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion et pilotage de l'économie : prévision et planification du développement ; gestion de l'information économique, financière et sociale ; évaluation des politiques publiques ; gestion macroéconomique ; gestion du développement</li> <li>• Aménagement du territoire :</li> </ul>	
		Emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi public</li> <li>• Emploi privé</li> </ul>	
		Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des ressources budgétaires (ressources extérieures et internes)</li> <li>• Gestion et gouvernance des finances publiques : programmation budgétaire et gestion des dépenses ; contrôles et audits ; lutte contre la fraude, le faux et la corruption ; marchés publics, gestion des projets et programmes</li> <li>• Gestion des relations économiques et financières internationales : cadre partenarial, coopération financière, coopération technique, coopération économique</li> <li>• Patrimoine de l'Etat</li> <li>• Autres services</li> </ul>	
		Services financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banques</li> <li>• Assurances</li> <li>• Micro-finance</li> <li>• Réglementation financière et bancaire</li> </ul>	
	Souveraineté nationale	Défense et sécurité nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité intérieure : maintien de la paix, ordre public, sécurité des personnes et des biens, prévention et lutte contre la criminalité</li> <li>• Défense nationale</li> <li>• Mœurs et stupéfiants</li> </ul>	
		Administration du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation du territoire</li> <li>• Décentralisation</li> <li>• Contrôle de la circulation intérieure et transfrontalière</li> <li>• Gestion du foncier</li> <li>• Gestion des élections nationales</li> <li>• Développement local</li> <li>• Gouvernance administrative et locale</li> </ul>	
		Affaires extérieures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplomatie</li> <li>• Affaires consulaires</li> <li>• Accords internationaux</li> <li>• Coopération régionale</li> </ul>	
		Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance politique : administration de la justice, administration pénitentiaire, droits humains et promotion civique, démocratie</li> <li>• coopération judiciaire</li> <li>• Actes nationaux et administratifs</li> <li>• Juridictions supérieures</li> </ul>	
	Production et le soutien à la production nationale	Rural productif	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• production agricole</li> <li>• infrastructures hydro-agricoles : aménagements, irrigation, barrages, retenues d'eaux</li> <li>• sécurité alimentaire</li> <li>• foncier</li> <li>• intrants et équipements agricoles</li> <li>• semences agricoles</li> <li>• sols</li> </ul>

Branches	Secteurs	Sous-secteurs	Composantes
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• métrologie des produits agricoles ;</li> </ul>
		Hygiène et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hygiène</li> <li>• Assainissement</li> </ul>
		Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• production animale</li> <li>• aménagements pastoraux</li> <li>• ressources pastorales</li> <li>• santé animale</li> <li>• santé publique vétérinaire</li> </ul>
		Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• production halieutique</li> <li>• protection et conservation des écosystèmes aquatiques</li> <li>• métrologie des ressources halieutiques</li> </ul>
		Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• productions forestières : ligneuses et non ligneuses</li> <li>• faune</li> <li>• flore</li> <li>• écosystèmes forestiers</li> </ul>
	Eau et assainissement	Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
		Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion des excréta</li> <li>• gestion des eaux usées</li> <li>• fosses sceptiques</li> </ul>
	Industrie, mines, commerce et artisanat	Industries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande industrie</li> <li>• Petite et moyenne industrie</li> <li>• Propriété industrielle/privé</li> </ul>
		Mines et carrières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploration et exploitation minières</li> <li>• Exploration et exploitation des carrières</li> </ul>
		Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerce intérieur : fixation et contrôle des prix, contrôle des qualités des produits</li> <li>• Commerce extérieur : négociations commerciales, accords de partenariats économiques</li> </ul>
		Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Artisanat d'art : teinture, vannerie et tissage</li> <li>• Artisanat d'œuvre : couture, esthétique, sculpture, soudure et poterie</li> <li>• Produits de l'artisanat</li> </ul>
	Tourisme et culture	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie touristique et de l'hôtellerie</li> <li>• Sites touristiques</li> </ul>
		Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arts et lettres</li> <li>• Valeurs culturelles</li> <li>• Traditions et croyances</li> </ul>
	Infrastructures et équipements	Habitat et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• logements</li> <li>• Infrastructures administratives</li> <li>• Patrimoine bâti</li> <li>• Architecture et construction</li> <li>• Aménagements urbains</li> </ul>
		Infrastructures de transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport routier</li> <li>• Transport ferroviaire</li> <li>• Transport maritime</li> <li>• Transport aérien</li> <li>• Autres infrastructures nationales</li> </ul>
		Infrastructures technologie de la communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information</li> <li>• Réseau postal</li> <li>• Téléphonie mobile</li> <li>• Médias</li> </ul>

Branches	Secteurs	Sous-secteurs	Composantes
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Internet</li> <li>• Autres réseaux</li> </ul>
	Energie	Energies électriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures électriques : énergie thermique, énergie hydroélectrique, énergie nucléaire</li> </ul>
		Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energie hydraulique</li> <li>• Energie éolienne</li> <li>• Energie solaire</li> <li>• Biomasse</li> <li>• Biogaz</li> </ul>
		Hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydrocarbures liquides</li> <li>• Hydrocarbures gazeuses</li> </ul>

### 3.5. Les secteurs de planification fonctionnels : l'impératif d'une synergie d'action

Comme déjà évoqué plus haut, Il n'existe pas une définition figée des secteurs de planification. L'essentiel est que celle-ci repose sur des critères jugés objectifs mettant en avant la cohérence interne du secteur et la synergie d'actions qu'il est susceptible de générer. Il peut être privilégié les critères suivants d'appartenance à un secteur :

- i. les entités ou acteurs<sup>22</sup> composant le secteur, mènent la même principale activité ou activité similaire ;
- ii. les entités composant le secteur, peuvent se constituer en groupes (sous-secteurs) menant la même activité et entretenant une forte complémentarité. Dans ce sens l'activité d'un sous-secteur peut renforcer l'activité d'autres sous-secteurs et partant celle du secteur entier ;
- iii. la synergie d'actions des sous-secteurs composant le secteur de planification doit être un principe et toutes leurs actions doivent converger à la réalisation des mêmes objectifs et de la même finalité de développement du secteur ;
- iv. le secteur de planification est un espace homogène en ce sens que l'activité d'une entité ou d'un sous-secteur ne doit pas compromettre la cohérence interne du secteur ;
- i. le secteur de planification est par définition vertical et autonome dans sa réalisation. Il est éclairé par les domaines transversaux et contribue à leur mise en œuvre.

Sur cette base, et dans le cadre d'une organisation efficace du processus de développement, il peut être défini les secteurs de planification ci-après :

1. **le secteur de développement rural** concerne la production des produits de base. Il comprend toutes les entités qui œuvrent au développement de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de la pêche et à la préservation de l'environnement ;
2. **le secteur des industries- énergie et commerce** a trait à la transformation des produits de base et la commercialisation de produits finis. Il comprend d'une part, toutes les entités qui s'occupent du développement des industries manufacturières, agro-alimentaires et extractives et de la promotion de l'artisanat et de l'énergie, et d'autre part, à l'expansion du commerce externe et interne (approvisionnement en matières premières et autres équipements et commercialisation des produits semi-finis et finis). L'énergie est associée à ce secteur parce qu'elle fait de la transformation et constitue une contrainte majeure qu'il faut lever dans le cadre global du secteur ;
3. **le secteur des infrastructures économiques, des transports et des équipements sociaux** concerne le développement du réseau d'infrastructures de désenclavement, des transports et des équipements sociaux notamment les logements. Il se compose d'une part, de toutes les entités qui œuvrent au développement des infrastructures routières, aéroportuaires, ferroviaires, autoroute de l'information et de la communication et des transports et d'autre part, de celles qui s'occupent de l'habitat et de l'urbanisme (viabilisation de l'armature urbaine) ;
4. **le secteur de la culture et du tourisme** a trait à l'impulsion d'une dynamique de développement touristique fondée sur les valeurs culturelles. Il se constitue de toutes les entités qui travaillent à la promotion du tourisme et des activités culturelles ;

---

<sup>22</sup>Par entités ou acteurs, il faut entendre les entités ou acteurs publics et privés, sociétés civiles et PTF

5. **le secteur de la recherche scientifique et des innovations** a trait au développement d'une recherche scientifique, technologique et des innovations adaptées aux besoins de l'économie nationale. Il comprend l'ensemble des entités impliquées dans la promotion et dans la valorisation de la recherche scientifique, technologique et des innovations ;
6. **le secteur de l'éducation et de la formation** concerne la socialisation des enfants, l'éducation des jeunes et la formation des compétences pour l'économie nationale. Il regroupe toutes les entités qui s'occupent de développement de l'éducation préscolaire, des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur et de la formation technique et professionnelle;
7. **le secteur de la santé et de la famille** concerne l'amélioration de manière continue de l'état de santé et des conditions sociales des familles et des populations. Il comprend l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement du système national de santé et d'actions sociales ;
8. **le secteur des sports et des loisirs** concerne l'amélioration du bien-être des populations et la promotion des sports de compétition en tant que facteur de développement économique et social. Il regroupe tous les acteurs qui œuvrent à l'expansion des activités sportives et de loisirs ;
9. **le secteur de l'administration du territoire et de la décentralisation** concerne l'administration du territoire et le renforcement de la décentralisation. Il regroupe tous les acteurs qui exercent dans l'administration du territoire et qui œuvrent pour la consolidation du processus de décentralisation ;
10. **le secteur de la défense et de la sécurité** concerne la défense de l'intégrité du territoire national et la sécurité publique. Il regroupe toutes les entités impliquées ;
11. **le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale** concerne la mise en place d'une administration publique capable de produire des services de qualité et d'accroître les opportunités d'emplois décents. Il regroupe toutes les entités s'occupant du développement de l'administration publique, de la réglementation du travail, la promotion de l'emploi décent et de la sécurité sociale ;
12. **le secteur de la justice et des droits humains** concerne la garantie de l'Etat de droit, de l'ordre constitutionnel, la promotion et le respect des droits humains ;
13. **le secteur de l'économie, des finances et de la monnaie** a trait à la définition des grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire, de la stratégie de mobilisation et de la gestion des ressources publiques ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique monétaire. Il regroupe toutes entités qui s'occupent de la formulation des politiques publiques, de la gestion des finances publiques et de l'aide publique au développement ainsi que des acteurs qui interviennent en matière de la monnaie, du crédit et des assurances ;
14. **le secteur de la diplomatie et de la coopération internationale** concerne la gestion des relations bilatérales et multilatérales. Il regroupe des acteurs qui œuvrent dans ce cadre ;
15. **le secteur de l'information** concerne l'information en tant que outil de dialogue et de cohésion sociale et de contrepoids social. Il regroupe toutes les entités qui œuvrent pour une information juste et équilibrée des populations et qui font de la communication sociale pour le développement économique et social ;
16. **le domaine de la population, du genre et de la jeunesse** a trait à la réflexion sur l'évolution des questions de population et des problèmes de population notamment des groupes cibles (femmes et jeunes) et leur prise en compte dans les politiques sectorielles de développement ;



17. **le domaine de la souveraineté** concerne les institutions républicaines chargées de coordonner et suivre l'action gouvernementale.

Au total, en se conformant aux critères ci-dessus définis, quinze secteurs verticaux et stables ont été déterminés. Leur organisation en sous-secteurs pour tenir compte particulièrement des critères de complémentarité, de synergie d'actions et d'homogénéité ressort dans le tableau ci-dessous. Tel que défini, leur regroupement en groupes cohérents de secteurs (**Secteurs de production, secteurs de soutien à la production, secteurs de valorisation et d'utilisation du capital humain, domaine transversal**) est plus aisé au regard de la nature des activités. La rétention d'un seul domaine transversal (population-genre-jeunesse) stable correspond à un souci majeur de rendre cette problématique permanente dans la formulation des politiques sectorielles de développement. Des thématiques transversales peuvent émerger à l'occasion des initiatives internationales ; mais celles-ci sont circonscrites dans le temps et ne devront pas faire l'objet d'une politique particulière. En tout état de cause, il n'existe pas de divergences profondes entre les propositions faites dans le cadre cette étude et celles de l'étude de 2012.

**Tableau 5 : Secteurs de planification**

	Secteurs	Sous-secteurs	Activités principales	Principales structures	Autres structures ou institutions partenaires
<b>SECTEUR VERTICAL</b>					
1	Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture ;</li> <li>• Hydraulique ;</li> <li>• Elevage ;</li> <li>• Environnement ;</li> <li>• Pêche</li> </ul>	Production des produits de base (production végétale, production animale) ; Protection de l'environnement ; Sécurisation foncière ; Hydraulique agricole et pastorale ; Eau potable et assainissement ; Organisation du monde rural.	MARHSA MRA MEDD	MRSI MS MATD
2	Industries-énergie commerce et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industries ;</li> <li>• Artisanat ;</li> <li>• Energie ;</li> <li>• Commerce et intégration régionale.</li> </ul>	Transformation des produits de base et leur commercialisation Industries manufacturières et agroalimentaires ; Industries extractives ; Industries artisanales ; Energie ; Commerce et intégration régionale	MICA MME	MRSI CCI CMA Chambre des Mines
3	Infrastructures économiques, transports et équipements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures ;</li> <li>• Transports ;</li> <li>• Technologies de l'information et de la communication (TIC)</li> <li>• Habitat et urbanisme.</li> </ul>	Développement du réseau d'infrastructures de désenclavement, des transports, des TIC et des logements en adéquation avec les besoins de la population et de l'économie nationale	MIDT MHU	Bureaux d'étude Cabinet d'architecture ; Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP)
4	Education et Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement de base ;</li> <li>• Enseignements post primaire, secondaire et supérieur ;</li> <li>• Formation technique et professionnelle ;</li> <li>• Etudes et recherche.</li> </ul>	Socialisation des enfants, éducation des jeunes et formation des compétences pour l'économie nationale	MENA MESS MEJFP	MEF MFPSS
5	Santé et famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé ;</li> <li>• Actions sociales ;</li> <li>• Solidarité nationale et secours d'urgence.</li> </ul>	Amélioration continue de l'état de santé et des conditions sociales des populations	MS MASS	MATD MRSI
6	Recherche scientifique et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche et développement ;</li> </ul>	Développement d'une recherche scientifique et des innovations adaptées aux besoins de l'économie	MRSI	MARHSA MRA

	<b>Secteurs</b>	<b>Sous-secteurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Principales structures</b>	<b>Autres structures ou institutions partenaires</b>
	Innovations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation.</li> </ul>	nationale		MEDD et Instituts de recherche MICA MS
7	Administration du territoire- Décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administration du territoire ;</li> <li>• Décentralisation.</li> </ul>	Administration du territoire national et le renforcement de la décentralisation	MATD	MDS
8	Justice et droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justice ;</li> <li>• Droits humains.</li> </ul>	Garantie de l'Etat de droit, de l'ordre constitutionnel et respect des droits humains.	MJ	MDS ONG droits humains
9	Economie- Finances- Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie et Planification ;</li> <li>• Gestion de l'information statistique ;</li> <li>• Finances publiques ;</li> <li>• Monnaie et crédit;</li> <li>• Assurance.</li> </ul>	Définition des grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire, de la stratégie mobilisation et de gestion des ressources publiques ; Collecte et traitement des données ; Mise en œuvre de la politique monétaire.	MEF	MAE-CR BCEAO Etablissements financiers et bancaires
10	Diplomatie- Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération bilatérale ;</li> <li>• Coopération internationale</li> </ul>	Gestion des relations bilatérales et multilatérales	MAE-CR	MEF
11	Sports et Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sports ;</li> <li>• Loisirs</li> </ul>	Amélioration du bien-être des populations et promotion des sports de compétition	MSL	Différentes Fédérations
12	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information/media ;</li> </ul>	Développement d'un outil d'information et de cohésion sociale		MDENPT CIL Medias privés
13	Culture et Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture ;</li> <li>• Tourisme.</li> </ul>	Impulsion d'une dynamique de développement touristique fondée sur les valeurs culturelles	MCT	Acteurs culturels Partenaires de l'hôtellerie/Restauration Concessionnaires de chasse
14	Travail-Emploi - Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administration publique et réglementation travail;</li> <li>• Emploi ;</li> <li>• Sécurité Sociale.</li> </ul>	Mise en place d'une administration publique capable de produire des services de qualité, d'accroître les opportunités d'emplois décents et de promouvoir la sécurité sociale	MFPTSS	MEJFP Partenaires sociaux
15	Défense- Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défense nationale ;</li> <li>• Sécurité nationale</li> </ul>	Défendre l'intégrité territoriale et assurer la sécurité publique	MDS	MAE-CR MEF

	Secteurs	Sous-secteurs	Activités principales	Principales structures	Autres structures ou institutions partenaires
<b>DOMAINE TRANSVERSAL</b>					
16	Population-Genre- Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population/développement ;</li> <li>• Genre/ développement ;</li> <li>• Jeunesse/développement ;</li> </ul>	Réflexion sur l'évolution des questions de population et des problèmes de la population notamment des groupes cibles (femmes et jeunes) et leur prise en compte dans les politiques sectorielles de développement	MPFG	MEF MEJFP
<b>DOMAINE SOUVERAINETE</b>					
17	Souveraineté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécutif ;</li> <li>• Législatif ;</li> <li>• Médiation et Régulation ;</li> <li>• Consultatif.</li> </ul>	Coordination de l'action gouvernementale ; Contrôle de l'action gouvernementale ; Interface et régulation ; Conseil.	Présidence du Faso SGG-CM Premier Ministère Relation avec l'AN Assemblée nationale Médiateur du Faso, CSC CES	

## IV - LE RENFORCEMENT DES CAPACITES : OPERATIONNALITE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE ET FORMATION DES CADRES, SOURCE D'EFFICACITE

Le pilotage et l'animation du développement constituent d'importants enjeux des autorités burkinabè qui ont mis en place un dispositif à quatre niveaux :

- au niveau stratégique avec la création de la CNPD ;
- au niveau du dialogue de politique avec la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD ;
- au niveau opérationnel avec la création au sein de chaque département ministériel d'une DGESS ;
- au niveau régional avec la mise en place des Cadres de concertation régionaux (CCR).

### 4.1 La CNPD

Créée par décret N° 2014-828/PRES/PM/MEF du 24 septembre 2014, la CNPD poursuit trois objectifs majeurs :

- Examiner les projets de politiques et de stratégies d'envergure nationale pour s'assurer de leur pertinence et cohérence avec le contexte national, la vision définie dans l'étude nationale prospective "Burkina 2025" et le référentiel national de développement ;
- Conseiller et alerter les acteurs du développement sur les questions nationales de développement ;
- Donner un avis motivé sur les projets de politiques de développement.

La commission a été rendue opérationnelle seulement en mars 2015 et est à pied d'œuvre. Toutefois, la composition de la CNPD telle que indiquée par l'article 4 du décret ci-dessus visé soulève quelques interrogations liées à la présence de l'Assemblée nationale et du Conseil économique et social (CES), liée à la prédominance du MEF et à l'absence du STN/SCADD, du secteur privé, des collectivités territoriales et de la société civile.

L'Assemblée nationale contrôle l'action gouvernementale ; de ce point de vue, elle ne peut être juge et partie. Il en est de même du Conseil économique et social qui dans le cadre de sa fonction consultative peut s'autosaisir de la politique ou de la stratégie en question et donner un avis mieux motivé. A ce stade de l'examen des documents de stratégie ou de politique, il importe de veiller sur l'intersectorialité avec la participation de l'ensemble des DGESS. La présence du MEF peut être réduite au profit du secteur privé, des collectivités territoriales et de la société civile. Au regard de ce qui précède, la CNPD pourrait comprendre les représentants des structures pertinentes suivantes :

- la DGEP ;
- la Direction générale du développement territorial (DGDT) ;
- le STN/SCADD ;
- les DGESS ;
- la Direction de la prospective et de la planification stratégique (DPPS) de la Présidence du Faso ;
- le Département de la gouvernance économique et financière (DGEF) du Premier Ministère ;
- le Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES) ;

- le Centre d'études, de documentation, de recherches économiques et sociales (CEDRES) de l'Université Ouaga II ;
- l'Association des régions du Burkina Faso (ARBF) ;
- l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) ;
- la Direction générale de la Chambre du commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
- le Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG).

Une telle composition est plus à même de contribuer efficacement aux missions de la CNPD.

## **4.2 Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD**

Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD a été mis en place par décret n° 2011-809/PRES/PM/MEF du 25 octobre 2011. Il comprend essentiellement les organes suivants : le Comité National de Pilotage de la SCADD (CNP/SCADD), les Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD), les Cadres Régionaux de Dialogue (CRD) et les Cadres de Dialogue Politique de Haut Niveau (CDPHN). Ces différents cadres bénéficient de l'accompagnement du STN/SCADD dans l'accomplissement de leurs missions. Les instances de suivi-évaluation de la SCADD se tiennent régulièrement, notamment la revue annuelle et les revues sectorielles. Les CDPHN, présidé par le Chef de Gouvernement, sont également une réalité. Il se réunit généralement sur des préoccupations spécifiques à la demande des PTF. Toutes les structures du dispositif se réunissent régulièrement. Toutefois, il ressort que la matrice de performance de la SCADD demeure encore insuffisamment maîtrisée par les structures techniques. Aussi conviendrait-il d'envisager tous les ans un atelier de mise à niveau et d'adaptation de ce support de dialogue.

Par ailleurs, il faut relever que la mise en place du STN/SCADD, bras ouvrier du dispositif reste inachevée. En effet, la Cellule de contrôle interne et de suivi-évaluation (CCI-SE) et la Cellule communication (CC) n'ont pas encore été mises en place. Il est important de rendre fonctionnelles ces structures.

## **4.3 Les DGESS**

La planification sectorielle a acquis une importance toute particulière avec l'avènement des budgets-programmes. La mise en œuvre efficace de cette fonction suppose des prérequis : doter le département d'une vision sectorielle, disposer de données statistiques sectorielles fiables et disposer d'une capacité de formulation et d'évaluation des politiques et programmes sectorielles. L'érection des DEP en DGESS procède de ce souci (Cf. le décret n° 2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation type des départements ministériels). Chaque direction générale devrait comporter cinq (5) directions :

- (i) la Direction de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO) ;
- (ii) la Direction de la formulation des politiques (DFP) ;
- (iii) la Direction du suivi-évaluation et de la capitalisation (DSEC) ;
- (iv) la Direction des statistiques sectorielles (DSS) ;
- (v) la Direction de la coordination des projets et programmes (DCPP).

Dans la pratique, il ressort que le processus de mise en place reste incomplet dans nombre de ministères pour les raisons suivantes :

- insuffisance d'infrastructures ;
- insuffisance de personnel spécialisé ;

- insuffisante perception de l'existence de telles structures ;
- problème de motivation notamment financière ;
- conflit de compétence au sein de certains départements ministériels ;
- insuffisance de ressources budgétaires.

En raison de ce qui précède les autorités burkinabè devront inscrire au centre de leurs préoccupations, la formation de cadres compétents pour animer ces directions. Elles devraient aussi favoriser la réflexion sur un cadre harmonisé de motivation du personnel de ces directions ; il y va de l'opérationnalisation effective de ces structures et du renforcement de la planification sectorielle. En matière de formation, les besoins les plus pressants portent sur la démarche prospective, la formulation et l'évaluation des politiques et programmes ainsi que sur la détermination des indicateurs. Par ailleurs, pour la formation continue des cadres des DGESS, il importe de réinstaurer la réunion mensuelle des DGESS.

#### **4.4 Les CCR**

Les CCR, régis par le décret n° 2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009, tiennent lieu de dispositif de pilotage du processus de développement au niveau régional. Il faut rappeler que chaque région dispose d'un PRD, référence de proximité des communes. Tout en respectant les spécificités régionales, les PRD contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux. Les Cadres régionaux de dialogue (CRD), dont les attributions sont assumées par les CCR, font la revue régionale à mi-parcours de la SCADD c'est à dire le bilan à mi-parcours de l'année n et la revue régionale annuelle c'est à dire le bilan du plan d'action régional de l'année n-1, en cohérence avec les priorités de la SCADD. La participation de la région aux travaux du CNP/SCADD est assurée par le gouverneur alors qu'elle doit être concomitante avec le coordonnateur du CRD. La pénurie et la faible qualité des ressources humaines au niveau régional commandent une réflexion globale sur le renforcement des structures régionales en ces ressources.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude, il faut se féliciter de sa réalisation qui a permis de se rendre compte de :

- I. la riche expérience en matière de planification et surtout de la bonne clairvoyance des autorités burkinabè en maintenant les structures qui en ont la charge ;
- II. la volonté de ces autorités de faire de la planification le meilleur moyen d'orienter le processus de développement du Burkina Faso en précisant les fonctions essentielles de cette technique au moment où celle-ci connaissait de réelles menaces avec l'avènement des PAS ;
- III. la manière dont toutes les initiatives nouvelles ont été appréhendées dans le cadre strict du système national de planification ;
- IV. les incohérences des instruments d'opérationnalisation de la stratégie globale de développement et la nécessité de définir des instruments mieux hiérarchisés, plus fonctionnels qui créent de la synergie ;
- V. la nécessité de faire des propositions afin que les politiques publiques ne souffrent continuellement d'un déficit de ressources dans le cadre de leur mise en œuvre.

L'étude a relevé d'autres et faiblesses mérites du dispositif de pilotage du processus de développement national. Autant d'éléments qui suggèrent les principales recommandations de renforcement ou d'amélioration ci-après.

### **Tableau 6 : principales recommandations**

**R1** : Réaliser des études prospectives sectorielles ou thématiques dans les secteurs qui n'en disposent pas encore permettant de faire un diagnostic profond du secteur ou du domaine, de repérer les germes de changement, dans la perspective de la formulation de politiques sectorielles plus conséquentes ;

**R2** : Renforcer la formation des cadres des DGESS, des DREP et de la DGEP en urgence sur la démarche prospective, la formulation et l'évaluation des politiques et programmes ainsi que sur la détermination des indicateurs

**R3** : Dynamiser la cellule de veille prospective ;

**R4** : Elaborer un PTIG en tant que cadre fédérateur et de cohérence de toutes les actions prioritaires des départements ministériels et institutions. Ce document devrait être annexé au budget programme soumis à l'Assemblée nationale pour adoption. Une telle démarche renforcerait encore davantage le lien entre la stratégie nationale de développement et le budget de l'Etat ;

**R5** : Harmoniser le cadre temporel des politiques sectorielles (décennie) avec celui des documents d'orientation à venir (troisième cycle de la SCADD) ;

**R6** : Assortir les politiques ou stratégies sectorielles (décennales) de programmes et de plans d'actions plus opérationnels, couvrant respectivement des périodes de trois ans et d'un an ;



- R7** : Organiser tous les ans, un atelier de mise à niveau et d'adaptation de la matrice de performance ;
- R8** : Instaurer une réunion semestrielle des DGESS en tant qu'espace de formation continue de leurs cadres ;
- R9** : Réfléchir sur un système harmonisé de motivation du personnel des DGESS, de la DGEP et des DREP;
- R10** : Parachever la structuration du STN-SCADD ;
- R11** : Mener une réflexion globale sur le renforcement des structures régionales (DREP) en ressources humaines et matérielles ;
- R12** Procéder à la relecture du guide d'élaboration des politiques sectorielles tenant compte des propositions nouvelles ;
- R13** : Rendre obligatoire l'utilisation du guide d'élaboration des politiques sectorielles, par les départements ministériels
- R14** : Procéder à la relecture du décret portant création et fonctionnement de la CNPD.
- R15** : Veiller au retour de l'arbitrage du PIP dans le cadre du titre 5 du budget de l'Etat à la DGEP conformément à ses attributions.

L'ensemble des consultants se félicitent de l'esprit dans lequel cette étude a été réalisée notamment, la grande disponibilité de tous les acteurs, leur capacité de critique constructive tout simplement mue par un souci de disposer de résultats pertinents et opérationnels. Nous, consultants, les remercions sincèrement mais restons conscients qu'il s'agit d'un chantier de réflexion toujours ouvert. Ces recommandations devront faire l'objet d'un agenda à annexer au document de la SCADD en cours d'élaboration comme mesures d'accompagnement.

# ANNEXES



## Annexe 1 : grille d'appréciation des politiques et stratégies sectorielles

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
<b>I - Secteur de l'éducation et de la formation</b>						
Lettre de politique éducative	Finalité : faire du jeune burkinabè un citoyen responsable, producteur et créatif. Il vise le développement intégral et harmonieux de l'individu	L'éducation et la formation ont pour vocation de valoriser le capital humain et de contribuer à faire du Burkina un pays émergent où il existe une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers valorisant le potentiel économique du pays	2008-2015	03/11/2008	Antérieure à la SCADD	Ministères chargés de l'éducation
Réforme du système éducatif	Créer un burkinabè à même de se prendre en charge tout en œuvrant au développement socioéconomique de son milieu, de son pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une éducation qui exalte le travail producteur de richesses pour le développement intégral du pays</li> <li>• Une éducation qui vise le changement structurel et une amélioration de la société</li> <li>• Une éducation qui cultive le sentiment de fierté nationale et d'indépendance du pays au sein de la communauté internationale</li> </ul>	Portée générale	2007		Ministères chargés de l'éducation
Programme de développement stratégique de l'éducation de base	Former un citoyen responsable, créatif, producteur ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour soutenir le développement économique et social du pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du préscolaire</li> <li>• Réalisation de la scolarisation primaire universelle</li> <li>• Suppression du goulot d'étranglement entre le primaire et le post primaire</li> <li>• Accélération de l'alphabétisation</li> </ul>	2012-2024	Août 2012	Référence à la SCADD	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA)
Programme national d'accélération de l'alphabétisation	A l'horizon 2015, 60% de la population active est alphabétisée et participe activement à l'édification d'un Burkina émergent	Contribuer à la mise à disposition de ressources humaines compétentes en vue d'un développement durable et équitable du Burkina	2011 - 2015	Elaboré en 2011		Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA)
Politique du sous-secteur des	Contribuer à terme à faire du jeune burkinabè un citoyen ...	Mettre en place un système éducatif cohérent, efficace, adapté au contexte national, en	2000-2025	04/08/2010	Antérieure à la	Ministère des enseignements

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique	dévoué, patriote, travailleur, créatif, compétent et compétitif Aider à mettre en place un système de recherche innovant et performant	assurer une gouvernance adéquate et promouvoir une recherche pour le développement			SCADD	secondaire supérieur (MESS)
Politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle	Faire du Burkina un pays émergent, possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays	Finalité : élever le niveau de connaissance et de compétence de la population active et plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain afin de stimuler la croissance et réduire la pauvreté	Portée générale	23/07/2008	Référence au CSLP	Ministère de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle (MJEFP)
<b>II- Secteur du développement rural</b>						
Stratégie de développement rural à l'horizon 2015	" Un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à : L'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basés sur l'amélioration de la productivité ; Une augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural ; La modernisation de l'agriculture familiale	Assurer une croissance soutenue du secteur en vue de contribuer à lutter contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable	2004-2015	adoptée en 2003	Antérieur à la SCADD	Ministères chargés du développement rural

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
	paysanne ; La diversification et la spécialisation régionale des productions ; Une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes."					
Programme national de développement rural	A l'horizon 2015 l'agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments pour mener une vie saine et active	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté</li> <li>• assurer une meilleure couverture alimentaire</li> <li>• contribuer à la réduction de la proportion de la population en deçà d'apport calorifique</li> <li>• assurer aux populations rurales et urbaines un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement</li> <li>• réduire sensiblement la dépendance vis-à-vis de l'environnement</li> </ul>	2011 – 2015	Elaboré en juillet 2012 Non adopté	Axe 1 de la SCADD	Ministères chargés du développement rural
Programme national d'investissement agricole (PNIA)		Promouvoir un développement tiré par l'agriculture qui réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à l'expansion des exportations	Horizon 2015	Elaboré en septembre 2009	Antérieur à la SCADD	Ministères chargés du développement rural
Programme national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques	Grandes orientations du CSLP et des OMD	Diversifier les besoins et activités urgents Rechercher la synergie et la complémentarité Favoriser l'intégration et la prise en compte du risque				Ministères chargés du développement rural
Politique nationale de sécurité	Assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les orientations stratégiques suivantes sont retenues :</li> </ul>				Ministère de l'agriculture, des

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
alimentaire	accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire ;</li> <li>• l'amélioration de l'accessibilité physique des populations aux produits alimentaires ;</li> <li>• l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ;</li> <li>• l'amélioration des opportunités économiques et le renforcement de la résilience des populations vulnérables ;</li> <li>• le renforcement de la coordination et de la gouvernance ;</li> <li>• la gestion des crises alimentaires.</li> </ul>	Horizon 2025	Octobre 2013	Réf à la SCADD	ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA)
Politique nationale de sécurisation foncière	" Des acteurs ruraux sécurisés dans la jouissance des terres rurales et bénéficiant d'un environnement économique et social favorable pour produire, assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire, le développement durable et s'insérer dans l'économie de marché"	Assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différents fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable	Portée générale	adoptée 04/10/2007	Antérieur à la SCADD	l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA)
Guide de la révolution verte	La croissance économique du Burkina Faso et la sécurité alimentaire sont assurées de façon soutenue et se basent sur des produits agricoles et agro-industriels compétitifs, intégrés au marché, résultant d'une amélioration durable de la productivité agro-sylvo-pastorale	La Révolution Verte au Burkina Faso vise l'accroissement, la diversification et l'intensification des productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le renforcement de la liaison production/marché ;</li> <li>• la sécurisation foncière en milieu rural ;</li> <li>• la mobilisation et la Valorisation durable des Ressources en eau ;</li> </ul>	Horizon 2015	Janvier 2008	Antérieure	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA)

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>le renforcement des capacités des acteurs et la création d'un cadre institutionnel favorable.</li> </ul>				
Plan d'actions Gestion intégrée des ressources en eau (PA-GIRE)		Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	2016-2030	2014	Réf SCADD	MARHASA
Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée	Vision de la SDR à l'horizon 2015	Renforcer la sécurité alimentaire et la création des revenus	Horizon 2015	adoptée en 2006	Antérieur à la SCADD	MARHASA
Politique nationale de l'eau		L'objectif général est de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique.	Horizon 2015	adoptée en 1998	Antérieur à la SCADD Réf à la LIPDHD	MARHASA
Priorité résilience pays Alliance globale pour l'initiative résilience (PR-AGIRE)	A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabés et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable	Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines		25 novembre 2014	SCADD	MARHASA
Politique et stratégie d'assainissement(P SNA)		Contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>promouvoir l'assainissement à travers l'élaboration et la mise en œuvre</li> </ul>	2007-2010	adoptées en 2007	Antérieur à la SCADD	MARHASA



Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
		<p>cohérente et concertée des plans d'action des sous secteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer de façon significative les pratiques et comportements des populations en matière d'assainissement</li> <li>• créer les conditions favorables pour le financement accru et durable du secteur de l'assainissement.</li> </ul>				
Le plan national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA)		Les objectifs du PN-AEPA pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural sont de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes en milieu rural n'ayant pas accès à l'eau potable en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière.	Horizon 2015	adopté en novembre 2006	Antérieur à la SCADD Réf CSLP	MARHASA
Politique nationale de développement durable l'élevage (PNDDEL)	« Un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise de véritables chaînes de valeurs portées par des filières professionnelles, tournées vers le marché et qui contribue davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè. »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration des conditions de vie des populations ;</li> <li>• développer des capacités des acteurs du sous-secteur;</li> <li>• assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales ;</li> <li>• accroître la productivité et les productions animales sur une base durable ;</li> <li>• améliorer la compétitivité des produits animaux et renforcer la liaison entre la production et le marché</li> </ul>	2010-2025	adoptée en 2010	Antérieur à la SCADD	Ministère des ressources animales (MRA)
Politique nationale en matière d'environnement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• préserver les ressources et leur gestion intégrée à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale</li> <li>• contrôler la qualité de l'environnement</li> </ul>		adoptée en 2007	Antérieur à la SCADD	Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
						(MERH)
Le plan décennal d'actions du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV)						Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques (MERH)
Politique nationale de développement durable (PNDD)	« A l'horizon 2050, le Burkina Faso, un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres. Dans sa vision du développement durable, le Burkina Faso entend disposer des modes de production et de consommation qui permettent, à une population burkinabé sans cesse croissante de vivre décemment dans un espace-temps dont les ressources naturelles sont limitées et sous la contrainte des changements climatiques. »	La Politique nationale de développement durable a pour but de définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé.	Horizon 2050	Octobre 2013		Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques (MERH)
<b>III- Secteur de l'industrie, de l'artisanat et du commerce</b>						
Politique sectorielle 2011-2020 de l'industrie, du	Le Burkina Faso dispose d'un secteur privé dynamique et compétitif, créateur d'emplois et	Créer un environnement favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur de richesses pour :	2011-2020	Elaboré en septembre 2011	Réf SCADD	Ministère de l'industrie, du commerce et de

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
commerce et de l'artisanat (POSICA)	de richesses pour une économie émergente d'ici à 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>le développement d'une industrie intégrée et compétitive génératrice de valeur ajoutée aux différentes matières premières ;</li> <li>la promotion du potentiel commercial interne et externe du Burkina tout en respectant les règles de la concurrence</li> <li>la création des conditions nécessaires à l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales soutenus par un cadre institutionnel adapté à leur développement et contribuant davantage à l'économie nationale</li> </ul>				l'artisanat (MICA)
Stratégie nationale de promotion des exportations				Elaborée en 2009		Ministère de l'industrie, du commerce et de la artisanat (MICA)
<b>IV- Secteur de la culture et du tourisme</b>						
Politique nationale du tourisme	faire du Burkina Faso une terre d'accueil et d'hospitalité ; une destination attractive, accessible qui offre des produits touristiques de qualité, diversifiés, visibles et compétitifs.	Mettre en œuvre une dynamique de développement touristique fondée sur les valeurs culturelles et la créativité des acteurs en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso.	2010-2019	Elaboré en 2008 Non adoptée	Antérieur à la SCADD	Ministère de la culture et du tourisme (MCT)
Politique nationale de la culture	Un Burkina ayant réussi une symbiose culturelle nationale à partir de sa grande diversité culturelle et à même de s'ouvrir aux autres pays pour s'enrichir de leurs expériences et les enrichir de ses propres	Mettre en œuvre une dynamique de développement culturel fondée sur les valeurs culturelles communes propres aux burkinabè et sur la créativité des acteurs en vue de l'épanouissement social et économique des populations du Burkina Faso.	2010-2019	Elaborée en 2008 Non adopté officiellement	Antérieur à la SCADD	Ministère de la culture et du tourisme (MCT)

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
	expériences dans le contexte de la globalisation en cours					
<b>V- Secteur de la santé et de la protection sociale</b>						
Politique nationale de santé	Confère ENP 2025	But : contribuer au bien-être de la population	Portée générale 2025	Adoptée en 2011	Réf SCADD	Ministère de la santé (MS)
Plan national de développement sanitaire	Contribuer au bien-être des populations d'ici 2020	Améliorer l'état de santé des populations dans le contexte marqué par l'impératif de l'atteinte des OMD et par les perspectives de développement définies à travers la SCADD, le SNADDT et l'ENP 2025	2011-202	Adoptée en 2011	Référence SCADD	Ministère de la santé (MS)
Politique nationale d'action sociale	But : promouvoir le bien-être social des populations en général, celui des individus, des familles et des groupes vulnérables en particulier avec leur pleine participation sur la base de la réduction des inégalités sociales	L'objectif général est d'assurer la protection et la promotion des groupes sociaux spécifiques et marginalisés et créer les conditions favorables à une consolidation de la solidarité nationale au sein des populations	Horizon 2015	23 juillet 2007	Axe 2 du CSLP	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN)
Politique nationale de protection sociale	Horizon 2023 « le Burkina Faso, une nation solidaire qui dispose d'un système doté de mécanismes adéquats et pérennes de protection des populations contre les risques et les chocs ».	contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales par (i) le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs et (ii) l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux	2013-2023	Septembre 2012	Référence SCADD	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN)
Charte nationale de solidarité	La solidarité est un acte humaniste qui impose la participation de tous à la construction d'une société de paix, d'équité, de justice et de	La charte nationale de solidarité est l'ensemble des principes et règles consensuels qui induisent des comportements et attitudes bien définis, auxquels les parties prenantes souscrivent en vue de la mise en	Portée générale	Elaborée en 2006		Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN)

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
	développement durable. A la fois un droit et un devoir, elle s'exprime de plusieurs manières et requiert des aptitudes que chaque humain est à même de posséder et de partager. Nul n'est assez démuné pour ne pas être solidaire et nul n'est assez nanti pour se passer de la solidarité d'autrui.	œuvre de la solidarité en société.				
<b>VI- Secteur de la jeunesse, de l'emploi, du travail et de la sécurité Sociale</b>						
Politique nationale de la jeunesse	" émergence d'une jeunesse épanouie, responsable, créative, dynamique et pleinement engagée dans la réalisation des objectifs de développement de la Nation"	Assurer le bien-être des jeunes en faisant d'eux les acteurs et bénéficiaires du développement national	Protée générale	Elaborée en 2008	Antérieure à la SCADD	Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (MJF"PE)
Politique nationale du travail	" faire du Burkina, un pays émergent, garantissant un travail décent à tous les actifs et un niveau de compétitivité très élevé à l'ensemble des entreprises grâce au fonctionnement harmonieux de son marché du travail à l'horizon 2020 "	Amélioration de la gouvernance du marché du travail et la promotion des meilleures conditions de travail	Indéterminée	Elaborée en juillet 2011	Référence à la SCADD	Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (MJF"PE)
Politique nationale de l'emploi		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina ;</li> <li>• Améliorer la qualité des emplois</li> <li>• Créer des emplois pour les nouveaux</li> </ul>	Portée générale	Elaborée en 2008	Référence au CSLP	Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
		venus sur le marché de l'emploi.				(MJF"PE)
<b>VII- Secteur de l'énergie et des mines</b>						
Politique sectorielle de l'énergie 2014-2025	' Le secteur énergie Burkina s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale assure un accès universel aux services universels modernes et conforté son rôle moteur de développement durable"	<ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir l'utilisation des ressources endogènes ;</li> <li>• tirer profit des opportunités de la coopération sous régionale ;</li> <li>• assurer un accès universel aux services énergétiques de qualité ;</li> <li>• faire de l'énergie, un moteur de développement durable</li> </ul>	2014-2025	Mai 2013	Prospective sectorielle 2035 et SCADD	Ministère des mines et de l'énergie (MME)
Politique sectorielle des mines 2014-2025	« A l'horizon 2025, le secteur minier du Burkina Faso est compétitif et constitue un véritable levier de développement socio-économique durable ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>• créer les conditions favorables à la recherche et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales</li> <li>• maximiser les retombées de l'exploitation des substances minérales au profit de l'Etat, des collectivités territoriales et des entreprises locales, en exploitant de façon optimale la contribution du secteur minier à la croissance économique et au développement durable</li> </ul>	2014-2025	Mai 2013	Réf SCADD	Ministère des mines et de l'énergie (MME)
<b>VIII - Secteur des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme</b>						
Politique nationale de l'habitat et de l'urbanisme	Aucune vision propre	Créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant les contributions des villes à la lutte contre la pauvreté	Portée générale	14 juillet 2007	Référence au CSLP	Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (MHU)
Stratégie du secteur des transports 2011-2025		<ul style="list-style-type: none"> <li>• développer un réseau d'infrastructures en adéquation avec les besoins de l'économie et les secteurs productifs, en tenant particulièrement compte des caractéristiques des flux de transport générés</li> </ul>	2011-2025	Juillet 2011	Réf SCADD	Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>mettre à niveau les services de transport en vue de répondre aux besoins de la population et de l'économie, avec une attention particulière aux demandes des zones rurales par le développement des Moyens Intermédiaires de Transport (MIT)</li> <li>fluidifier le trafic international et améliorer les conditions de transit</li> <li>adapter les cadres institutionnel et réglementaire au nouveau contexte de développement</li> <li>assurer un développement respectueux de l'environnement naturel et humain</li> <li>soutenir l'intégration régionale.</li> </ul>				(MIDT)
Cyber stratégie nationale				En cours d'élaboration	Référence à la SCADD	Ministère du développement de l'économie numérique, des postes et télécommunications (MDENPT)
Politique sectorielle de l'économie numérique				En cours d'élaboration	Référence à la SCADD	MDENPT
<b>IX- Secteur des sports et des loisirs</b>						
Politique nationale des sports	La vision repose sur les valeurs universellement reconnues au sport et que le Burkina Faso entend capitaliser pour le bien-être social des populations. C'est un moyen d'affirmation au plan national et international	Faire du sport un outil de développement économique et social, un moyen de rayonnement international et un moyen de renforcement de la coopération avec les autres nations.	Portée générale	Elaborée en 2007	Antérieure à la SCADD	Ministère des sports et des loisirs (MSL)
Politique nationale	Les burkinabè vivent leur pays	Contribuer au moyen des activités de loisirs, à		Elaborée en	Antérieure	Ministère des

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
des loisirs	doté de centres de loisir dans toutes les villes et campagnes ainsi que des loisirs pratiqués par tous.	l'épanouissement et à l'amélioration de la qualité de vie des populations et de faire des loisirs, un levier de développement économique, social et culturel.	Portée générale	2009	à la SCADD	sports et des loisirs (MSL)
<b>IX- Population et genre</b>						
Politique nationale "genre"	Une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre et qui assure à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique.	Promouvoir le développement participatif et équitable des hommes et des femmes dans le respect de leurs droits fondamentaux.	Portée générale	2009	Antérieure à la SCADD	Ministère de la promotion de la femme et du genre (MPFG)
Politique nationale de population	Au Burkina Faso, la politique nationale de la population répond à des considérations démographiques, économiques et socioculturelles.	Contribuer à la lutte contre la pauvreté par la recherche d'un équilibre entre population et ressources.	Portée générale	Adoptée en décembre 2000	Antérieure à la SCADD	Ministère de l'économie et des finances (MEF)
Politique nationale de population (Révision 2)	" Un Burkina Faso disposant de ressources humaines de qualité, avec une population ayant adopté des comportements procréateurs favorables à l'épanouissement des couples, des femmes, des hommes et des enfants, dans le cadre d'un Etat disposant de plus de ressources pour les investissements productifs".	contribuer à une meilleure qualité de vie des populations en réduisant le taux de croissance démographique de 3,1% en 2006 à 2,25% en 2030 pour un développement humain durable.	2010-2030	Elaborée en mai 2010		Ministère de l'économie et des finances (MEF)
Stratégie nationale de migration	"À l'horizon 2025, le Burkina Faso assure la protection et la garantie effectives des droits	La SN de migration vise à promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective	2014-2025	Elaborée en juillet 2013	Référence à la SCADD	Ministère de l'économie et des finances



Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
	des migrants pour une contribution optimale à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et sous régionale et de la coopération internationale"	de la réalisation du développement humain durable.				(MEF)
Stratégie nationale d'état civil	"Faire de l'état civil, un instrument performant d'identification de l'individu qui lui assure l'exercice de sa pleine citoyenneté, d'une part et un outil de stabilité sociale et de prospective pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques et programmes de développement d'autre part à l'horizon 2025".	Améliorer la performance / l'efficacité du système d'enregistrement des faits d'état civil comme moyen d'assurer à chaque individu la jouissance de ses droits et de produire des statistiques sociodémographiques, utiles à la planification du développement.	Portée générale	2012	Référence à la SCADD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)
<b>XI- Recherche scientifique et Innovation</b>						
Politique nationale de la recherche scientifique et technologique	"A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'un système de recherche scientifique et technologique innovant et performant au service du développement socio-économique des populations"	Les objectifs stratégiques sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer la recherche scientifique et technologique ;</li> <li>• promouvoir l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations ;</li> <li>• renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère.</li> </ul>	2013-2025	Oct. 2012	Réf SCADD	Ministère de recherche scientifique et de l'innovation (MRSI)
Politique nationale de valorisation des technologies, inventions et	" les acteurs du développement utilisent régulièrement les technologies, les inventions et les innovations pour améliorer	la promotion de l'utilisation intensive des technologies, des inventions et des innovations pour contribuer au développement économique, social et culturel du Burkina	Portée générale	Elaborée en 2012	Référence à la SCADD	Ministère de recherche scientifique et de l'innovation

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
innovations	leurs systèmes productifs et leurs conditions de vie et cette utilisation contribue au développement socio-économique durable du pays"	Faso.				(MRSI)
<b>XII- Bonne gouvernance</b>						
Politique nationale de bonne gouvernance	Finalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• consolider les acquis pour soutenir l'élan actuel et accélérer l'enracinement de la bonne gouvernance dans tous les secteurs et par tous les acteurs</li> <li>• anticiper sur les germes de changement perceptibles dans la société burkinabé</li> <li>• renforcer le dynamisme de l'économie, d'améliorer sa compétitivité,</li> <li>• améliorer les performances des institutions et de l'administration publique</li> </ul>	la PNBG constitue un cadre général de référence, d'intégration et de synthèse en matière de bonne gouvernance, énonce des principes, affirme des options et indique des objectifs. Par conséquent, elle concerne tous les plans d'actions sectoriels, projets, programmes, stratégies ou activités dont la réalisation traduit ces préoccupations majeures ou concourt à l'atteinte des objectifs de bonne gouvernance, quels que soient leurs formes ou leurs secteurs.	2005-2015	31/08/2005	Référence CSLP	Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS)
Politique nationale de renforcement des capacités	"Des capacités institutionnelles, humaines et matérielles suffisamment renforcées pour apporter une valeur ajoutée et contribuer pleinement au progrès économique et social du Burkina Faso".	Permettre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une meilleure formulation et une meilleure mise en œuvre des politiques de développement et de bonne gouvernance ;</li> <li>• La mise en cohérence des différentes politiques sectorielles</li> <li>• La prise en compte et la normalisation du renforcement des capacités dans les politiques, programmes et projets de développement</li> </ul>	Portée générale	2009	Référence CSLP	Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS)

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination des programmes et projets de renforcement des capacités</li> <li>• L'adéquation entre offre et demande d'éducation</li> <li>• La prise en compte du genre et l'utilisation optimale des ressources humaines disponibles</li> <li>• L'adoption de techniques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles</li> <li>• La reconnaissance effective du secteur privé comme moteur du développement et la création d'une masse critique de capacités entrepreneuriales</li> </ul>				
Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration	« Le Burkina Faso, un Etat de droit, dispose d'une administration moderne, performante, porteur de développement, au service de l'intérêt général, du citoyen et de l'utilisateur »	Promouvoir une administration publique capable de produire des biens et services de qualité en vue d'un développement durable et selon une démarche participative	2011-2020	Mai 2011	Référence à la SCADD	Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS)
Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre aptes les collectivités territoriales à prendre efficacement et durablement en charge la gestion des affaires locales afin de :</li> <li>• Promouvoir un développement local axé sur la lutte contre la pauvreté ;</li> <li>• Améliorer les conditions de vie des populations dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la démocratie ;</li> <li>• Assurer de façon visible leur ancrage institutionnel et territorial</li> </ul>	Portée générale	2011		Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire	L'étude prospective Burkina 2025 a balisé le terrain. Elle a montré les issues possibles pour le développement du pays en partant d'éléments objectifs (nationaux et internationaux) qui pourraient influencer sur le devenir du Burkina Faso. Le SNADDT a pris en considération ces éléments ; l'éclairage territorial confirme certaines tendances pour conclure que le Burkina Faso est à un tournant décisif de son histoire. Ou il poursuit dans la tendance actuelle et il s'enlise ou alors il change de trajectoire et prend la voie du développement.	Le SNADDT portera sur les grands problèmes de fond à savoir la régulation démographique, la scolarisation, le développement agricole, les désenclavements, etc. Mais cela qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies.	Horizon 2035	2014	Référence pour la SCADD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)
Politique nationale de la Justice	" une justice crédible, équitable, indépendante, transparente, déconcentrée, compétente et accessible à tous "	Rendre la justice plus performante, plus accessible et plus protectrice des droits et libertés			Référence à la SCADD	Ministère de la justice (MJ)
Politique nationale de défense			Portée générale	2004	Antérieure	Ministère de la défense et de la sécurité (MDS)
Etude prospective " Défense nationale 2025"	Une " Armée soudée, performante, en conformité avec les ambitions et les défis du Burkina Faso et objet de fierté nationale "		Horizon 2025	2010		Ministère de la défense et de la sécurité (MDS)
Stratégie nationale		La finalité de renforcer le dispositif national	2009-2012	2009	Antérieure	Ministère de la

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
de sécurité intérieure		de coordination des actions de lutte contre l'insécurité notamment dans les deux grandes villes du pays.				défense et de la sécurité (MDS)
Politique sectorielle de la communication	"faire de la communication, l'essence du dialogue et de la cohésion sociale, mais également un levier pertinent du développement d'une Nation de démocratie participative, où les citoyens expriment librement leurs opinions, partagent leurs expériences à travers des canaux de communication et s'engagent dans la formulation des politiques et la mise en œuvre des programmes de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le cadre juridique et institutionnel du secteur des media</li> <li>• Promouvoir et accompagner le développement des médias publics et privés</li> <li>• Favoriser la participation des citoyens à la gouvernance et aux actions de développement</li> </ul>	2011-2020	2011	Réf ENP Burkina 2025 et SCADD	Ministère de l'Information et de la Communication (MIC)
<b>XIII- Economie- Finances publiques et Monnaie</b>						
Politique sectorielle 2011-2020 de l'économie et des finances	"En 2020, le Burkina Faso dispose d'un secteur de l'Economie et des Finances dynamique et efficace, de plus en plus compétitif et performant, bien intégré dans la sous région et ouvert au monde".	Contribuer efficacement à assurer une croissance robuste et durable et assurer une gouvernance économique et financière moderne, et performante.	2011-2020	Avril 2011	Réf SCADD	Ministère de l'économie et des finances (MEF)
Stratégie de renforcement des finances publiques	"En 2015, le Burkina Faso dispose d'un système de gestion des finances publiques efficace et transparent, conforme aux normes	Contribuer à la mise en œuvre efficace des actions de lutte contre la pauvreté, en veillant toutefois à ce que les interventions se fassent dans un environnement macroéconomique stable.	2007-2015	2007	Référence CSLP	Ministère de l'économie et des finances (MEF)

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
	internationale en la matière"					
Etude nationale prospective "Burkina 2025"	" Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale"	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité nationale ;</li> <li>• Solidarité nationale ;</li> <li>• Mise en place des infrastructures et mécanismes de soutien au commerce ;</li> <li>• Accès des acteurs économiques aux ressources ;</li> <li>• Amélioration des revenus des populations ;</li> <li>• Amélioration de la qualité de vie des burkinabè ;</li> <li>• Etat de droit ;</li> <li>• Amélioration continue d'une image positive du pays ;</li> <li>• Consolidation de la gouvernance administrative ;</li> <li>• Promotion de la gouvernance politique ;</li> <li>• Promotion de la bonne gouvernance économique ;</li> <li>• Promotion de la bonne gouvernance locale ;</li> <li>• Promotion de l'égalité de genre ;</li> <li>• Diplomatie de développement et amélioration du traitement des accords internationaux ;</li> <li>• Lutte contre l'insécurité ;</li> <li>• Veille sur les programmes d'intégration ;</li> <li>• Meilleure coordination du suivi des processus d'intégration.</li> </ul>	Horizon 2025	Avril 2005	Référence pour la SCADD	Ministère de l'économie et des finances (MEF)
Politique nationale d'aménagement du territoire		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement économique : la mise en œuvre des activités économiques nécessaires à la survie et au</li> </ul>	Portée générale	2005	Référence pour le SNADDT	Ministère de l'économie et des finances

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
		<p>développement de la société.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration sociale en tenant compte de l'espace où s'est constituée et développée la société selon un processus historique déterminé.</li> <li>• La gestion durable du milieu naturel, c'est-à-dire la recherche permanente du compromis entre d'une part, la nécessité d'exploiter les ressources de l'environnement pour assurer une existence décente à l'homme d'aujourd'hui et d'autre part les impératifs de préserver les bases nécessaires à la survie de l'homme d'aujourd'hui et de celui de demain.</li> </ul>			et la SCADD	(MEF)
Document d'orientation stratégique (DOS)	" Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale"	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'intégration et la cohésion national ;</li> <li>• Soutenir les territoires et les groupes défavorisés et vulnérables ;</li> <li>• Promouvoir une économie compétitive ;</li> <li>• Promouvoir et consolider l'Etat de droit ;</li> <li>• Promouvoir une justice crédible et accessible ;</li> <li>• Promouvoir une culture d'intégrité ;</li> <li>• Améliorer l'image de marque du Burkina Faso dans le monde ;</li> <li>• Mettre en œuvre une diplomatie active et performante</li> </ul>		2007	Référence pour la SCADD	Ministère de l'économie et des finances (MEF)
Schéma directeur statistique	asseoir un système statistique stable, efficient, produisant et diffusant des données statistiques fiables et actualisées, répondant aux	A l'horizon 2015, l'objectif global du SSN est de mettre à la disposition des utilisateurs des données statistiques de qualité et suffisamment analysées, pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et	2011-2015	2010	Réf SCADD	Ministère de l'économie et des finances (MEF)

Politique / Stratégie	Vision du secteur	Orientations stratégiques	Période couverte	Date d'adoption	Lien avec la SCADD	Ministères responsables
	<p>besoins des utilisateurs pour la conception ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement »</p>	<p>programmes de développement, notamment la SCADD et les OMD.</p>				



## Annexe 2 : programmation des entretiens

### Consultants

- Dabiré Bonoudaba, expert en planification du développement, chef de mission (70 21 44 62)
- Bambara Daniel, expert en planification du développement (70 25 03 60)
- Gnankambary Moumounou, expert en finances publiques (70 20 84 70)

## **PROGRAMME DES ENTRETIENS DE L'ÉTUDE SUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURKINA FASO**

### **CONTENU DES ENTRETIENS**

La mise en œuvre de la SCADD

Comment votre institution ou ministère contribue-t-il à la mise en œuvre de la SCADD ?  
Quels sont vos motifs de satisfaction ou d'insatisfaction ?

Les politiques sectorielles

Votre ministère ou institution dispose-t-il d'un ou de plusieurs politique(s) sectorielle(s) ? S'il y en a plusieurs, expliquer pourquoi ?  
Quels sont les documents qui ont servi de base à leur élaboration ?  
Quels sont les points de cohérence et d'encrage avec la SCADD ?  
Quel est le lien de votre politique sectorielle avec le Budget de l'État ?

Les secteurs de planification

Quelle est votre conception du secteur de planification ?  
Votre Institution ou ministère intervient-il dans quel secteur de planification ?

Domaines	Structures concernées	Date	Heure
Éducation [éducation de base, enseignements secondaire et supérieur, recherche scientifique]	Direction des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) DGESS du Ministère des enseignements secondaire et supérieur (MESS) DGESS du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MRSI) Secrétariat permanent du Programme de développement stratégique de l'éducation de base (SP/PDSEB)	Mercredi 12 août 2015	9 heures
Développement rural, environnement, assainissement [agriculture/ hydraulique, élevage, environnement, assainissement]	DGESS du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA) DGESS du Ministère des ressources animales (MRA) DGESS du Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques (MERH) Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD)	Mercredi 12 août 2015	10 h 30
Infrastructures [infrastructures (routière, ferroviaire, aéroportuaire), transport, télécommunication/TIC, habitat / logement, urbanisme]	DGESS du Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports (MIDT) DGESS du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP) DGESS du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (MHU) Secrétariat permanent du Programme sectoriel des transports (SP-PST)	Mercredi 12 août 2015	12 heures
Énergie et mines [énergie électrique, hydrocarbures (pétrole/gaz), mines/carrières]	DGESS du Ministère des mines et de l'énergie (MME)	Mercredi 12 août 2015	16 heures
Santé et famille [santé, action sociale, solidarité, femme/ genre]	DGESS du Ministère de la santé (MS) DGESS du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN) DGESS du Ministère de la promotion de la femme et du genre (MPFG) Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONAP genre)	Mercredi 12 août 2015	17 h 30
Justice et droits humains	DGESS du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC)	Jeudi 13 août 2015	9 heures
Administration du territoire, aménagement du territoire, décentralisation [administration du territoire, aménagement du territoire, décentralisation]	DGESS du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) Secrétariat permanent de la Conférence nationale de la décentralisation (SP/CONAD) Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local (DGAT-DL) Fonds permanent du développement des collectivités territoriales (FPDCT) Direction régionale de l'économie et de la planification (DREP) du Centre Association des régions du Burkina Faso (ARBF)	Jeudi 13 août 2015	10 h 30

Domaines	Structures concernées	Date	Heure
	Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) Gouvernorat du Centre Délégation spéciale de la Mairie de Ouagadougou		
Défense et sécurité [défense, sécurité]	DGESS du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi)	Jeudi 13 août 2015	12 heures
Culture et tourisme [culture et art, sports, hôtellerie, tourisme]	DGESS du Ministère de la culture et du tourisme (MCT) DGESS du Ministère des sports et des loisirs (MSL)	Jeudi 13 août 2015	16 heures
Industrie, artisanat, commerce	DGESS du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA)	Jeudi 13 août 2015	17 h 30
Emploi, travail, sécurité sociale	DGESS du Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et l'emploi (MJFPE) DGESS du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS)	Vendredi 14 août 2015	9 heures
Coopération régionale et internationale	Direction des études et de la planification (DEP) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale (MAECR)	Vendredi 14 août 2015	10 h 30
Institutions	Direction de la prospective et de la planification stratégique (DPPS) de la Présidence du Faso Département de la gouvernance économique et financière (DGEF) du Premier ministre Direction des marchés publics et du suivi des projets (DMSP) du Premier ministre Département chargé de l'orientation économique, des finances et de la conjoncture (DOEFC) du Conseil économique et social (CES) Secrétariat général du Conseil supérieur de la communication (CSC) Secrétariat général du Médiateur du Faso	Vendredi 14 août 2015	12 heures
Économie et finances	DGESS du Ministère de l'économie et des finances (MEF) Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) Direction générale du développement territorial (DGDT) Direction générale de la coopération (DG-COOP) Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) Direction générale du budget (DGB) Secrétariat technique du Comité de pilotage du budget-programme de l'État (ST-CPBPE)	Vendredi 14 août 2015	16 heures

**Annexe 3: termes de référence**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

-----  
SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL DE LA  
STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

-----  
01 BP 6119 OUAGADOUGOU 01  
25 33 12 15 - [www.scadd.bf](http://www.scadd.bf)

## TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE SUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURKINA FASO

Avec l'appui de :



Partnership for Action on  
GREEN economy

**PAGE**



Juin 2015

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans la perspective d'inscrire le développement du Burkina Faso dans une vision de long terme, une étude prospective, dénommée Étude nationale prospective (ENP) "Burkina 2025" a été réalisée, de 1999 à 2003. Elle a permis de définir la vision consensuelle de développement à l'horizon 2025 suivante : "*Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale*", dont la réalisation repose sur la définition et la mise en œuvre d'objectifs de développement à moyen terme. C'est dans ce cadre que se sont inscrits le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) révisé, adopté en 2004 et, surtout, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), adoptée en 2010. Les objectifs du premier cycle de la SCADD, qui couvre la période 2011-2015, ont été dédiés à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie des populations, par le moyen d'une accélération de la croissance et de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En outre, le premier cycle de la SCADD est structuré en quatre axes stratégiques, constitués d'orientations et actions devant être concrétisées par les référentiels sectoriels et locaux de développement.

Cette approche était censée amenuiser le faible lien entre les différents niveaux d'intervention des politiques publiques (global, sectoriel, local) et la faible mise en cohérence des actions y afférentes, ainsi que les problèmes de cohérence de la plupart des politiques sectorielles avec le référentiel de développement, relevés comme insuffisances du pilotage stratégique de l'économie burkinabè, par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) (en 2008) et par la SCADD (en 2010).

À quelques mois de son échéance, l'appropriation de la SCADD apparaît mitigée du fait notamment, de l'attentisme d'acteurs sectoriels et régionaux et de changements institutionnels fréquents au sein des départements ministériels, comme cela est ressorti de l'évaluation de la performance globale de la SCADD sur la période 2011-2014. Ceci est révélateur d'une persistance de la faible cohérence des politiques publiques qui se manifeste, en plus, par : (i) leur foisonnement et leur multiplicité, induites, généralement, par les changements institutionnels, (ii) la confusion et la divergence de leurs dénominations, contenus et horizons temporels, (iii) le faible alignement des référentiels locaux (Plans régionaux de développement (PRD) et Plans communaux de développement (PCD)) aux référentiels nationaux, rendant difficile la visibilité de la contribution des collectivités territoriales à l'atteinte des objectifs nationaux de développement et renforçant les disparités régionales de développement.

En outre, il demeure une faible concertation entre les acteurs du développement, nourrissant une insuffisance de conciliation entre les priorités de développement et les ressources budgétaires, ainsi qu'entre les politiques publiques et les instruments budgétaires, ce qui ne confère pas à la fonction de planification le rôle qui lui est dévolu. Cela, d'autant que la notion de "secteur" a été réduite à celle de "ministère", achevant de déstabiliser le système de planification. Alors que l'efficacité du pilotage de l'économie dépend de la possibilité de conduire à terme, les politiques publiques, d'en évaluer les effets et d'en tirer les leçons, l'élaboration de politiques sectorielles couvrant le domaine de compétences des départements ministériels, introduit dans la planification, le germe de l'instabilité. Les départements ministériels naissent et disparaissent en fonction de contingences de court terme, entraînant souvent l'arrêt des processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi ou d'évaluation des politiques publiques.

Tenant compte de cet état des choses, il a été retenu dans le cadre du processus d'élaboration du deuxième cycle de la SCADD (2016-2020), qu'une réflexion porte spécifiquement sur la cohérence des politiques publiques, en vue de proposer: (i) une définition des secteurs de planification, sur la base de critères précis,

(ii) une typologie des politiques publiques (globales, thématiques, sectorielles, locales, domaines de compétence, nature des orientations, modes d'adoption, liens avec les référentiels supranationaux, etc.) propice à l'optimisation de leur mise en œuvre et (iii) un dispositif susceptible d'assurer l'alignement effectif du budget de l'État aux politiques publiques.

C'est à cet effet que la présente étude est initiée, avec l'optique que de meilleures modalités de prise en compte des liens pauvreté-environnement, de l'économie verte, des modes de consommation et de production durables, des changements climatiques, du genre et de la démographie dans les politiques publiques, soient définies.

## **OBJECTIFS**

L'objectif général de l'étude est de permettre l'adoption de dispositions de mise en cohérence des politiques publiques au Burkina Faso, à même d'assurer l'effectivité et l'efficacité de leur mise en œuvre.

Ses objectifs spécifiques sont de réaliser une analyse rétrospective du système de planification du Burkina Faso, comprenant un diagnostic de l'articulation et de la cohérence des politiques publiques (politiques, stratégies, programmes, projets, plans, etc.) et des propositions de solutions aux insuffisances relevées et à la prise en compte du genre, de la démographie, des liens pauvreté-environnement, des modes de consommation et de production durables, de l'économie verte et des changements climatiques.

Dans ce sens, l'étude vise notamment à :

- élaborer des critères clairs et objectifs de définition des secteurs de planification de l'économie burkinabè ;
- définir des secteurs de planification de l'économie burkinabè, sur la base de ces critères,
- élaborer une définition / typologie des politiques publiques selon l'horizon temporel (court, moyen ou long termes), le champ d'intervention (global, sectoriel, intersectoriel, local), la nature des orientations (orientations globales, actions, activités), la prise en compte des questions émergentes, les modalités de mise en œuvre (dispositif institutionnel / instruments de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation) et le mode d'adoption (loi, décret, arrêté, etc.),
- concevoir des procédures d'élaboration des politiques publiques qui permettent d'éviter les contradictions, redondances ou chevauchements,
- proposer un dispositif de vérification de la conformité des politiques publiques élaborées à la typologie et aux procédures d'élaboration conçus, avant leur adoption,
- proposer un mécanisme permettant que chaque ministère, institution et collectivité territoriale se dote d'un plan d'action annuel élaboré à partir des politiques publiques dont il a la charge et tenant compte des ressources mobilisables,
- définir un mécanisme garantissant la prise en compte, par le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales (budgets-objets et budgets-programmes), des actions / activités des plans d'action annuels des ministères, institutions et collectivités territoriales,

## **RÉSULTATS ATTENDUS**

Le principal résultat attendu de l'étude est la définition de dispositions de mise en cohérence des politiques publiques au Burkina Faso, à même d'assurer l'effectivité et l'efficacité de leur mise en œuvre.

Les résultats spécifiques attendus de l'étude sont les suivants :

- une analyse rétrospective du système de planification du Burkina Faso, comprenant un diagnostic de l'articulation et de la cohérence des politiques publiques (politiques, stratégies, programmes, projets, plans, etc.), est réalisée et des propositions de solutions aux insuffisances relevées sont faites,
- des critères clairs et objectifs de définition des secteurs de planification de l'économie burkinabè, sont élaborés,
- des secteurs de planification de l'économie burkinabè, sur la base de ces critères, sont définis,
- une définition / typologie des politiques publiques selon l'horizon temporel (court, moyen ou long termes), le champ d'intervention (global, sectoriel, intersectoriel, local), la nature des orientations (orientations globales, actions, activités), la prise en compte des questions émergentes, les modalités de mise en œuvre (dispositif institutionnel / instruments de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation) et le mode d'adoption (loi, décret, arrêté, etc.), est élaborée,
- des procédures d'élaboration des politiques publiques qui permettent d'éviter les contradictions, redondances ou chevauchements, sont conçues,
- un dispositif de vérification de la conformité des politiques publiques élaborées à la typologie et aux procédures d'élaboration conçus, avant leur adoption, est proposé,
- un mécanisme permettant que chaque ministère, institution et collectivité territoriale se dote d'un plan d'action annuel élaboré à partir des politiques publiques dont il a la charge et tenant compte des ressources mobilisables, est proposé,
- un mécanisme garantissant la prise en compte, par le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales (budgets-objets et budgets-programmes), des actions / activités des plans d'action annuels des ministères, institutions et collectivités territoriales, est défini,
- des modalités et un calendrier de mise en œuvre des dispositions définies sont proposés.

## **PROFILS, QUALIFICATIONS ET MISSION DES CONSULTANTS**

### **IV.1. Profils et qualifications des consultants**

L'étude sera réalisée par trois (3) consultants, recrutés avec l'appui de Partenaires techniques et financiers (PTF), soit deux (2) experts en planification du développement dont l'un sera le coordonnateur de l'étude et un (1) expert en finances publiques.

L'expert en planification du développement, chef de la mission rédigera le rapport, avec l'appui des deux autres experts. Il présentera le projet de rapport, avec la participation des deux autres experts, lors d'un atelier national de validation. Les deux autres experts l'assisteront dans la préparation et l'animation dudit atelier et rédigeront son compte-rendu.

L'étude débutera courant juin 2015 et prendra fin le 31 juillet 2015 au plus tard, pour 30 hommes / jour par consultant, pour les deux consultants membres de l'équipe. Le consultant coordonnateur de l'étude disposera de 35 hommes/ jour pour produire le rapport final.

Les qualifications requises sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Profils et qualifications des consultants



Fonction	Qualifications et compétences
Expert en planification du développement, Coordonnateur de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle en sciences économiques [Diplôme d'études approfondies (DEA), Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), master, diplôme d'ingénieur ou doctorat].</li> <li>• Avoir au minimum quinze (15) ans d'expérience dans le domaine de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques de développement économique et social du Burkina Faso.</li> <li>• Avoir une très bonne connaissance des expériences de planification que le Burkina Faso a connues.</li> <li>• Avoir une parfaite maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit.</li> <li>• Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles.</li> <li>• Une expérience avec l'administration du Burkina Faso sera un atout.</li> <li>• Être capable de travailler en équipe, de communiquer et d'assurer un leadership.</li> <li>• Faire preuve d'initiative, de réactivité, d'objectivité, d'organisation et avoir une bonne méthodologie dans l'exécution du travail et le management des équipes.</li> </ul>
Expert en planification du développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle en sciences économiques [Diplôme d'études approfondies (DEA), Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), master, diplôme d'ingénieur ou doctorat].</li> <li>• Avoir au minimum quinze (15) ans d'expérience dans le domaine de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques de développement économique, environnemental et social du Burkina Faso.</li> <li>• Avoir une très bonne connaissance des expériences de planification que le Burkina Faso a connues.</li> <li>• Avoir une parfaite maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit.</li> </ul>
Expert en finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle en sciences économiques [Diplôme d'études approfondies (DEA), Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), master, diplôme d'ingénieur ou doctorat].</li> <li>• Avoir une expérience avérée de quinze (15) ans minimum dans la programmation et la gestion budgétaires.</li> <li>• Avoir une très grande maîtrise de l'approche budget-programme telle que promue par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).</li> <li>• Avoir occupé des fonctions de coordination et de supervision dans la planification et l'élaboration des politiques publiques de développement économique et social du Burkina Faso.</li> <li>• Avoir une parfaite maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit.</li> </ul>

#### IV.1. Mission des consultants

Les consultants auront pour mission : (i) d'élaborer un rapport de démarrage comprenant leur compréhension des termes de référence, une méthodologie, un plan de travail et un chronogramme détaillé de la réalisation de l'étude, (ii) de rédiger le rapport provisoire de l'étude selon les objectifs définis, (iii) d'assurer la restitution de leurs travaux lors des rencontres qui auront lieu dans le cadre du déroulement de l'étude, (iv) de prendre

en compte les amendements formulés lors de ces différentes rencontres, (v) de rédiger le rapport final de l'étude et (vi) de rédiger une note politique de l'étude.

## DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

### V.1. Organisation de l'étude

Les consultants chargés de la réalisation de l'étude, travailleront sous la supervision de l'équipe de rédaction du document du deuxième cycle de la SCADD qui veillera à l'organisation des séances de travail nécessaires à son bon déroulement.

### V.2. Phases d'exécution de l'étude

Les phases d'exécution de l'étude seront essentiellement constituées d'une réunion de cadrage et d'un séminaire national.

La réunion de cadrage aura lieu au démarrage de l'étude. Elle regroupera les consultants, l'équipe de rédaction du document du deuxième cycle de la SCADD, le Secrétariat technique national de la SCADD (STN/SCADD), la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), la Direction générale des pôles de croissance et de l'appui à la décentralisation (DGPC-AD), la Direction générale du budget (DGB), la Direction générale de la coopération (DG-COOP), la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), le Secrétariat technique du Comité de pilotage du budget-programme de l'État (ST-CPBPE), le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD), les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) et les autres secrétariats techniques des Cadres sectoriels de dialogue (CSD), les Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP), l'Association des régions du Burkina Faso (ARBF), l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF), le secteur privé, la société civile, les PTF et des personnes de ressources. La réunion s'articulera autour de la compréhension des termes de référence de l'étude et de son cadrage méthodologique, sur la base du rapport de démarrage.

Le séminaire national interviendra après la transmission de la version électronique du rapport provisoire de l'étude par les consultants, à l'équipe de rédaction du document du deuxième cycle de la SCADD. Il réunira les participants à la réunion de cadrage, ainsi que d'autres de l'administration publique, des structures de recherche, du secteur privé, de la société civile et des PTF, en vue de valider les résultats de l'étude. Il sera organisé trois (3) semaines au plus tard après la réception du rapport provisoire de l'étude.

Le rapport final de l'étude, ayant intégré les amendements issus du séminaire national, devra être transmis en version électronique, à l'équipe de rédaction du document du deuxième cycle de la SCADD, dix (10) jours au plus tard après le séminaire national.

### V.3. Calendrier indicatif de réalisation de l'étude

N°	Activités	Période / date
1	Élaboration des termes de référence et recrutement des consultants	Avril - mai 2015
2	Réunion de cadrage	18 juin 2015
3	Dépôt du rapport provisoire	13 juillet 2015
4	Séminaire national	23 juillet 2015
5	Dépôt du rapport final	31 juillet 2015

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### **Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale**

- 1) Charte nationale de solidarité, 2006 ;
- 2) Politique nationale d'action sociale, juillet 2007 ;
- 3) Politique nationale de protection sociale, septembre 2012.

### **Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation :**

- 1) Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, 2011 ;
- 2) Stratégie nationale d'état civil, 2012.

### **Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire**

- 1) Politique nationale de l'eau, 1998 ;
- 2) Stratégie de développement rural à l'horizon 2015, 2003 ;
- 3) Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée, 2006 ;
- 4) Plan national d'approvisionnement en eau potable et assainissement, novembre 2006 ;
- 5) Politique et stratégie d'assainissement (PSNA), 2007 ;
- 6) Politique nationale de sécurisation foncière, octobre 2007 ;
- 7) Guide de la révolution verte, janvier 2008 ;
- 8) Programme national d'investissement agricole (PNIA), septembre 2009 ;
- 9) Programme national de développement rural, 2012 ;
- 10) Politique nationale de sécurité alimentaire, octobre 2013 ;
- 11) Plan d'actions Gestion intégrée des ressources en eau (PA-GIRE), 2014 ;
- 12) Priorité résilience pays Alliance globale pour l'initiative résilience (PR-AGIRE), novembre 2014.

### **Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation**

- 1) Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire, 2014.

### **Ministère de l'économie et des finances**

- 1) Rapport du séminaire sur le renouveau de la planification, 1994 ;
- 2) Lettre d'intention de politique de développement humain durable, 1995 ;
- 3) Etude nationale prospective "Burkina 2025", avril 2005 ;
- 4) Politique nationale d'aménagement du territoire, 2005 ;
- 5) Document d'orientation stratégique (DOS), 2007 ;
- 6) Stratégie de renforcement des finances publiques, 2007 ;
- 7) Schéma directeur statistique, 2010 ;
- 8) Politique nationale de population, décembre 2000 ;
- 9) Politique nationale de population (Révision2), mai 2010 ;
- 10) Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, mars 2011 ;
- 11) Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2000 et octobre 2004 ;
- 12) Politique sectorielle 2011-2020 de l'économie et des finances, avril 2011 ;
- 13) Stratégie nationale de migration, juillet 2013

### **Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation**

- 1) Réforme du système éducatif, 2007 ;
- 2) Lettre de politique éducative, Novembre 2008 ;
- 3) Programme national d'accélération de l'alphabétisation, 2011 ;
- 4) Programme de développement stratégique de l'éducation de base, Août 2012.

#### **Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques**

- 1) Plan décennal d'actions du secteur de l'environnement et du cadre de vie ;
- 2) Politique nationale en matière d'environnement, 2007 ;
- 3) Politique nationale de développement durable (PNDD), Octobre 2013 ;
- 4) Programme d'actions national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques.

#### **Ministère de l'habitat et de l'urbanisme**

- 1) Politique nationale de l'habitat et de l'urbanisme, juillet 2007

#### **Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat**

- 1) Stratégie nationale de promotion des exportations, 2009 ;
- 2) Politique sectorielle 2011-2020, Septembre 2011

#### **Ministère de l'information et de la communication**

- 1) Politique sectorielle de la communication, 2011

#### **Ministère de la culture et du tourisme**

- 1) Politique nationale de la culture, 2008 ;
- 2) Politique nationale du tourisme, 2008.

#### **Ministère de la défense et des Anciens Combattants**

- 1) Politique nationale de défense, 2004 ;
- 2) Stratégie nationale de sécurité intérieure, 2009 ;
- 3) Etude prospective " Défense nationale 2025", 2010

#### **Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale**

- 1) Réforme globale de l'Administration publique, avril 2000 ;
- 2) Politique nationale de bonne gouvernance, Août 2005 ;
- 3) Politique nationale de renforcement des capacités, 2009 ;
- 4) Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration, Mai 2011 ;
- 5) Politique nationale du travail, Juillet 2011

#### **Ministère de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle**

- 1) Politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle, 2008 ;
- 2) Politique nationale de la jeunesse, 2008 ;
- 3) Politique nationale de l'emploi, 2008.

#### **Ministère de la justice**

- 1) Politique nationale de la Justice

#### **Ministère de la promotion de la femme et du genre**

- 1) Politique nationale "genre", 2009

#### **Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation**

- 1) Politique nationale de la recherche scientifique et technologique, Octobre 2012 ;
- 2) Politique nationale de valorisation des technologies, inventions et innovations, 2012

#### **Ministère de la santé**

- 1) Plan national de développement sanitaire, 2011 ;
- 2) Politique nationale de santé, 2011

#### **Ministère des enseignements secondaire et supérieur,**

- 1) Politique du sous-secteur des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, 2010.

#### **Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports**

- 1) Stratégie du secteur des transports 2011-2025, Juillet 2011

#### **Ministère des mines et de l'énergie**

- 1) Politique sectorielle de l'énergie 2014-2025, Mai 2013 ;
- 2) Politique sectorielle des mines 2014-2025, Mai 2013.

#### **Ministère des ressources animales**

- 1) Politique nationale de développement durable l'élevage, 2010

#### **Ministère des sports et des loisirs**

- 1) Politique nationale des sports, 2007 ;
- 2) Politique nationale des loisirs, 2009

#### **Autres références**

- Giovanni Andrea CORNIA, Richard Joly, Frances STEWARD: L'ajustement à visage humain, protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance. Ed Economica, 1987.
- Déclaration de Khartoum, conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et développement de l'Afrique, 1988.
- Pascal ZAGRE : Les politiques économiques du Burkina Faso, une tradition d'ajustement structurel, Ed Karthala 1994
- Hidegard RUZIBIZA et Makane KANE : manuel générique de formation des formateurs aux politiques et programmes de population FNUAP 2000.
- Agence canadienne de développement international (ACDI) : Guide de l'évaluation, 2004.